

23^e ANNÉE

SEPTEMBRE 1901

No 1

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN - - - - Propriétaire et rédacteur-en-chef



L'HONORABLE ADELARD TURGEON

LE NOUVEAU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE

*Décoré tout récemment du titre d'Officier de l'Instruction publique
par l'Université de Paris.*



AVIS OFFICIELS

Département de l'Instruction Publique

Délimitation de municipalités scolaires

Par arrêté ministériel en date du 31 mai 1901, les lots suivants du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, savoir : Nos 505, 507, 509 à 515 inclusivement et 550 à 559, inclusivement, ont été détachés de la municipalité scolaire de "La Présentation de la Sainte Vierge," comté de Jacques-Cartier, et annexés de nouveau à la municipalité scolaire de la "Côte de Notre-Dame de Liesse," dans le même comté, pour les fins scolaires.

Par arrêté ministériel, en date du 31 mai dernier 1901, les lots suivants du cadastre, savoir : Nos 206, 207, 208 et 209, ont été détachés de la municipalité de Saint-Justin, comté de Maskinongé, et annexés, pour les fins scolaires, à la municipalité de "Maskinongé", dans le même comté.

Par arrêté ministériel, en date du 31 mai 1901, les lots suivants du cadastre de la paroisse de Notre-Dame de St-Hyacinthe, savoir : depuis et y compris le No 93 jusqu'au No 105, inclusivement, ont été détachés de la municipalité de Notre-Dame de St-Hyacinthe, comté de St-Hyacinthe, et annexés pour les fins scolaires à la municipalité du village de la Providence, dans le même comté.

Par arrêté ministériel, en date du 20 juin 1901, les lots suivants, savoir : Nos 5, 6, 7 et 8, du cadastre de la paroisse de Saint-Basile, dans le même comté, ont été détachés de la municipalité scolaire de "Sainte-Jeanne de Neuville," comté de Portneuf, et annexés pour les fins scolaires, à la municipalité scolaire de "Bois de l'Ail," dans le susdit comté.

Par arrêté ministériel, en date du 20 juin 1901, les lots Nos 11, 12, 13 et 14, du premier rang du canton de Ham ont été détachés de la municipalité scolaire de Ham Sud Ouest, (Saint-Adrien), comté de Wolfe, et annexés, pour les fins scolaires, à la municipalité de "Notre-Dame de Lourdes de Ham Nord," dans le même comté.

Par arrêté ministériel, en date du 20 juin 1901, les lots Nos 1 et 2, du VIII^e rang de l'Augmentation du canton de Bul-

strode ont été détachés de la municipalité scolaire de Saint Samuel de Horton, comté de Nicolet, et annexés, pour les fins scolaires, à la municipalité de Sainte-Eulalie, dans le même comté.

Erection d'une nouvelle municipalité scolaire

Par arrêté ministériel, en date du 20 juin 1901, le territoire suivant, savoir : Borné au N.-O. par le rang VII du canton Watford, et par le rang IV du canton Langevin, au N.-E., dans "Langevin," par Sainte-Justine, au S.-E. par la rivière Saint-Jean, au S.-O., par l'extrémité est des rangs IX et X du canton de Metgermette, par la ligne qui sépare les rangs IX et X de Metgermette, et par la ligne qui sépare les lots 22 et 23 dans les rangs XI, X, IX et VIII du canton Watford, le tout dans le comté de Dorchester, a été érigé en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Louis de Gonzague."

Nomination de deux commissaires d'écoles

Par arrêté ministériel, en date du 20 juin 1901, le révérend M. F.-X. Faguy et M. Eugène Blais ont été nommés de nouveau membres de la commission scolaire catholique de la cité de Québec, leur terme d'office étant expiré.

Par arrêté ministériel, en date du 20 juin 1901, le révérend W. J. Shaw, D. D., L. L. D., a été nommé de nouveau commissaire d'écoles de la cité de Montréal, section protestante, son terme d'office étant expiré.

Par arrêté ministériel, en date du 31 mai 1901, M. Edouard Bérard a été nommé commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-George de Windsor, comté de Richmond, en remplacement de M. Pierre Kyrouac, qui a quitté la municipalité.

Révocation d'un ordre en conseil

Par arrêté ministériel, le 23^e jour de juillet 1901, l'ordre en conseil No 430, du 29 juin dernier, concernant la municipalité scolaire de "Mirabel," dans le comté des Deux-Montagnes, a été révoqué.

A NOS LECTEURS

L'Enseignement Primaire entre aujourd'hui même dans sa vingt-troisième année d'existence. Nos lecteurs constateront par eux-mêmes qu'à cette occasion nous avons amélioré sensiblement la partie matérielle de notre revue. La gravure allégorique qui orne la couverture de *L'Enseignement Primaire* est l'œuvre d'un jeune artiste de grande distinction, M. J.-A. Ferland, de Québec. Le dessin des portraits contenus dans la présente livraison est aussi du même auteur. Nous disons un mot plus loin de notre nouveau collaborateur : en attendant, hâtons-nous de dire qu'en s'assurant les services de M. Ferland, *L'Enseignement Primaire* a fait là une précieuse acquisition.

Nos lecteurs remarqueront de plus que nous leur donnons aujourd'hui soixante-douze pages au lieu de soixante-quatre. L'abondance des matières pédagogiques est telle que nous sommes obligé d'augmenter le volume de notre publication, au moins pour ce mois-ci. Nous avons par devers nous les procès-verbaux des délibérations de la dernière séance des associations des instituteurs de Québec et de Montréal ; les discours de fin d'année prononcés en juin dernier aux écoles normales Laval et Jacques-Cartier ; les discours et les conférences de la récente convention des instituteurs du Dominion à Ottawa ; le compte rendu, les discours et les conférences de la grande convention pédagogique de Montréal.

Comme on le voit, le vent est à la pédagogie ; nous nous en réjouissons profondément. Il fut un temps, et ce temps n'est pas encore très éloigné, où l'on se moquait presque de la science pédagogique. Disons-le à l'honneur de notre province, tout ce qui regarde les choses de l'enseignement reçoit des autorités religieuses et civiles, chez nous, une attention sérieuse. Depuis quelques années surtout on s'applique à instruire le personnel enseignant de ses nombreux devoirs, en d'autres termes, on veut, et on a en cela parfaitement raison, compléter l'éducation pédagogique de l'instituteur. Pour atteindre ce but, on multiplie les conférences et on répand à profusion les publications et les autres ouvrages qui traitent de la profession si noble mais si difficile d'éducateur.

Durant la présente année, nous ferons tout en notre pouvoir pour tenir le corps enseignant de la province de Québec au courant de ce qui se passe dans le monde scolaire, et pour lui fournir en même temps les moyens d'élever le niveau de ses connaissances professionnelles.

Nous souhaitons à tous nos confrères une bonne et fructueuse année scolaire.

C.-J. MAGNAN.

**Cent-vingt-deuxième réunion des Instituteurs de la
Circonscription de l'École normale Laval**

25 mai 1901.

Présents : MM. les abbés Th.-G. Rouleau, ptre, Principal de l'École normale Laval ; L.-A. Caron, ptre, assistant-principal ; M. l'inspecteur d'écoles L. O. Pagé ; M. J. Létourneau, ancien professeur à l'École normale ; MM. J. Ahern, C.-J. Magnan, J.-D. Frève, Chs.-A. Lefèvre, N. Tremblay, Thos. Blais, professeurs à l'École normale Laval ; MM. L. Bergeron, L.-P. Goulet, J. Turcotte, H. Magnan, L. Langlois, A. Goulet, E. Marquis, E. Gauvreau, H. Nansot, etc., etc. MM. les abbés Filteau et Turcotte, et les élèves-maîtres de l'École normale.

En ouvrant la séance, M. le Président donne lecture d'une lettre reçue le matin même, par laquelle M. l'inspecteur d'écoles Max. Côté fait savoir que, étant en tournée d'inspection, il ne peut assister à la séance et se trouve empêché par ses nouvelles fonctions de remplir plus longtemps la charge de secrétaire.

M. H. Nansot est alors nommé secrétaire *pro tempore*. Il entre immédiatement en fonctions et, n'ayant pas le registre des procès-verbaux, il lit le compte-rendu de la dernière séance dans la livraison de mars 1901 de "L'Enseignement Primaire" où il a été publié. M. J. Létourneau, trésorier, reçoit ensuite les cotisations, après quoi il donne l'état financier pour l'année qui s'achève.

Au mois de mai 1900, l'Encaisse était de.....	\$16.44
Intérêts reçus.....	.41
Cotisations durant l'année.....	7.50
" reçues ce jour.....	4.00
Intérêts probables à recevoir.....	.66
	<hr/>
Fin de mai 1901.....	\$29.01

On procède ensuite aux élections des officiers pour l'année 1901-1902.

MM. L. Bergeron et Thos. Blais sont nommés scrutateurs.

Le vote donne le résultat suivant :

Président : M. N. Tremblay, réélu.

Vice-président : M. Thos. Blais, réélu.

Secrétaire : M. H. Nansot.

Trésorier : M. J. Létourneau, réélu.

Délégué au fonds de pensions : M. J. Ahern, réélu.

Il est proposé ensuite par M. J.-D. Frève, secondé par M. Thos. Blais, que les membres du comité de régie soient continués dans leurs fonctions.

Adopté.

On passe alors à l'ordre du jour.

M. L. Langlois traite de l'importance de l'enseignement de l'histoire dans les écoles comme moyen de formation de la jeunesse.

L'enfant doit recevoir, à l'école, l'éducation au triple point de vue physique, moral et intellectuel.

L'histoire aide surtout à donner à l'enfant l'éducation du cœur et celle de l'intelligence. En montrant à l'enfant le doigt de Dieu dans tous les grands événements qui ont agité ou bouleversé le monde, on lui donne une excellente leçon de morale. En lui faisant remarquer que l'histoire se rattache au progrès des sciences et au développe-

ment de la civilisation, on le met en rapport avec tout ce que l'humanité a produit de grands hommes : savants illustres, qui ont consacré leur vie à l'étude pour le bien de tous ; héros admirables, qui ont sacrifié la leur ou qui l'ont employée à la défense de la patrie et au triomphe de la justice contre l'iniquité.

L'influence de l'histoire est indéniable pour la formation du bon citoyen. L'histoire nationale surtout sert à développer dans le cœur de la jeunesse l'amour et le dévouement pour la patrie.

On peut diviser l'histoire du Canada en trois grandes époques :

1^o Période d'établissement et d'organisation, pendant laquelle les fondateurs de la patrie ont eu à surmonter les obstacles de la part des éléments et de la part des hommes. Cette période s'étend de 1608 à 1763.

2^o Période d'épreuves et de souffrances supportées sans défaillance sous le joug de l'étranger. Cette période s'étend de 1763 à 1867.

3^o Période de développement et de progrès, de 1867 à nos jours.

En un mot, notre histoire offre le tableau d'un peuple toujours à l'œuvre dans la lutte contre les éléments d'abord, puis contre l'oppression dans la revendication de ses droits et de ses libertés, enfin dans le travail de développement que ces droits et ces libertés conquis nous permettent et nous imposent le devoir de continuer sans faiblir, si nous voulons être dignes de nos aïeux.

M. le président félicite le conférencier au nom de l'assemblée, et espère que M. Langlois voudra bien encore à l'avenir nous procurer le plaisir de l'entendre parler sur l'histoire ou sur tout autre sujet.

On devait ensuite discuter sur le sujet suivant : " Quels sont les sujets à traiter dans les leçons de choses. " M. l'inspecteur Ruel, qui avait proposé le sujet de discussion à la dernière réunion, étant absent, on se contente de faire cette considération générale que dans le choix des sujets à traiter, on doit s'appliquer à donner aux enfants des notions élémentaires sur les sciences usuelles, en tenant compte du milieu (campagne ou ville) et des besoins de l'auditoire auquel on s'adresse.

M. C.-J. Magnan dit alors quelques mots sur l'enseignement de la lecture aux commençants.

Il est constaté que l'ancienne méthode d'épellation, qui consiste à faire apprendre aux enfants les vingt-six lettres de l'alphabet et toutes les combinaisons syllabiques possibles avant de faire lire des mots, est encore en usage dans le plus grand nombre des écoles de la Province.

Il faut absolument sortir de l'ornière et commencer par faire apprendre aux enfants *quelques sons* et *quelques articulations* au moyen desquels on pourra faire lire des mots faciles.

Par exemple, faire apprendre les sons a, e, é, è.

les articulations p (pe), b, d, m, r, l.

Ces éléments acquis, on fait combiner les sons avec les articulations de la manière suivante :

p, (prononcez pe) a, pa ; *p. e*, pe ; *m. è*, mè ; etc. Les enfants seront alors en état de lire : *le pape, le père, le bébé, le dada, la mère, la vame.*

On montrera ensuite aux enfants à former les lettres *qu'ils apprennent*, en les écrivant devant eux au tableau noir, doucement, recommençant plusieurs fois la même avec

explications et remarques sur la manière de s'y prendre, se contentant pour le moment que les lettres soient *reconnaissables*.

Après une dizaine de jours d'école, les élèves, un grand nombre au moins, seront en mesure d'écrire, mal peut-être, mais lisiblement, des membres de phrases ou même de petites phrases comme celles-ci :

la pipe de papa — le dé de ma mère — le dada du bébé — etc.

la parade fera rire — la pipe de papa fume — etc.

Par ce moyen l'enfant apprend à lire et à écrire simultanément ; mais il est à remarquer qu'il faut *faire écrire ce que l'on fait lire*, et non pas faire lire une chose et en faire écrire une autre.

Une discussion s'élève alors au sujet de cette leçon de *lecture-écriture* simultanée, laquelle discussion amène la proposition suivante faite par M. Chs.-A. Lefèvre :

Il est proposé par M. Chs.-A. Lefèvre, secondé par M. l'inspecteur L.-O. Pagé,

Que le sujet suivant soit discuté à la prochaine réunion de cette conférence :

"Faut-il, dans l'enseignement primaire de l'écriture, ou de l'écriture-lecture combinées, commencer par tracer sous les yeux des jeunes enfants les éléments des lettres, puis les lettres faciles comme i, u, n, m, etc. ; ou bien doit-on laisser de côté tout exercice dit préparatoire et aborder d'emblée les lettres quelconques et les mots, sans égard aux difficultés de leur tracé et à leurs formes analogiques ?"

Adopté.

Il est ensuite proposé par MM. C.-J. Magnan et J. Ahern, et appuyé par MM. L.-O. Pagé, inspecteur d'écoles et Ph. Goulet.

"Que l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval a appris avec joie la nomination de M. l'abbé H.-A. Verreau, prêtre, Principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier, depuis 1857 ;

"Que ce vénérable éducateur, par ses vertus, ses vastes connaissances pédagogiques et son dévouement à la classe enseignante, s'était acquis depuis longtemps l'estime et le respect de cette association ; Que les membres de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval offrent à leurs confrères de Montréal l'expression de leur sincère sympathie à l'occasion du deuil pénible qui vient de les frapper."

Adopté.

Il est proposé par M. J. Ahern, secondé par M. L. Bergeron.

Que l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval a appris avec joie la nomination de M. J.-B. Cloutier au titre de "Professeur honoraire et émérite de l'Ecole normale Laval," et que la dite Association adresse ses vives félicitations au nouveau titulaire.

Adopté.

M. Horm. Magnan s'inscrit pour traiter le sujet suivant à la réunion du mois de septembre prochain :

"De l'origine des écoles primaires sous la domination française."

La séance est ensuite levée et l'on ajourne au dernier samedi de septembre prochain.

H. NANSOT,

Secrétaire.

Cent treizième Conférence de l'Association des Instituteurs de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, tenue le 31 Mai 1901, à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

Etaient présents : M. l'abbé Dubois, assistant principal à l'Ecole Normal Jacques-Cartier ; MM. U.-E. Archambault, directeur général des Ecoles des Commissaires catholiques de Montréal ; J.-O. Cassegrain, doyen de l'Ecole Normale Jacques-Cartier ; P.-J. Leitch, principal de l'Ecole Ste. Marie ; L.-H. Doré, principal de l'Ecole Champplain ; J.-H. Bergeron ; L.-J.-R. Bellefeuille ; J.-T. Dorais ; E. Colfer ; P. Malone ; M. Tremblay ; G. Tremblay ; N. Brisebois ; J.-A. Brisebois ; N. Perrault ; J.-S. Teasdale ; V. Desaulniers ; P.-J. Jasmin ; E. Leroy ; J.-C. St-Amour ; L.-L. Legault ; N. Nolin ; R. Pagé ; J.-W. Joyce ; J.-E. Bernier ; J.-T. Anderson ; A.-C. Miller ; Léon Dasyilva ; J.-L. Lebrun ; F. Viens ; N. Délisle ; E.-N. Gobeil ; G.-J. Ducharme ; Louis Doré ; J.-H. Rondeau ; P. Latrémouille ; Z. Baulne ; M. Lanctot ; P. Thibault ; l'inspecteur B. Lippens ; V. Doré ; L. Larose ; J.-E. Roy ; Ed. Delorme ; C.-H. Courval ; E. Pagé ; J.-M. Delorme ; J.-W. Meloche ; J.-B. Turcotte ; H. Valois ; J. Guérin ; J.-A. Morin ; Ovide Roy ; J.-M. Dubé ; A.-L. Auger ; H. Michaud ; J.-M. Dionne ; R. Pagé ; U. Barthélemy ; J.-M. Reynolds ; Germain Beaulieu ; etc, etc., et les élèves-maitres de l'Ecole Normale.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté ; puis lecture est faite de deux lettres de son Excellence le Gouverneur-Général en réponse à la motion de condoléance adoptée par l'assemblée en janvier dernier.

M. J.-H. Bergeron, président de l'association, avec émotion, exprime, tout le regret qu'il ressent de la disparition de M. l'abbé Verreau. " Il reste, dit-il en terminant, les œuvres de cet homme qui sont répandues dans tout le pays ; elles serviront encore longtemps à éclairer ceux qui voudront les consulter. Il reste aussi les précieux conseils qu'il nous prodiguait avec tant de bienveillance. Ah ! puisse son souvenir ne jamais s'effacer de notre mémoire ; et puisse aussi notre Ecole Normale n'être pas trop ébranlée par la disparition de son dévoué principal ! Je laisse à d'autres voix plus autorisées de faire l'éloge de ce grand éducateur ".....

M. Cassegrain se lève ensuite : " Messieurs, dit-il, d'une voix affectée par la douleur, je propose un vote de condoléance à la famille de M. l'abbé Verreau. " J'abonde dans les belles paroles prononcées par monsieur le Président, rappelant les services rendus à l'association par celui dont nous pleurons la perte. Je ne ferai pas ici l'histoire de l'illustre défunt : vous m'avez devancé dans cette voie et je vous en félicite. Sa mémoire vivra aussi longtemps que vivra l'Ecole qu'il a si sagement dirigée ; elle sera conservée partout, dans le pays, parce que M. l'abbé Verreau a laissé des traces qui ne s'effaceront pas. Sa science a été remarquée partout, ainsi que les œuvres qu'il a laissées. L'on entendra avec orgueil le nom de M. Verreau résonner à nos oreilles, car il rappellera toujours l'un des plus dignes enfants de la Patrie. Ce n'est pas sans émotion que je rappelle ce nom ; aussi je m'arrête. " J'aurai peut-être l'occasion d'en dire un mot plus tard. Pour aujourd'hui, je me contente de proposer ce vote de condoléance et d'assurer la famille du défunt, de tous les sentiments de sympathie et de regret que nous éprouvons à cette perte qu'elle vient de faire "...

M. Archambault : " En qualité de plus ancien élève de l'Ecole normale, je me ferai un devoir de seconder cette motion. M. Cassegrain, ému par le souvenir des rapports intimes qu'il a eus avec M. Verreau, a été obligé de s'arrêter. Je n'en suis pas là ; mais je puis vous dire que dans le temps, j'ai eu l'avantage d'être souvent en rapports avec le regretté principal de l'Ecole normale et que toujours ses conseils m'ont été du plus grand secours, car il était l'homme des bons conseils, l'homme des conseils appuyés sur la science. C'était l'homme d'une modestie incomparable ! On parle des œuvres qu'il a laissées : personne ne connaîtra le quart de ce que M. Verreau a fait et écrit et le travail de revision des nombreux ouvrages publiés sur l'histoire de notre pays. Il était esclave de l'exactitude. Un journal de Montréal lui en a fait presque un reproche, comme si l'on pouvait reprocher à un historien d'être trop rigoriste dans ses recherches !

" Je n'insiste pas sur les qualités de cet homme éminent. M. Cassegrain nous a promis d'écrire quelque chose à son sujet : il le mérite à plus d'un titre et M. Cassegrain est bien l'homme qualifié pour entreprendre cette biographie. J'attends avec impatience ce travail dans le quel, j'en suis sûr, M. Cassegrain ne manquera pas de payer à M. Verreau le tribut d'hommages que l'Ecole normale lui doit, que lui doit vent ses anciens élèves et tout le pays. "

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

De nouveau M. Archambault se lève :

" Messieurs, dit-il, nous avons constaté que depuis quelque temps les grands hommes disparaissent bien rapidement. A notre dernière conférence, nous avons la douleur d'adresser nos condoléances à la famille royale ; aujourd'hui, c'est la mort d'un père que nous pleurons. Et, en même temps, c'est encore la mort d'un autre citoyen distingué, inhumé le même jour que M. l'abbé Verreau, je veux parler de l'honorable P.-S. Murphy.

" Je propose donc, secondé par MM. les Principaux Doré, O'Donaghue, Lacroix, Leblond de Brumath, Ahern, Primeau et Leitch :

" Que les membres de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier, ont appris avec la plus vive douleur la mort subite de feu Peter Sarsfield Murphy, arrivée le 17 mai courant, dans sa 81e année.

" M. Murphy était doué d'une grande énergie et d'un désir sincère de se rendre utile dans les affaires publiques, et plus particulièrement dans la question de l'éducation à laquelle il a pris une part très active, comme membre de la Commission des écoles catholiques de Montréal, de 1865 à 1884, et aussi, en qualité de membre du Conseil de l'Instruction publique, de 1876 jusqu'à sa mort.

" M. Murphy a travaillé avec un zèle admirable et une énergie indomptable à l'établissement, à l'organisation et au soutien des écoles catholiques de Montréal ; les grands prix qu'il a fondés à l'Académie Commerciale et à l'Ecole polytechnique, ainsi que ceux qu'il a distribués en grand nombre tous les ans sont la preuve de l'intérêt qu'il portait à ces écoles.

" Les membres de cette Association prient sa famille éplorée d'agréer leurs bien cordiales condoléances en même temps que l'expression de leur vive reconnaissance pour les bienfaits innombrables qu'ils ont reçus de cet homme de bien. "

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Proposé par M. M. Lanctot, secondé par M. C. A. Miller :

“ Que l'Association a appris avec douleur la perte que vient de subir M. le Principal Primeau, dans la personne de son fils.”

Motion adoptée à l'unanimité.

Le Trésorier fait ensuite rapport à l'assemblée, puis l'on passe à l'élection des nouveaux officiers.

Le scrutin donne pour résultat :

Président : M. J.-O. Cassegrain,

Vice-président : M. N. Perrault,

Secrétaire : M. Germain Beaulieu,

Trésorier : M. J.-A. Brisebois,

Conseillers : MM. J.-H. Bergeron ; J.-V. Desaulniers ; L. Larose ; P. Ahern ; P.-J. Leitch ; N. Brisebois ; L.-H. Doré ; J.-M. Reynolds ; E. Leroy.

Bibliothécaire : S. Aubin.

Delégué : J.-O. Cassegrain (réélu).

M. N. Perreault donne avis qu'à la prochaine assemblée, il proposera qu'à l'avenir le secrétaire ne soit plus rémunéré pour remplir ses fonctions.

M. V. Désaulniers donne avis qu'à la prochaine séance il proposera : “ Que la constitution et les règlements actuels de l'association des instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier soient soumis aux officiers conjointement avec le conseil d'administration pour étudier les amendements qui pourraient y être apportés et l'adoption des dits amendements.”

M. J.-O. Cassegrain soumet à l'assemblée un télégramme de M. J.-N. Miller, secrétaire du bureau central des examinateurs catholiques, proposant l'érection d'un monument à la mémoire de M. l'abbé Verreau.

Un comité spécial, composé des officiers actuellement en charge est nommé pour s'entendre sur les moyens à prendre et se mettre en rapport avec M. Miller et les instituteurs de la Province.

L'assemblée est unanime à féliciter les anciens élèves de l'Ecole normale, résidant actuellement à St-Jean d'Iberville, de l'heureuse idée qu'ils ont eue de faire célébrer une messe solennelle pour le repos de l'âme du regretté M. Verreau.

M. l'inspecteur Lippens soumet à l'assemblée la *Nouvelle géographie élémentaire*, de J. N. Miller. Cet ouvrage, imprimé chez Darveau, Québec, semble être l'un des mieux faits de ce genre jusqu'ici en Canada, et c'est en termes tout à fait élogieux, que M. Lippens le recommande à l'Association des Instituteurs.

Puis le président ajourne la séance à deux heures.

A l'heure indiquée, le président prend place au fauteuil.

M. C.-A. Miller, de l'Ecole Olier, fait part à l'assemblée d'un remarquable travail sur *L'enseignement de la lecture*. Il repasse en revue les différentes méthodes et fait ressortir les avantages et les défauts de chacune.

M. l'inspecteur Lippens félicite M. Miller de l'esprit d'observation qu'il a remarqué dans l'auteur de la conférence. Il tâche en outre de prouver, par de nombreux exemples, qu'il vaut mieux combiner les méthodes, plutôt que d'en adopter une et de rejeter les autres.

Ensuite M. Ludger Larose, artiste-peintre et professeur de dessin à l'Académie Commerciale catholique, entretient l'assemblée sur *L'enseignement du dessin*. Il démontre l'utilité de cet enseignement et prouve que le dessin est absolument nécessaire à

l'artisan comme à l'architecte. Il s'élève contre certaines méthodes malheureusement trop répandues dans nos écoles et qui ne sont rien moins qu'une cause de perte de temps pour les élèves. Enfin il voudrait voir totalement réformé l'enseignement du dessin dans notre province.

Ces deux remarquables conférences valent aux conférenciers les applaudissements les plus chaleureux.

Et la séance est levée.

GERMAIN BEAULIEU,
Secrétaire.

Dans Nos Écoles Normales

ÉCOLE NORMALE LAVAL

Voici le programme qui a été exécuté le 18 juin dernier à la distribution des prix et des diplômes aux élèves-instituteurs de l'École normale Laval :

- 1.—" The Bugle Call " (Piano)..... WALLIS.
Mlles C. L'Espérance, M.-L. Baril, S. Lachance,
M.-A. Tremblay, M. Lindsay, Yv. Simard,
B. Toussaint, L. Dion,
Harmonium : Mlle E. Grenier.
- 2.—Le coche et la mouche..... LA FONTAINE.
Mlle A. Vaillancourt
- 3.—Distribution des prix aux élèves de première année
- 4.—" Fleur des champs " (chœur)..... ARNAUD
- 5.—L'écureuil et le chien de chasse..... FLASSARD.
Mlle R. A. Dion
- 6.—Distribution des prix aux élèves de seconde année
- 7.—" Toccatelle " (Piano)..... A. DUPONT.
Mlles C. L'Espérance, E. Grenier, M.-L. Baril,
M.-A. Tremblay.
- 8.—" Dieu est toujours là "..... V. HUGO.
Mlle C. Drolet
- 9.—Diplômes et médailles
- 10.—" Chœur des Bergères "..... RIGA
- 11.—" Mazeppa (Piano)..... WOLLEHAUPT.
Mlles C. L'Espérance, M.-L. Baril, C. Drolet
Ad. Hamel, M.-A. Tremblay, Eug. Lachance,
E. Grenier.
Harmonium : Mlle M. Lindsay.
- 12.—Le chien de Brisquet..... CHARLES NODIER.
Mlle A. Dubeau.
- 13.—Les Filles d'Aries (chœur)..... CHAMINADE
- 14.—Adresse de remerciements.
Composée et dite par Mlle A. M. Turgeon.
- 15.—Discours de M. le Surintendant.
Dieu sauve le Roi !

L'adresse de remerciements composée et lue par Mlle Anne-Marie Turgeon mérite d'être reproduite ici. Voici ce très joli travail :

" Monsieur le Surintendant,

Mesdames et messieurs,

L'heure de dire adieu à l'année scolaire, de souhaiter la bienvenue à la carrière de l'enseignement a sonné.....! A ce moment solennel où pleure et chante à la fois, dans nos âmes recueillies, la voix du souvenir et de la reconnaissance, nous éprouvons une impression indéfinissable faite de gaieté et de tristesse. C'est en vain qu'à cette halte des jours qui marque une étape dans notre existence nous cherchons à harmoniser ces deux sentiments contradictoires !.....

Certes ! nos efforts n'ont manqué ni de la bénédiction de Dieu, ni de la sympathie de la terre. De celle-ci nous avons un témoignage incontesté et un gage des plus précieux dans les encouragements distingués de l'élite de la société de Québec, encouragements qui sont une de nos meilleures récompenses. Merci.

L'avenir se montrera peut-être exigeant envers nous, mais croyez-nous, nous nous efforcerons de nous rendre dignes de ce toit vénérable qui abrita si tendrement notre adolescence. Nous nous consacrerons tout entières à notre noble et difficile mission, prévenant par le travail et la prière toute défaillance qui tenterait d'éprouver notre courage. D'ailleurs l'état si simple et si grand qui ouvre de petites âmes à la science et à la vertu ne semble-t-il pas reproduire en petit l'image majestueuse du divin Maître ? Déposant dans le cœur adorable de Jésus toutes nos craintes et nos inquiétudes, nous nous écrions dans un joyeux élan de notre âme : Reconnaissance !! D'abord à vous M. le Surintendant, qui avez bien voulu présider cette modeste distribution de prix et de diplômes. Nous ne pouvons vous dire assez combien nous apprécions l'honneur que vous nous faites en voulant nous remettre vous-même les diplômes. Ils nous seront ainsi doublement précieux. Nous vous prouverons notre gratitude en nous efforçant toujours de mériter l'insigne faveur de compter sur votre bienveillante protection dans la carrière qui s'ouvre devant nous.

Vénérées et tendres mères, qui avez veillé sur nous avec tant de sagesse et de sollicitude, faut-il donc vous dire adieu ! Oh ! mères chéries qui par vos bontés incessantes, vos soins empressés nous avez rendues si heureuses pendant les quelques mois que nous avons passés sous votre toit béni, nous ne pouvons assez vous remercier ; veuillez au moins agréer l'expression de nos respects profonds et de notre reconnaissance inaltérable. Le souvenir de tant de bienfaits ne peut s'effacer de nos cœurs.

Messieurs les professeurs, quelles paroles pourraient rendre nos sentiments ? Votre zèle, votre dévouement : e pouvait nous laisser insensibles. Si nous avons dans l'école primaire quelques succès, c'est en nous servant de vos méthodes, en nous inspirant de votre zèle que nous aurons obtenu ces résultats. Ces services que vous nous avez rendus sont de ceux que la reconnaissance ne peut égaler.

Compagnes bien aimées ! nous nous séparons et la plupart d'entre nous peut-être pour ne plus nous revoir ! Mais le cœur ne connaît pas la distance, ces joies intimes, ces plaisirs purs du pensionnat, ces mille services mutuels qui font si douce la vie de communauté, gardons-les dans notre souvenir comme un talisman précieux qui nous protégera dans la lutte pour la vie. Souvenons-nous les unes des autres. Prions pour que le bonheur nous suive partout, pour que le succès couronne nos efforts. Puisse-nous toutes être des institutrices vraiment dignes de Dieu et de notre patrie !
M. le principal,

A vous nos dernières pensées, comme nos plus durables souvenirs. Que de peines et de fatigues ne vous êtes-vous pas données pour nous introduire sûrement dans le temple de la science et de la vertu ! Puisse le ciel vous conserver longtemps au poste éminent d'où vous savez répandre les bienfaits à profusion sur les élèves confiées à votre direction. Merci, directeur vénéré, merci du fond de l'âme pour tout le bien que vous nous avez fait durant cette année trop vite disparue ! Notre prière ardente et nos vœux sincères vous prouveront notre reconnaissance sans bornes et notre affection inaltérable. Merci, merci, merci."

L'honorable M. de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, répondit à cette touchante adresse dans les termes éloquentes qui suivent :

“ Mesdemoiselles,

Votre charmante adresse révèle à cet auditoire les émotions qu'éprouvent vos cœurs, partagés qu'ils sont entre le souvenir des jours heureux passés à l'école normale et le sentiment de la reconnaissance envers le zèle principal de l'institution, vos distingués professeurs et les vénérées religieuses qui, comme vous l'avez si bien dit, ont veillé sur vous avec tant de sagesse et de sollicitude.

De mon côté, laissez-moi vous dire quel plaisir j'éprouve à venir, dans cette réunion solennelle de fin d'année, couronner vos fronts fatigués par le travail et vous mettre en main ce brevet tant convoité, qui fait de vous des institutrices aptes au professorat.

Je ne suis pas le seul à ressentir les douces impressions que procure une distribution de prix. Tous les ans on voit accourir à la collation des diplômes les mêmes personnes bienveillantes, l'élite de la société de Québec. Qui donc les réunit ? Qui les appelle dans cette salle témoin de tant de succès littéraires ? Oh ! ce ne saurait être une curiosité passagère ; c'est à la fois un sentiment noble et beau. Cette assemblée de mères de familles et d'amies de l'éducation puise son inspiration dans une profonde sollicitude pour l'instruction des enfants ; cet intérêt que vous leur inspirez, mesdemoiselles, est d'autant plus intense qu'elles vous savent destinées à devenir les institutrices de la jeunesse du pays.

Vous avez, mesdemoiselles, dans ce sympathique auditoire la note caractéristique qui distingue la mission que vous allez assumer d'instruire l'enfant et de le préparer aux devoirs sociaux qu'il aura à remplir. Si vous n'aviez à enseigner à vos élèves que la lecture, l'écriture et le calcul, vos devoirs d'institutrices seraient sans doute importants ; moins redoutable cependant serait votre responsabilité ; mais l'éducation de l'enfant est également votre partage, et un éducateur, qui n'avait peut-être pas consulté les chefs politiques de son parti, disait qu'il faut plus de sagesse pour élever un enfant que pour gouverner un état. C'est que sous l'enveloppe fragile du corps réside une âme immortelle, plus précieuse que la perle cachée au fond de la mer. Au printemps de la vie tout est pureté et fraîcheur ; sous le regard maternel grandit l'enfant inconscient des épreuves qui l'attendent ; son front respire l'harmonie de ses pensées et la tendresse de ses affections ; lorsque, pour la première fois, il franchit le seuil de l'école, son cœur n'a connu que les effluves des caresses de sa mère et n'a senti que la douce chaleur du foyer paternel.

En plaçant l'enfant sous votre direction, mesdemoiselles, la famille vous donne un précieux témoignage de confiance, car elle compte sur vos bonnes dispositions et votre vertu. C'est un arbrisseau aux frêles racines que vous devez entourer de soins spéciaux, afin qu'il puisse devenir un arbre sain et vigoureux, capable de résister aux tempêtes de la vie. C'est aussi une terre vierge que vous avez mission de féconder et de préparer aux rudes travaux de l'existence. Votre premier devoir est de protéger l'innocence de cette âme candide et de faire germer en elle la divine semence. *Semen est verbum Dei*. Vous qui pour la plupart habitez la campagne, vous le savez par votre expérience personnelle : de la terre bien préparée et de la semence dépend la récolte. Ce grain de la divine semence germera et cet enfant, dont l'intelligence possède les lumières de la foi, devra à vos soins assidus, à vos enseignements et à vos bons exemples, cette formation chrétienne qui fera de lui un homme de bien.

Les principes, mesdemoiselles, que vous avez puisés dans cette maison et les exemples d'abnégation et de zèle dont vous avez été les témoins me sont une sûre garantie de votre fidélité à remplir vos devoirs et à diriger vers le bien l'intelligence et le cœur des enfants.

Comme vous venez de le dire, l'heure de la carrière de l'enseignement pour vous vient de sonner, la cloche du devoir retentit à vos oreilles et, dans quelques semaines, plusieurs d'entre vous commenceront leur laborieux apostolat.

La protection que vous sollicitez de l'autorité, vous l'aurez ; vous aurez aussi ses sympathies et ce que je vous demande en retour, c'est de rester dignes de l'institution qui vous a formées, afin de répondre à l'attente des familles ; c'est d'exalter devant vos élèves la satisfaction que l'on goûte à vivre du travail des champs, au milieu des siens, de leur signaler les déceptions de ceux qui renoncent follement à l'agriculture, quittent le toit paternel et s'en vont dans les villes grossir le plus souvent la classe des

prolétaires. Ce que je sollicite aussi, c'est que vous inspiriez aux enfants le respect de l'autorité à tous les degrés de la hiérarchie sociale, de l'autorité des parents, de l'autorité religieuse, de l'autorité civile; c'est de leur raconter avec enthousiasme les grands faits de notre histoire, et, comme dernier mot, efforcez-vous de leur faire aimer leur nationalité et de leur inculquer, avec l'amour de la religion, l'amour de la patrie.

Ecole normale Laval, 18 juin 1901.

A l'École normale Jacques-Cartier

FIN D'ANNÉE 1901—DISCOURS DE L'HON. BOUCHER DE LA BRUÈRE, SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La distribution des diplômes à l'École normale Jacques-Cartier a eu lieu samedi matin, le 22 juin, en présence de M. le surintendant de l'Instruction publique.

M. de La Bruère a prononcé le discours suivant :

« MM. les élèves-maitres.

Comme surintendant, j'éprouve toujours un plaisir nouveau chaque fois que je viens déposer sur les fronts des lauréats de l'École normale la couronne de la victoire. Cependant, cette année, je viens ici dans de tristes circonstances. Je ne retrouve plus cette figure amie, ce savant modeste, cette âme d'élite que fut le très regretté M. Hospice Anthelme Verreau. Dieu, dans sa sagesse, a mis fin à sa carrière, sans doute pour le récompenser plus tôt de sa vie exemplaire, de ses travaux méritoires et de son constant dévouement à la grande cause de l'éducation.

Appelé, jeune encore, à cause de ses talents et de son savoir, à diriger l'École normale Jacques-Cartier, il présida sa fondation en 1857 et eut l'honneur d'en être le premier principal. Pendant quarante quatre ans, jusqu'à l'instant de sa mort, il en fut l'âme et on peut dire qu'il s'identifia avec l'institution. Ayant consacré tous les instants de sa vie à l'instruction de la jeunesse, il sut lui inculquer de saines doctrines et, avec le tact qui le distinguait, lui inspirer de justes idées sur ses devoirs envers Dieu, la famille et la société.

M. Verreau fut grand comme éducateur. Dès l'instant qu'il assumait la direction de l'école normale, il traça les grandes lignes de l'enseignement à donner aux élèves qui devaient être confiés à sa direction et à son dévouement. Prenant la parole lors de l'inauguration de cette maison, il dicta son programme en présence d'éminents personnages qui avaient été conviés à la cérémonie.

Permettez, messieurs les élèves-maitres, que je vous cite quelques passages du discours qu'il prononça en cette circonstance, et de celui que peu de temps après, il fit à la conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, association qui était alors à ses débuts. Ces citations, messieurs, vous rappelleront les enseignements de votre illustre maître et vous feront voir que, même à cette première période de sa vie de professeur, il avait une très juste conception de ce que doit être l'instruction et qu'il connaissait à fond les causes qui en assurent le véritable progrès.

« Dans l'éducation, disait-il, surtout dans l'éducation d'un peuple, tout dépend des commencements, de cette première éducation qui se donne sur les bancs de l'école, autour de l'école, sous les yeux de l'instituteur, car les notions et les impressions qu'on reçoit alors ne s'effacent jamais. Et on peut dire que l'homme qui est appelé à jeter dans l'âme de vos enfants ces impressions et ces notions premières, exerce une influence, trop méprisée peut-être, mais très réelle, sur l'avenir d'une nation.

« Je le sais, on a cherché à faire, dans l'éducation, deux parts très distinctes, dont on a laissé l'une à la mère, auprès du foyer domestique, c'est la partie purement morale et religieuse; l'autre, la partie purement scientifique, est confiée à l'instituteur, mais il suffit de remarquer qu'on ne peut instruire l'intelligence sans la tirer (*educere*) de ses ténèbres, sans l'élever, on ne peut agir sur l'esprit, sans agir en même temps sur le cœur, en un mot si l'éducation peut être quelquefois sans instruction, l'instruction influe toujours sur l'éducation.

Ces quelques phrases, messieurs, vous indiquent l'extrême importance des fonctions de l'instituteur. M. Verreau n'a pas manqué de vous rappeler dans ses leçons, ces mêmes enseignements et d'insister sur la nécessité de vous rendre dignes, par une conduite exemplaire et des études fortes et consciencieuses, d'exercer sur l'avenir de la nation cette influence qu'il attribue avec raison au maître d'école. Il a également travaillé à vous faire comprendre que l'éducation et l'instruction, quoique distinctes, réagissent l'une sur l'autre, et qu'on ne saurait les séparer sans détriment pour la formation de l'esprit et du cœur.

La haute idée que le regretté défunt avait du rôle de l'instituteur lui faisait chérir davantage celui qui se destinait à l'exercer.

« Voilà pourquoi, ajouta-t-il... les titres pompeux d'instituteurs, de professeurs, ne me semblent pas valoir le nom plus modeste, mais plus significatif de MAÎTRE D'ÉCOLE !
 « Oui, vous êtes maîtres, véritablement maîtres, puisque vous tenez, pour ainsi dire, entre vos mains, le cœur et l'intelligence de ces enfants, qui seront bientôt des hommes et qui seront tels que vous les aurez faits. Pour moi je ne connais pas de plus grande autorité que celle-là. ».....

Et pour le principal de l'École normale Jacques-Cartier, que devait être cette éducation ? Elle devait être religieuse.

« Nous ne comprenons pas l'éducation séparée de la religion, affirmait M. Verreau. C'est une théorie que quelques gouvernements ont essayée, mais qu'ils sont obligés d'abandonner aujourd'hui.

« Tout système d'éducation dans un pays chrétien doit mettre la religion chrétienne au premier rang des études ; sans la science religieuse, les autres sciences ne peuvent donner ni le bonheur à l'individu, ni à l'État la prospérité, » belles paroles qui sont à la tête du programme de KINGS' COLLEGE à Londres.....

Quels étaient les conseils que cet éducateur éminent donnait aux instituteurs et qu'il importe aux élèves-maîtres d'entendre répéter ? Laissez m'en glaner quelques-uns dans le discours qu'il prononça à la conférence de 1857.

« Cette sentence. « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, » il faut l'entendre non-seulement du pain grossier et matériel qui soutient notre vie, mais encore de ce pain plus pur, de cette nourriture des intelligences, la science, à quelque degré qu'on la suppose.....

« Comme complément il ajoutait : « Messieurs, ce serait donc une erreur de croire que tout finit pour vous lorsque vous aurez étudié quelque temps et que vous posséderez certaines connaissances. Non, tout ne sera pas fini ; ces connaissances il vous faudra les conserver, les développer graduellement, et même en acquérir de nouvelles, c'est-à-dire qu'il vous faudra étudier, étudier encore, étudier toujours ; c'est à mon sens une des plus puissantes obligations de l'instituteur.

Afin de ne pas être trop long, je terminerai ces citations, par le précieux conseil suivant :

« De grâce, messieurs, gardez-vous de ces lectures frivoles, légères et qui, sans rien apprendre, trompent l'imagination et faussent les plus belles qualités du cœur et de l'esprit. A tout autre je dirais : ces lectures ne servent à rien de bon ; à vous j'ajouterai : de pareilles lectures seraient sacrilèges ; vos instants sont trop précieux, votre mission est trop importante, vous n'êtes plus à vous, vous vous devez tout entier aux enfants que la confiance publique a remis entre vos mains. »

Voilà des renseignements qui pour vous, Messieurs de l'École normale, ont une valeur d'autant plus grande qu'ils viennent de celui que vous avez connu, qui vous portait un intérêt si profond et dont vous avez pu apprécier le mérite et la vertu.

Dans cette séance de fin d'année je n'ai pas voulu parler moi-même ; j'ai laissé parler votre regretté supérieur et, quoiqu'il soit disparu, vous venez de l'entendre discourir sur l'importance de votre mission, sur l'éducation à donner à la jeunesse, sur la manière de bien employer le temps, sur le choix de vos lectures et sur la nécessité de l'étude à tous les âges de la vie.

C'est donc en ayant présents à l'esprit les principes enseignés par M. Verreau que vous pourrez, dans votre carrière, rendre d'utiles services à la jeunesse de votre pays.

Et, messieurs, lorsque placés à la tête d'une école, vous aurez à parler à vos élèves des hommes dont s'honore le Canada-français, de nos gloires nationales dans l'ordre

religieux ou civil, j'aime à croire que vous n'oublierez point de citer le nom du premier principal de l'école normale Jacques-Cartier, car s'il fut un grand éducateur, comme je le disais au début de mon discours, il manifesta toujours un patriotisme sincère par l'œuvre caractéristique de sa vie. Vous n'ignorez pas combien il aimait l'histoire de son pays et que de veilles il a consacrées à en élucider les détails. Il était reconnu à juste titre comme une autorité dans ce genre d'étude, et sa science historique était également prisee par les écrivains anglais et canadiens français.

Les matériaux historiques précieux qu'il a amassés, sa superbe bibliothèque d'ouvrages canadiens, unique en son genre, indiquent assez quels étaient ses goûts. Le sujet de ses études révèle son profond patriotisme, car il s'y livrait par amour pour son pays dont il voulait conserver les traditions comme il voulait sauver de l'oubli les titres de sa noble origine.

En souhaitant à tous d'heureuses vacances et beaucoup de succès dans la carrière de l'enseignement, je vous dirai : " Malgré la séparation, conservons religieusement dans notre cœur le souvenir du prêtre modèle, du professeur distingué et du grand canadien que fut feu l'abbé Verreau. "

ASSOCIATION D'ÉDUCATION DU DOMINION

LE 14, 15 ET 16 DU MOIS D'AOUT DERNIER A EU LIEU À OTTAWA LA RÉUNION
ANNUELLE DE L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION DU DOMINION.

Voici le programme qui a été suivi durant ces trois jours :

Association des Éducateurs du Canada

ASSEMBLÉE TRIENNALE À L'ÉCOLE NORMALE D'OTTAWA,

LE 14, 15, ET 16 AOUT 1901

SÉANCES GÉNÉRALES

Mardi, le 13 août, à 8 heures du soir, séance des Directeurs de l'Association dans le bureau du principal, à l'École normale.

Mercredi, le 13 août, à 8 heures du soir, discours de bienvenue par le maire d'Ottawa et le révérend Père H. A. Constantineau, D. D., O. M. I. président de l'Université d'Ottawa.

Réponses aux discours de bienvenue par le Dr J.-A. MacCabe ; l'hon. S.-U. Ross, L. L. D. ; l'hon. Richard Harcourt ; l'hon. Boucher de la Bruère ; le Dr A.-H. Mackay ; D.-J. Groggin, M. A. ; M. Alexander Robinson ; M. D.-J. MacLeod.

Jeudi, le 15 août, à 8 heures du soir.

" Des avantages d'une inscription nationale des instituteurs normaliens ", par S.-P. Robins, L. L. D., Principal de l'école normale McGill.

" Le Patriotisme à l'École, par madame Clark Murray, Montréal.

" Comment cultiver le sentiment national à l'école primaire ", par C.-J. Magnan, professeur à l'école normale Laval, Québec.

Discours par M. le professeur Robertson, du département d'Agriculture, Ottawa.

Vendredi, le 16 août, à 8 heures du soir.

"De l'enseignement artistique", par M. F. Newlands, Buffalo, N. Y.

"Le Bureau national d'Instruction Publique", par le Dr J.-M. Harper, Inspecteur des écoles supérieures, Québec.

"L'exposition scolaire à Paris", par S.-B. Sinclair, Ph. D., vice-principal de l'école normale d'Ottawa.

Election des officiers.—Choix de l'endroit où aura lieu la prochaine assemblée, etc.

SÉANCES SPÉCIALES

ÉCOLES ENFANTINES, présidées par Mlle E. Bolton de l'école normale d'Ottawa.

Mercredi, le 14 août, à 9. 30 du matin.

Réception des délégués.

Discours de bienvenue par le Président.

"Valeur éducative de la musique," Mde F.-M.-S. Jenkins, organiste de l'église St-Georges, Ottawa.

Discussions et illustrations de la méthode employée.

Chansons par le personnel des écoles enfantines.

A 2 heures de l'après-midi.

Discussions; sujets: Chansons.—Jeux.—Programmes.—Discipline.

Jedi, le 15 août à 9.30 du matin.

Discours d'ouverture et prière.

Discours aux mères de famille par Mde Ada M. Hughes, Toronto. Quelques particularités de l'esprit enfantin envisagées au point de vue d'une mère par Mde C.-E. Bolton.

Discussion.

Responsabilité des parents envers l'Etat. L'honorable juge Burbridge, Ottawa.

A 2 heures de l'après-midi.

JEUX.—Sous la direction de Mlle MacIntyre, de l'école enfantine normale, de Toronto et de Mlle E. Duff, de Toronto. Pianiste, Mlle M. Lyon, Ottawa.

Réception par le personnel des écoles enfantines d'Ottawa.

Vendredi, le 16 août à 9.30 du matin.

Discours d'ouverture et prière.

"De l'art dans les écoles enfantines." M. A.-F. Newlands, Buffalo, N. Y.

Discussions et explications.

"Comment on apprend la musique en jouant". Mlle Jean Stocks, Ottawa. Explication des procédés employés par elle en enseignant la portée, la notation musicale et la mesure aux commençants.

INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE, sous la présidence de J.-B. Calkin, M. A., Truro, N. E.

Mercredi, le 14 août, à 9.30 du matin.

Discours du Président.

"Travaux laissés à l'initiative des élèves". MM. les Principaux MacIntyre, Winnipeg, Man. et Reid, Owen Sound, Ont.

"La phonique et le cours des écoles publiques." M. le Principal Ward, Collingwood, Ont.

Critiques actuelles du système éducationnel d'Ontario, M. le Principal Edwards, Napanee, Ont.

A 2 heures de l'après-midi

"La grammaire anglaise comme instrument de culture intellectuelle."

"L'école et la famille, coopérateurs." M. le principal Masten Odelltown, Québec.

L'instruction publique et la criminalité.

Jeudi, le 15 août, à 9.30 du matin.

"Ce que l'instituteur peut faire pour venir en aide au cultivateur." M. le principal Marshall, Halifax, N. S.

"A qui sera confiée la préparation des livres de classe, pour les écoles publiques." M. le principal Moore, Dundas, Ont.

"Le dessin aux écoles publiques." M. J.-A. Dobbie, de l'école normale d'Ottawa.

"Etude de l'enfant." Le principal Spence, de l'école de Clinton, Toronto.

A 2 heures de l'après-midi.

"L'école comme préparation à la vie pratique." M. Ernest Smith, Québec.

"Les sciences aux écoles publiques." A.-E. Atwood, M. A., principal de l'école Walker, Ottawa.

Vendredi, le 16 août à 9.30 heures du matin

"Les cours d'études des écoles publiques des différentes provinces." Le principal Robins, de l'école normale McGill.

"Les travaux manuels." Le principal Kidner, de l'école des travaux manuels Macdonald, Truro, N.-E.

"De l'enseignement de la religion dans les écoles publiques."

A 2 heures de l'après-midi

"L'instruction publique dans la Nouv.-Ecosse." L'inspecteur Creighton, Halifax, N.-E.

" " " le Nouveau Brunswick." Le prof. John Brittain, Fredericton, N. B.

" " " l'île du Prince Edouard."

" " " Québec."

" " " Ontario." Le principal F.-C. Powell, Kindercardine, Ont.

" " " le Manitoba." Le principal MacIntyre, Winnipeg.

- " L'instruction publique dans le Nord-Ouest. " D.-J. Goggin, M. A.,
surintendant de l'Instruction publique,
Territoires du Nord-Ouest.
- " " " la Colombie Anglaise." M. Alex. Robin-
son, surintendant de l'Instruction publi-
que de la Colombie Anglaise.

EDUCATION SUPÉRIEURE

Président.—D.-J. Goggin, M. A., D. C. L., surintendant de l'Instruction
publique, T. N. O.

Mercredi, le 14 août, à 9.30 du matin.

Discours du président.

" Quelques particularités de l'instruction secondaire en Europe et en
Amérique. " W. Packenham, B. A., président du bureau d'examineurs
d'Ontario.

" Modifications que les conditions actuelles nécessitent dans les program-
mes des *High Schools*. " W.-J. Robertson, B. A., L. L. B., *Collegiate Institute*
de Ste-Catherine, Ont.

A 2 heures de l'après-midi.

" Connaissances requises pour l'admission aux *High Schools* et aux uni-
versités. " John Squair, B. A., professeur au collège de Toronto.

" Le Grec et le Latin doivent-ils continuer à former partie du cours des
écoles secondaires ? " J. Henderson, M. A., principal du *Collegiate Institute*
de Ste-Catherine, Ont.

Jeudi, le 15 août, à 9.30 du matin.

" La géométrie moderne. " N.-F. Dupuis, M. A., F. R. S. C., professeur
de mathématiques au *Queen's University* de Kingston.

" L'enseignement de l'histoire au *High School*. " A. Stevenson, B. A.,
Collegiate Institute, Woodstock, Ont.

A 2 heures de l'après-midi.

" L'enseignement de la littérature au *High School*. " John Marschall, M.
A., professeur supplémentaire d'anglais au *Queen's University*, Kingston,
Ontario.

" Ce qu'un élève qui a suivi le cours de français ou d'allemand au *High*
School doit savoir. " A. H. Young, M. A., professeur de langues modernes,
Trinity University, Toronto.

Vendredi, le 16 août, à 9.30 du matin.

" *Ecologie* et morphologie comparées. " G.-U. Hay, Ph. B., rédacteur
de l'*Educational Review*, de St-Jean, N. B.

Effets éducatifs et industriels des dernières modifications dans les cours
des écoles enfantines ainsi que dans l'introduction de l'étude des éléments
des sciences et des travaux manuels dans les cours des autres écoles. " W.-S.
Ellis, B. A., principal du *Collegiate Institute*, Ottawa.

A 2 heures de l'après-midi.

"Ce que le peuple exige en fait d'instruction." John Millar, B. A., assistant-ministre de l'Instruction publique, Toronto.

"L'enseignement de la Géométrie dans les écoles intermédiaires." A. H. McDougall, B. A., Collegiate Institute, Ottawa.

INSPECTION DES ÉCOLES ET PRÉPARATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Président.—M. V. B. Bridges, M. A. Frédéricton, N. B.

Mercredi, le 14 août, à 9.30 du matin.

Discours du Président.

"L'école normale. Quelques-unes de ses fonctions." M. le principal Mullin, de l'école normale de Frédéricton, N. B.

"Services que la psychologie de l'enfant a rendus à l'instruction." M. le principal Scott, M. A., de l'école normale de Toronto.

"Des procédés dans l'enseignement de l'arithmétique." M. W.-J. Summerby, inspecteur d'écoles de Russell, Ont.

A 2 heures de l'après-midi.

"Le troisième élément dans l'éducation." Dr J.-M. Harper, inspecteur d'écoles, Québec.

"Les écoles modèles de comté dans Ontario." Le principal Jordan, Prescott, Ont.

" " " " W. Johnston, M. A., L. B., inspecteur d'écoles d'*Athens*, Ont.

Jeudi, le 15 août, à 9.30 du matin.

"Devoirs de l'inspecteur d'écoles outre ses visites d'inspection." John Parker, B. A., inspecteur d'écoles, Leeds, Québec.

"Devoirs de l'inspecteur d'écoles lors de sa visite." U. McOuat B. A., inspecteur d'écoles, Lachute, Québec.

"L'enseignement du français." M. le principal Truell, de l'Académie de Lachute.

"Quelques difficultés qu'on rencontre dans les écoles rurales." Colin W. Roscoe, M. A., inspecteur d'écoles de Kentville, N. E.

A 2 heures de l'après-midi.

"L'attention, comment on l'obtient en classe." Le Dr H.-S. Bridges, St-Jean, N. B.

"De la psychologie dans l'étude des sciences naturelles." S. Silcox, B. A., inspecteur d'écoles de St-Thomas, Ont.

"Brevets canadiens." Rév. H. G. Colles, inspecteur d'écoles de St-Thomas, Ont.

Vendredi, le 16 août, à 9.30 du matin.

"De la classification des élèves des écoles des villes." W. Housto, M. A., inspecteur d'écoles de *Gore Bay*, Ont.



" Comment l'inspecteur d'écoles doit cultiver le sentiment national." R.-J. Hewton, M. A., inspecteur d'écoles de Richmond, Québec.

" De la lecture à l'école élémentaire " M. James F. White, inspecteur des écoles catholiques de Toronto.

A 2 heures de l'après-midi.

" Défauts de nos écoles." R.-H. Cowley, inspecteur d'écoles, Carleton, Ontario.

" Entraînement professionnel du personnel enseignant." John Waugh, B. A., D. inspecteur d'écoles de Whity, Ont."

Il nous est impossible d'entrer dans tous les détails de la convention. Mais nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux les discours prononcés en cette circonstance par les représentants de l'autorité scolaire et du corps enseignant de la province de Québec.

Voici le discours que l'honorable M. de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique, a prononcé en réponse aux adresses de bienvenue lues par le maire d'Ottawa et le révérend P. H.-A. Constantineau, O. M. I., recteur de l'Université d'Ottawa :

" M. le Président,

" Mesdames et Messieurs,

" Appelé par les circonstances et la position que j'occupe à représenter la province de Québec à cette convention d'éducateurs, c'est un devoir et un plaisir pour moi d'offrir à M. le Maire de la cité d'Ottawa et à notre distingué président le Dr Maccabe, mes remerciements les plus sincères pour leur charmant accueil à la capitale du Canada.

Si c'est un grand honneur pour moi d'être ici le représentant du corps enseignant de ma province, c'est une satisfaction bien grande de me trouver au milieu d'amis d'autres provinces aussi dévoués à la grande cause de l'éducation que nous le sommes sur la rive opposée de l'Outaouais.

Cette brillante réunion nous offre aussi la preuve manifeste du profond intérêt que porte la capitale fédérale aux choses de l'éducation. Les délégués des provinces sont particulièrement flattés de cette marque de sympathique approbation. Pour ma part, me réjouissant de voir une assistance aussi distinguée, je suis heureux aussi de penser que parmi les femmes qui font l'ornement de cette salle se trouvent nombre de mères de famille dont la sollicitude pour l'instruction de leurs enfants ne saurait être trop grande et qui, cédant aux inspirations de leur cœur, ont voulu, par leur aimable présence ce soir, offrir leur précieux concours au succès de cette convention. Nous ne pouvons en être surpris, puisqu'au foyer domestique la première éducatrice c'est la mère et que c'est elle qui préside au développement intellectuel de son enfant.

Constatons, mesdames et messieurs, que dans notre pays, à quelque croyance religieuse ou à quelque race que nous appartenions, tous nous sommes animés du désir de voir répandre parmi les classes de la population une instruction saine et fortifiante et une éducation choisie. Je dis une éducation choisie, car un peuple ne saurait se distinguer seulement par sa connais-

sance de la grammaire, de l'arithmétique ou de la gymnastique, ce qui est du domaine de l'instruction proprement dite ; mais il importe à l'enfant de continuer de recevoir à l'école cette bonne éducation de famille qui consiste dans la formation du caractère et du cœur.



L'HONORABLE P. B. DE LABRUÈRE

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

*Décoré tout récemment du titre d'Officier de l'Instruction publique
par l'Université de Paris.*

S'il existe dans les systèmes scolaires des provinces confédérées certaines dissemblances dues soit aux influences locales, soit aux sentiments particuliers d'une race ou à la manière de voir de quelques éducateurs, il importe, malgré cette variété, que l'éducation de tous s'appuie sur les principes qui sont la base de toute société bien organisée, à savoir : la religion et le patriotisme.

Les principes religieux en effet doivent être la pierre fondamentale de l'éducation populaire ; c'est à cette source première que l'enfant peut recevoir ce développement régulier et harmonieux qui en fera un citoyen accompli—cette idée n'est pas neuve ; elle est vieille comme le genre humain et, dans

notre pays comme ailleurs, elle est gravée dans la conscience du peuple aussi bien que dans le livre des lois.—Elle a toujours été inscrite en tête du programme de l'école catholique et, à Montréal, il y a peu d'années, les membres du synode anglican provincial furent unanimes à affirmer l'efficacité de l'enseignement religieux dans les écoles comme un préservatif contre le crime ou le relâchement des mœurs.

A Toronto, en 1897, l'évêque anglican Sullivan disait devant le bureau scolaire que l'éducation ne peut être considérée comme complète, à moins que la croissance des facultés morales et spirituelles soit stimulée autant que la croissance des facultés physiques et intellectuelles. Considérant que les questions fondamentales de la vie relèvent du domaine de la morale et du spirituel, il ajoutait que ces questions ne sont point mystiques, mais pratiques et d'occurrence quotidienne.

Un homme d'état distingué d'Angleterre émettait en d'autres termes le même principe. "C'est dans l'ordre des idées éternelles, disait-il, qu'il faut aller chercher les principes qui doivent nous diriger dans la vie du temps." Cette parole a été prononcée dans notre pays, il y a cinquante ans, par un gouverneur dont le Canada chérit la mémoire, Lord Elgin.

Ces déclarations d'hommes haut placés dans la société religieuse et la société civile indiquent, je crois, aux diverses provinces, la marche à suivre dans la direction de l'enseignement, si on ne veut point que le peuple s'écarte du droit chemin pour se diriger vers l'abîme de l'école sans Dieu et le gouffre de la révolution sociale.

Un second devoir incombe aux éducateurs du Canada comme de tout autre pays. Avec l'enseignement de la religion comme assise du régime scolaire, doit apparaître un autre enseignement. Il est nécessaire de tracer en tête de nos programmes d'études le grand mot de "patriotisme". C'est un sentiment qu'il faut cultiver et développer dans l'intelligence et le cœur de nos enfants. Au Canada ce mot a d'autant plus sa raison d'être que notre régime politique consiste en une confédération de provinces renfermant les représentants de deux grandes races fières de leur origine, soucieuses de leur honneur et fortement attachées à leur langue et à leurs traditions.

Ces races, destinées à vivre l'une à côté de l'autre sur le sol de l'Amérique, vont grandir en nombre et prospérer, toutefois sans se fusionner, je présume, car l'élément canadien-français ne saurait concevoir l'idée d'absorber les canadiens-anglais, pas plus que ceux-ci ne peuvent croire qu'ils feront disparaître du Canada les fils des premiers occupants du sol.

Si nous sommes convaincus les uns et les autres de cette idée, les plis du drapeau britannique sont assez amples pour voir croître sous son égide les rejetons de ces deux races; la constitution anglaise est assez bienfaisante pour imposer aux majorités le respect des privilèges des minorités, et la liberté que nous respirons est assez grande pour vivifier chez tous le patriotisme qui, pour le canadien, signifie l'attachement au sol, le désir de voir les ressources du pays se développer et tous les éléments de la population rivaliser de zèle pour accroître leur influence sociale et politique.

Ce sentiment, mesdames et messieurs, nous devons le buriner dans le cœur de l'enfant, au cours de ses études, en lui apprenant à respecter les nationalités diverses qui habitent le pays et en lui faisant comprendre l'importance de l'union des races pour maintenir la paix et l'harmonie dans la Confédération.

Je puis rendre à ma province le témoignage que, dans l'éducation publique donnée à nos enfants, nous nous efforçons d'éloigner d'eux les préjugés de race, et nous leur enseignons à vouloir pour nos concitoyens d'une autre origine la même somme de liberté que nous réclamons pour nous-mêmes.

Notre loi de l'instruction publique, au reste, est une preuve éclatante de la bonne foi et des bons sentiments qui nous animent. La minorité chez nous jouit de tous les privilèges que lui garantit la constitution de 1867, et la majorité n'a jamais eu l'idée d'abuser de sa force pour les lui ravir. Les chefs de famille peuvent faire donner à leurs enfants une instruction conforme à leur croyance religieuse, la loi leur en fournit les moyens ; il suffit pour cela d'un seul acte de la volonté paternelle. Dans la pensée de notre peuple le mot "écoles publiques" signifie non la contrainte de la minorité au profit de la majorité, mais justice égale pour toutes les dénominations religieuses et respect de la langue, des traditions et des sentiments de ceux qui vivent avec nous. Aussi la minorité protestante peut-elle administrer ses écoles comme elle le désire et la majorité, de son côté, possède un régime scolaire en conformité à sa foi, son tempéramment, ses besoins et le caractère particulier de la race française. Ce régime peut être susceptible d'améliorations comme celui des autres provinces, mais je puis dire à ceux qui me font l'honneur de m'écouter que nous, de la province de Québec, n'avons point la pensée de jeter dans un même moule, pour n'en faire qu'un tout uniforme, ces diverses organisations scolaires qui répondent chacune aux besoins particuliers des populations des provinces.—Nous ne croirions pas désirable non plus, comme on l'a suggéré, de solliciter le gouvernement fédéral d'intervenir en matière d'instruction publique en établissant un département d'éducation auquel ne pourvoit point la constitution du pays—Nous voulons rester ce que nous sommes, libre à nous d'adopter les mesures que nous croirons les plus propres à améliorer notre système éducatif.

La sécurité des intérêts divers est dans le respect du pacte fédéral et, dans nos écoles, nous devons, je crois, chercher à développer chez nos enfants un sentiment national qui nous porte avant tout à chérir le Canada, ses lois et ses institutions.

Pour nous, Canadiens-français qui sommes séparés de notre ancienne mère-patrie depuis un siècle et demi et qui sommes nés en Amérique, notre pays, notre demeure, c'est le Canada. Ce que nous chérissons ce sont nos foyers, l'air natal, notre langue, nos libertés, nos traditions de loyauté envers le pouvoir souverain qui nous protège.

Ceux de nos compatriotes d'origine anglaise ou irlandaise qui ont vu le jour au-delà de l'Atlantique obéissent à un sentiment très naturel et très élevé en regardant comme leur *home* l'Angleterre ou l'Irlande. Pour leurs

enfants qui ont vu le jour dans la vallée du Saint-Laurent, ou les plaines de l'Ouest, le Canada sera particulièrement la terre de leur affection et c'est pour le sol natal que devront se manifester leurs préférences, leurs goûts et leur ambition.

C'est donc un sentiment canadien que nous devons inculquer à nos enfants, un patriotisme basé sur nos nécessités sociales et l'amour de notre pays.

Ne devant pas oublier que je dois laisser à d'autres la parole, je suis heureux de terminer mes remarques en formulant le vœu que cette convention produise des résultats bienfaisants pour le développement de l'instruction publique dans la Puissance du Canada."

Jeudi, le 15 d'août, à la séance du soir, le directeur de *L'Enseignement Primaire* traitait le sujet suivant :

" Comment cultiver le sentiment national à l'école primaire "

M. le président,

Mesdames et messieurs,

Un des écrivains les plus en renom de la France actuelle, M. Brunetière, disait tout récemment, devant une société d'éducation et d'enseignement, les belles paroles qui suivent : " Une éducation nationale ne peut avoir d'autre objet que de développer, que de fortifier ces sentiments qui font l'âme commune de la patrie, en nous rattachant non seulement entre nous, mais surtout à nos morts." (1)

Apprendre aux enfants à aimer leur patrie, leur apprendre à vivre dans la paix et l'union avec leurs concitoyens, leur apprendre surtout à connaître et à aimer les grandes figures qui composent en quelque sorte l'histoire tout entière du Canada, voilà un des buts, et ce n'est pas le moindre, que doit se proposer l'instituteur dans l'éducation des enfants qui lui sont confiés.

L'idée de *patrie*, après l'idée de Dieu, voilà donc ce qu'il importe de développer à l'école primaire.

Il y a des écrivains qui ont combattu et qui combattent encore cette noble et féconde idée de *patrie*. Ils ont dit et ils nous disent encore que la patrie est un vieux préjugé ; qu'il n'y a que l'humanité. Sous le prétexte de faire l'homme, ils suppriment le citoyen, et prétendant servir le genre humain, ils suppriment tout simplement la Patrie. C'est ainsi qu'on a créé le *cosmopolitisme*, l'une des plus monstrueuses erreurs que nous ait léguées le siècle qui vient de finir.

Dès 1872, l'historien H. Martin combattit avec vigueur et succès tous les *sans-patrie* qui avaient élu domicile en France. Dans un discours prononcé à l'École normale de Laon, l'auteur renommé s'écriait :

(1) Extrait d'un discours de M. Brunetière, prononcé le 24 mai 1901, devant la société d'Éducation et d'Enseignement catholique de la France.

"Ceux qui font la guerre à l'idée de patrie précipitent les peuples dans la mort et dans le néant.

"A vous, instituteurs, de combattre ces faux préjugés au nom de la religion de la Patrie.

"Je n'emploie pas à la légère ce terme de religion : la Patrie n'est point une création arbitraire de la volonté humaine. C'est Dieu qui a institué la Patrie comme la famille. C'est la sagesse éternelle qui a fondé l'ordre de ce monde sur la division du genre humain en nations diverses ayant chacune leur génie et leurs fonctions propres. Les ennemis de l'idée de Patrie sont en révolte contre les lois éternelles aussi bien que contre les lois humaines."

Le 20 de juillet 1899, le Père Didon, l'un des plus célèbres disciples de Lacordaire, prononçait à l'école d'Arcueil un beau discours, pour revendiquer la part du *sentiment* dans l'éducation de la jeunesse. Parmi les sentiments susceptibles de devenir ainsi des ressorts d'âme et des pivots de vie morale, le Père Didon place au premier rang *l'amour* de la patrie, et il adresse à un disciple imaginaire cette superbe et pathétique exhortation :

"N'écoute pas, ô mon disciple, ceux qui te disent que la patrie n'est qu'un préjugé étroit, qu'il faut aimer l'humanité, que cela suffit ; non, tu sais que l'humanité est composée de patries et que les patries sont d'institution divine, comme les familles. Elles forment dans le grand ciel humain des constellations mystérieuses, immuables.

"N'écoute pas ceux qui disent : les nations vieillissent et meurent...

"Et toi, fils de France, pénètre-toi de cette conviction ardente que ta patrie est nécessaire à l'humanité, puisqu'elle représente, au milieu des autres pays, la force au service du droit, le secours toujours donné aux opprimés et aux injustement vaincus.

"N'écoute pas ceux qui voudraient faire d'elle une Athènes, une académie, un conservatoire, un théâtre, un jardin de plaisir, et qui, méconnaissant —les sophistes !—le rôle sacré de la force, voudraient briser les dents du lion, couper ses griffes, énerver ses muscles.

"Non, travaille à donner à ton pays la puissance matérielle qui s'impose à l'heure tragique où il faut que la force reste à la justice et au droit.

"N'écoute pas ceux qui rêvent de la domination exclusive d'un parti et dont l'idéal serait une France coupée en deux, l'une esclave à merci, l'autre triomphante à merci.

"Travaille à l'unité de ton pays, que ton patriotisme soit hanté par le rêve de l'unité de tes concitoyens. Si tes idées l'emportent, gouverne selon tes idées, mais ne refuse jamais la tolérance à tes adversaires, respecte-les comme une opposition nécessaire. Tu auras grandement agi si tu te souviens de ce mot de Vercingétorix, le glorieux vaincu :

"La Gaule, unie et animée d'un même esprit, peut défier l'univers."

Changeons quelques mots, modifions certaines pensées, et cette forte page convient à tous les pays de la terre.

Mesdames et messieurs, permettez-moi d'appliquer quelques-uns des passages de la citation qui précède aux conditions particulières de notre patrie commune, le Canada. Travaillons à donner à notre pays la puissance maté-

rielle nécessaire aux jours d'épreuves ; mais, de grâce, n'écoutez pas ceux qui, au Canada, rêvent la domination exclusive d'une nationalité et dont l'idéal serait une patrie coupée en deux, l'une triomphante et l'autre esclave. Non, non ! ce n'est pas ainsi que le peuple canadien pourra devenir fort. Si nous voulons sincèrement assurer au Canada un avenir durable, il nous faut de toute nécessité créer un sentiment national dont la justice et l'amour de la patrie formeront la base ; un sentiment national assez puissant pour servir de rempart aux minorités, quelles qu'elles soient, sur tous les points du Dominion ; un sentiment national assez puissant pour faire remonter l'amour de notre patrie aux sources mêmes de son histoire, c'est-à-dire au 16^{ème} siècle.

Mais pour créer un pareil sentiment national, il faut, pour l'instituteur, qu'il sache, qu'il comprenne ou plutôt qu'il *sente* bien ce que c'est que la patrie. Emile Souvestre a dit avec une précision charmante : " La patrie, c'est le morceau du monde où Dieu a attaché notre corps et notre âme." Cette définition est très belle, mais elle n'est pas à la portée des enfants. Si j'avais à expliquer ce mot de patrie à des élèves d'écoles primaires, voici, il me semble, à peu près en quels termes je leur parlerais :

— Mes bien chers petits compatriotes, jusqu'à ce jour, pour vous, la patrie, c'est tout ce qui vous entoure, tout ce que vous aimez. La chambre où travaille votre mère, la maison paternelle, les voisins, les champs, les arbres, le vieux cimetière où reposent les parents et les camarades défunts, la petite école, le bon curé de la paroisse, le clocher du village, c'est la patrie ! Vous la voyez, vous la respirez partout, cette chère et bien-aimée patrie.

Néanmoins, la patrie ce n'est pas seulement le berceau

" Où l'on aime sa mère, où l'on connut son Dieu,
" Où naissent les enfants dans la chaste demeure,
" Où sont tous les tombeaux des êtres que l'on pleure.

C'est bien plus que cela !

La patrie, c'est avant tout l'ensemble des institutions à l'abri desquelles votre père a pu établir sa maison, y économiser le fruit de son travail, y aimer votre mère et donner la nourriture et l'éducation à ses enfants.

La patrie, c'est encore une puissance bienveillante et sévère qui veille sans cesse à nos côtés pour faire respecter nos droits, qui nous permet de vivre paisible dans notre maison, pour jouir du fruit de nos labeurs et du bonheur du foyer domestique.

Si nous sommes libres, c'est-à-dire soustraits à la domination du plus fort et du plus habile ; si nous pouvons accomplir nos devoirs sans entraves, exercer librement notre religion, c'est grâce à la patrie ; c'est aussi sous la protection de la patrie que l'éducation se répand, que l'agriculture se perfectionne, que l'industrie se développe, que le commerce prospère et que les sciences et les arts fleurissent.

Figurez-vous, mes jeunes amis, vos droits et vos devoirs, votre bonheur et votre liberté, vos affections et vos espérances, vos souvenirs et votre reconnaissance ; réunissez tout cela sous un seul nom, et ce nom-là sera la PATRIE.

Si la patrie tient une si large place dans notre existence, si nous lui devons, après Dieu et la religion, tout ce que nous possédons, tout ce que nous sommes, nous devons donc aimer à connaître sa *Constitution* et ses *Institutions*, afin de pouvoir la servir avec amour et fidélité. Et comme elle est facile à servir, la patrie canadienne, comme elle exige peu de ses enfants !

Obéir à ses lois.

Contribuer à la richesse nationale.

Voter *librement et consciencieusement* au jour du scrutin.

Vous devez vous estimer heureux, bien aimés jeunes gens, de vivre dans un pays où le service militaire est libre, où le climat est des plus salubres, le sol fertile ; dans un pays où le territoire est parsemé d'une quantité innombrable de lacs, arrosé de nombreuses rivières et couvert de riches forêts de toutes sortes ; dans un pays enfin où la soumission aux lois est admirable, la liberté individuelle parfaitement assurée, la religion profondément respectée et le droit de propriété sincèrement reconnu. La *Constitution* politique du Canada nous permet de jouir en paix de ces immenses bienfaits, et ses *Institutions* favorisent le développement de nos forces nationales.

Jeunes Canadiens ! n'oubliez pas que le droit public dont nous jouissons a été inscrit article par article dans la Constitution canadienne, après des efforts héroïques et des luttes parlementaires gigantesques ; que cette Constitution elle-même a été arrachée lambeau par lambeau à l'oligarchie grâce aux efforts des générations qui nous ont précédés ; n'oubliez pas aussi que les deux nobles races qui habitent le Canada ont des droits égaux, et que jamais une de ces deux races ne doit chercher à dominer l'autre : du maintien de cette égalité nationale dépend le salut de notre patrie.—

Il est facile de comprendre, mesdames et messieurs, que la culture du sentiment national à l'école ne saurait se faire par intermittence. Non, cette *éducation*, comme toute autre éducation, d'ailleurs, doit se donner à petite dose, un peu chaque jour ; et cet enseignement, plutôt occasionnel que direct, se greffe tout naturellement, en grande partie du moins, sur celui de l'histoire.

Quel caractère doit revêtir l'enseignement de l'histoire nationale dans nos écoles canadiennes ? Voilà ce que nous allons traiter brièvement dans la seconde partie de notre travail.

II

Si nous admettons que le sentiment national peut et doit être cultivé à l'école, il faut donc nous hâter de conclure : qu'à l'histoire incombe le glorieux devoir de faire aimer et de faire comprendre la patrie. Mais le patriotisme qu'il est nécessaire d'éveiller et de former chez l'enfant, doit être un patriotisme *vrai* ; c'est-à-dire un patriotisme qui est à la fois un *sentiment* et la *notion du devoir*.

« Or, suivant l'heureuse expression d'Ernest Lavisse, tous les sentiments sont susceptibles d'une culture et toute notion d'un enseignement. »

L'histoire doit donc cultiver le sentiment et préciser la notion. C'est pourquoi il faut rejeter les conseils de ceux qui, au Canada, prétendent que le maître ne doit enseigner que très sommairement les trois premiers siècles de notre histoire nationale. Dans certains milieux, on est prêt à réduire l'enseignement de l'histoire du Canada au siècle dernier : de 1759 à nos jours.

Non, messieurs, cette méthode historique est fautive et injuste : elle cherche ni plus ni moins à rejeter dans l'ombre les grands noms des premiers pionniers français qui ont exploré si courageusement l'Amérique du Nord.

Il y a dans le glorieux passé qui s'étend de 1534 à 1759 une poésie qu'il faut verser dans l'âme des jeunes Canadiens, quelle que soit leur origine, pour y fortifier le sentiment patriotique.

Faisons-leur aimer nos vaillants ancêtres : Jacques-Cartier à Gaspé, à Stadaconé et au Mont-Royal ; Champlain à Québec et sur les rives des Grands Lacs ; Laviolette à Trois-Rivières ; de Maisonneuve à Montréal ; Marquette, Lasalle, de La Vérendrye dans leurs courses étonnantes ; Dollard au Long Sault ; Brébœuf et Lallemand versant leur sang par amour pour l'Évangile ; Montcalm et Wolfe, mourant tous deux sur les hauteurs de Québec au service de leur patrie respective ; Lévis et Murray luttant désespérément sous les murs de la vieille capitale, le premier pour sauver l'honneur des armes françaises et le second pour assurer un nouveau royaume à son roi. Et dans la suite, mettons toujours en parallèle les représentants attirés des deux races qui ont compris que la grandeur et la prospérité du Canada repose tout entière sur l'esprit de justice qui doit animer les canadiens, qu'ils soient d'origine anglaise ou d'origine française.

D'un côté, nous mentionnerons avec bonheur les noms de Murray, Dorchester, Elgin, Dufferin, Baldwin, etc. ; de l'autre, nous rappellerons avec orgueil les évêques Briand, Plessis, Lartigue, et les patriotes Bédard, Papineau, Parent, Lafontaine, Morin, Garneau, etc.

Enfin, en enseignant l'histoire, apprenons aux enfants à respecter les croyances et les droits de tous les sujets britanniques, sans exception ; à respecter les croyances, les affections, les droits et jusqu'aux rêves légitimes de tous les sujets du roi, même de ceux qui parlent le *doux parler de France* sur les bords du Saint-Laurent.

Ainsi compris, l'enseignement de l'histoire anime l'âme des enfants de nobles et généreux sentiments, et prépare l'élève d'aujourd'hui à accomplir dans la suite les grands devoirs de citoyen.

Enseignement moral et patriotique : voilà donc l'*aboutissant* de l'enseignement de l'histoire à l'école primaire. Pour atteindre un but aussi utile, cet enseignement ne doit pas consister uniquement en des exercices purement mnémoniques.

Écoutons, à ce sujet, un écrivain autorisé dont nous avons mentionné le nom il y a un instant : " Si l'enseignement de l'histoire ne doit laisser dans la mémoire que des noms, c'est-à-dire des chiffres, autant vaut donner plus de temps à la grammaire et à l'arithmétique, et ne pas dire un mot d'histoire. Rompons avec les habitudes acquises et transmises ; n'enseignons pas l'histoire avec le calme qui sied à l'enseignement de la règle des participes. Il s'agit ici de la chair de notre chair et du sang de notre sang. Pour tout dire, si l'écolier n'emporte pas avec lui le vivant souvenir de nos gloires nationales ; s'il ne sait pas que ces ancêtres ont combattu sur mille champs de batailles pour de nobles causes ; s'il ne devient pas un citoyen pénétré de ses devoirs, l'instituteur aura perdu son temps."

III

Nous admettons donc qu'il incombe à l'instituteur d'implanter l'amour de la patrie dans le cœur de l'enfant ; nous admettons aussi qu'il appartient surtout à l'histoire de faire connaître et aimer le pays natal. Voilà pourquoi les éducateurs canadiens doivent se pénétrer profondément de la grandeur et

de l'importance de leur rôle. Que tout esprit sectaire ou fanatique soit donc banni de l'école primaire ; que l'enseignement quotidien du professeur tende à détruire chez ses élèves les sots préjugés que certains journaux se plaisent à répandre parmi le peuple. Que l'on me permette ici de citer à l'appui de mon assertion, le *Daily Gleaner*, de Fredericton et le *World*, de Toronto. Le 17 avril dernier, le *Daily Gleaner* parlait de l'*Expulsion des Acadiens* en termes peu conformes à la vérité historique. Au cours de son article, l'écrivain du *Gleaner* laisse voir l'esprit fanatique qui l'anime et qui, à un moment donné, éclate. Voici l'explosion dans la langue même du journaliste qui en est l'auteur :

"There is another important feature in the matter not to be overlooked. Had the Acadians remained in full force, they might have outnumbered the English and made Nova Scotia a French Province like Quebec. This would have been injurious to the welfare of a British colony and would have added to the inconveniences felt by the existence of the solid French of Quebec."

Ce qui veut dire en français :

"Il y a un autre aspect de cette question qu'il ne faut pas perdre de vue. Si les Acadiens étaient restés en grand nombre, ils auraient pu l'emporter sur les Anglais et faire de la Nouvelle Ecosse une province française comme Québec. Ceci aurait été nuisible à la prospérité d'une colonie britannique et aurait augmenté les inconvénients qu'on éprouve par suite de l'existence de l'élément français compact de la Province de Québec."

Passons au *World*, de Toronto, qui, au mois de mai dernier, sous le prétexte de signaler la constitution naissante de l'Australie, déclare que la nouvelle confédération vaut mieux que celle du Canada, parce qu'elle est libre de cette nuisance : L'USAGE DE DEUX LANGUES. (1)

D'ailleurs, pour être juste, je m'empresse de déclarer que tous les journaux de langue anglaise ne sont pas animés de cet esprit étroit qui caractérise parfois les journaux cités il y a un instant. Non, quelques publications anglaises se font un devoir de prêcher les principes que j'ai l'honneur de préconiser devant vous, aujourd'hui, mesdames et messieurs. Ce que je viens de dire de quelques gazettes soucieuses de leur dignité et de l'immense responsabilité qui leur incombe, je puis aussi le proclamer avec bonheur de plusieurs politiciens d'Ontario. C'est ainsi que tout récemment, M. Robinson, député de West-Elgin aux Communes, prêchait l'union nationale, à la fête des orangistes, à St-Thomas, le 12 de juillet dernier. Ce courageux député a défendu les Canadiens-français et il s'est écrié bravement à la fin de son discours :

"Nous savons que ce sont les français du Bas-Canada qui ont conservé à l'empire britannique tout ce vaste Dominion, car si ces français n'avaient pas été fidèles à ce pays, vous autres, orangistes qui m'écoutez, vous n'auriez pas ici assez de place pour vous tenir debout." (2)

Voilà de nobles paroles que je signale à tous ceux qui ne peuvent pardonner aux pionniers d'avoir su conserver leur religion, leur langue et leurs lois.

(1) Voir le *Temps*, d'Ottawa, du 15 mai dernier.

(2) Pour les détails de cet incident, voir *La Patrie* de Montréal du 19 juillet 1901.

Je pourrais citer encore bien d'autres extravagances de langage qui ont cours presque quotidiennement dans quelques journaux de langue anglaise. Mais inutile d'accumuler ici des citations qui n'ont rien d'agréable pour des personnes réfléchies.

En mentionnant le *Daily Gleaner* et le *World*, j'ai voulu tout simplement dénoncer le fanatisme dangereux qui détruit avec une persistance effrayante l'œuvre patriotique que poursuit l'instituteur canadien. Je sais que ce fanatisme n'a pas cours dans les écoles canadiennes-anglaises. Non ! Non ! A l'école, il ne doit pas y avoir de place pour le fanatisme. Notre rôle à nous, éducateurs, c'est d'apprendre à la jeunesse confiée à nos soins que la justice et la charité chrétienne constituent seules le fond d'un patriotisme solide et durable.

Formés de la sorte, les petits Canadiens, qu'ils se réclament de la belle France ou de la puissante Angleterre, sauront toujours respecter les droits de leurs concitoyens, surtout lorsqu'il s'agit d'une minorité. Que nos efforts tendent vers ce but, chers confrères, et dans vingt-cinq ans d'ici, le peuple canadien sera le peuple le plus heureux de la terre. Chaque province tiendra à honneur de traiter la minorité, en matières scolaires surtout, avec justice et générosité ; c'est ce qui a lieu dans la province de Québec et tout le monde s'en trouve bien. Lorsque la justice et le droit règneront dans chacune des provinces de la Confédération, le drapeau canadien saura rallier sous ses plis glorieux tous les fils du Canada, sans distinction d'origine, qui chanteront avec enthousiasme aux grandes fêtes de la patrie :

" O Canada ! mon pays, mes amours. "

Ce jour-là, mais pas avant, un sentiment national réellement canadien existera dans toutes les provinces de notre cher et beau Canada.

Dans une partie du journal nous donnons des détails sur la convention d'Ottawa et nous parlons particulièrement de la question soumise par le Dr Harper : *Le Bureau d'Éducation du Dominion*.

Conférences Pédagogiques de 1901 à Montréal

UNE SESSION NORMALE AU COUVENT DU MONT-SAINTE-MARIE

DU 19 AU 24 AOUT

La ville de Montréal a été récemment témoin d'un spectacle réellement beau. A la suggestion de l'éminent archevêque de Montréal, près de cinq cents institutrices, religieuses et laïques, se sont réunies, une semaine durant, afin de suivre des cours de pédagogie organisés spécialement pour elles par M. le Surintendant de l'Instruction publique de Québec. Cette *semaine pédagogique* a été couronnée d'un plein succès, et ceux qui l'ont inspirée, organisée et dirigée méritent les félicitations du peuple de la province qui sera le premier à bénéficier d'une innovation aussi progressive.

Notre confrère de la *Semaine religieuse*, de Montréal, a contribué pour une large part au succès de cette session normale par les écrits si bien faits qu'il a publiés sur le sujet. Dès le mois de juin dernier, cette revue publiait l'article suivant. Nous croyons devoir le reproduire ici en entier, car ce document constitue une belle page de l'histoire de la pédagogie canadienne :



S. G. Mgr P. BRUCHESI
 ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL
Promoteur des conférences pédagogiques

“ A quelque degré qu'on le considère, l'enseignement, pour être pleinement fructueux, exige de la part des maîtres qui le donnent, non seulement le savoir, mais aussi le savoir-faire.

Ne posséder que l'une ou l'autre de ces qualités, c'est n'être professeur qu'à moitié. Mais des deux, la plus indispensable quand il s'agit de l'instruction primaire surtout, les esprits attentifs l'admettront, c'est la seconde, le savoir-faire, l'art d'enseigner, la science de la pédagogie.

Prenez l'homme le plus instruit, le plus savant, s'il ignore les lois qui président au développement physique, intellectuel et moral chez l'enfant ; s'il est étranger aux modes d'enseignement, aux méthodes et aux procédés les plus aptes à “ diriger ” et à “ favoriser ” ce premier épanouissement des facultés enfantines ;—toute sa science, tout son beau savoir ne feront qu'éblouir un instant peut-être les jeunes élèves, pour les fatiguer bientôt et les paralyser fatalement dans leur évolution normale.

Le plus souvent, l'action de ce maître d'école sera incomplète, au point de vue de la culture générale des âmes. Nous lui préférons un homme moins bourré de science, mais plus habile dans l'art de l'éducation.

Tout n'est pas sans doute dans la pédagogie, dans cette pédagogie, au sens restreint et ordinaire du mot, où l'on s'occupe uniquement des principes et des règles d'enseignement. Non, au-dessus de la science pédagogique ainsi comprise, et la dominant, il y a les aptitudes naturelles, il y a le dévouement, il y a l'esprit de foi. Mais ces dons de la nature et de la grâce, bien qu'ils puissent suppléer dans une bonne mesure le défaut d'études techniques et de formation spéciale, ne suffisent pourtant pas non plus. Pour produire tous leurs fruits, ils ont besoin des secours inappréciables qu'offre la pédagogie. — Très rares, en effet, sont ceux qui se peuvent flatter d'avoir reçu, d'emblée et par intuition, l'art si complexe et si difficile de l'éducation de l'enfance.

* *

Cette éducation, il ne le faut jamais perdre de vue, doit s'adresser à la fois au cœur, à l'intelligence et à la volonté, au corps tout entier, à l'âme tout entière.

De quels soucis variés autant que graves n'est donc pas remplie la mission de l'instituteur ?

C'est à lui qu'est confiée l'organisation de l'école, organisation matérielle, organisation disciplinaire, organisation clas-sique. On comprend qu'ici les tâtonnements, les à peu près, les imprudentes expérimentations, seraient de nature à causer de bien déplorables préjudices.

Sans études théoriques et pratiques préalables, à combien d'erreurs ne sera-t-on pas exposé dans la disposition du mobilier scolaire, dans l'usage du matériel d'enseignement, dans l'application des moyens de prévention, d'émulation et de répression ; et puis encore, dans la distribution des élèves, l'emploi du temps, le choix des manuels et l'importance relative à donner aux différentes spécialités des programmes officiels ?

Mais où les études professionnelles sont de la plus rigoureuse nécessité, c'est dans la sélection et la mise en application des méthodes spéciales d'enseignement. Pour le reste, le maître inexpérimenté, mais intelligent et attentif, pourrait encore à la rigueur éviter les plus graves errements, en conformant sa conduite aux directions des inspecteurs scolaires et à celles du Conseil de l'Instruction publique. Mais sans une connaissance sérieuse des principes généraux de pédagogie, sans avoir étudié à fond les différents systèmes logiques et seuls rationnels d'après lesquels telle ou telle spécialité se doit enseigner, l'instituteur s'égarera, gaspillera un temps précieux, et n'obtiendra que de fort maigres résultats. Inutile de multiplier les circulaires officielles, de répéter à satiété les mêmes avis et de semer sur son chemin les jalons indicateurs ; pour lui, tout cela reste un mystère impénétrable, un labyrinthe où il se perd de plus en plus.

* *

On objectera inévitablement, qu'on ne se met pas tant en peine dans les collèges et les universités. Oui souvent, dans l'enseignement secondaire et supérieur, les professeurs s'improvisent en ce sens qu'ils passent, sans transition et sans formation particulière, du banc des classes ou de l'exercice de leur profession, à une chaire d'enseignement. Mais ici, le mal n'est pas aussi grand, si même il existe toujours. Chez les étudiants universitaires, vous avez des intelligences en pleine maturité. On n'a qu'à leur fournir une nourriture substantielle, elles sauront en faire leur profit. Les élèves eux-mêmes des collèges classiques ne sont plus de tout jeunes enfants ; leurs études primaires sont finies ; ce qu'on appelle l'éclosion des facultés intellectuelles, et qui est chose si délicate et si importante, ce travail est déjà fait, au moins en grande partie.

Dans les écoles élémentaires, il en va bien autrement. Tout est à commencer, et comme cette initiation première demande du tact, de la prudence et des connaissances physiologiques ! On est en présence d'une vraie tutelle intellectuelle et morale à exercer. Qu'il serait funeste de ne pas établir et maintenir, dans ces petites âmes, un juste équilibre de toutes les aptitudes et de toutes les inclinations naissantes !

Or, nous ne saurions trop le redire, dans l'accomplissement d'une telle œuvre, à l'aide du dévouement et de l'esprit de foi, il convient d'appeler tous les secours de la pédagogie. Faire fi de ces secours devient comme une sorte de trahison ; c'est briser avec la tradition chrétienne formée par les plus illustres et les plus saints éducateurs dont s'honore l'Eglise catholique.

Demandez plutôt aux Rollin, aux Fénelon, aux Dupanloup, aux fils de saint Ignace, aux enfants de saint Jean-Baptiste de la Salle et de Lamennais !

Ces apôtres de l'éducation n'auraient pas compris un enseignement qui eût dédaigné la science pédagogique. Leur exemple et leurs écrits sont là pour en témoigner.

**

Mais cette tradition si foncièrement catholique, l'avons-nous oubliée au Canada ? Non ! hâtons-nous de le dire.

Dans chacune de nos communautés vouées à l'instruction de l'enfance, il fonctionne une véritable école normale, où sont préparés les maîtres ou les maîtresses futurs.

Au profit des instituteurs séculiers, il existe aussi de nombreuses et florissantes écoles normales. Dans la province de Québec, la plupart de nos maîtres ont fréquenté soit celle de Laval à Québec, soit celle de Jacques-Cartier, à Montréal.

A ces écoles, le gouvernement a annexé des sections spéciales, où viennent aussi se former les jeunes institutrices.

Tout récemment, sur la demande du Conseil de l'Instruction publique, des conférences pédagogiques annuelles ont été organisées. Préparées sous les yeux du surintendant, par des hommes du métier, ces conférences, chaque automne, ont été données en des centaines de districts scolaires.

Un pas de plus sera fait bientôt.

C'est précisément cette heureuse innovation que nous tenions à signaler aujourd'hui.

Voici en quels termes elle est annoncée par M. Magnan, l'habile et si sympathique directeur de l'"Enseignement Primaire" :

" A sa dernière réunion, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a décidé d'inaugurer, au mois d'août prochain, une semaine de conférences pédagogiques, auxquelles seront conviées toutes les institutrices de la région de Montréal. En 1902, ce sera le tour de Québec. Puis, successivement celui des Trois-Rivières, de Sherbrooke, de Chicoutimi, de Rimouski, etc., etc. Les religieuses enseignantes prendront aussi part à ces assises pédagogiques qui ont pour promoteurs NN. SS. les archevêques de Montréal et de Québec. C'est l'honorable surintendant de l'Instruction publique qui est chargé d'organiser les cours de pédagogie. Nul doute que sous la sage direction de M. de la Bruère, ces " summer schools " auront un succès complet.

" Le Comité catholique de l'Instruction publique mérite les félicitations de tous ceux qui ont à cœur la bonne formation de notre corps enseignant. "

**

Le procès verbal d'une session du même Comité, tenue le 8 mai dernier, renferme des détails supplémentaires, que nos lecteurs aimeront à connaître. Nous en reproduisons toute la partie ayant trait à ce projet d'instruction pédagogique pour les institutrices.

Le Comité décide :

" 1. Que, à titre d'essai, des conférences pédagogiques soient organisées cette année, dans le cours de l'été, à Montréal, pour les institutrices du district de Montréal, au pensionnat du Mont Sainte-Marie, gracieusement offert à cette fin par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ;

" 2. Que ces conférences soient organisées et que les professeurs chargés de les donner soient choisis par M. le surintendant, le tout avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Montréal ;

" 3. Que les frais de voyage des institutrices qui suivront ces conférences soient payés par les institutrices elles-mêmes ;

" 4. Que, pour payer la pension fixée à cinquante cents par jour, ainsi que le coût des conférences, une somme de \$1,500.00 soit prise, cette année, sur le fonds de réserve du Comité, et qu'une requête soit adressée au gouvernement afin d'obtenir l'autorisation nécessaire. Mais, quant aux conférences qui seront données plus tard dans les différentes villes de la province, une demande sera faite au gouvernement pour le prier de vouloir bien accorder une allocation correspondant aux dépenses de chaque année. "

**

Voilà du progrès bien entendu. Il ne s'agit pas de tout réformer ; il suffit d'améliorer.

Car, il y aurait exagération à prétendre que jusqu'ici chez nos institutrices l'aptitude pédagogique a été nulle. Toutes celles qui sont munies de brevet de capacité ont dû justifier, devant une commission d'examen, d'une connaissance suffisante aux regards de la loi de l'art de l'enseignement. Et des revues spéciales les ont tenues dès longtemps, mois par mois, au courant des perfectionnements apportés dans l'école par la science pédagogique.

Citons le *Journal de l'Instruction Publique*, dirigé par l'honorable M. J.-O. Chauveau, le *Journal de l'Instruction Publique*, dirigé par M. J. O. Casgrain,—deux excellents recueils publiés à Montréal, et médaillés aux expositions de Londres, en 1862, et de Paris, en 1867; citons aussi deux autres périodiques du même genre, qui paraissaient à Québec : *La Semaine* et *L'École*.

L'Enseignement Primaire a remplacé ces différentes publications. C'est une œuvre qui mérite, comme ses devancières, d'être mentionnée avec éloge; elle rend aujourd'hui à tout le personnel enseignant les services les plus signalés.

Plusieurs pédagogues, d'une autorité et d'une compétence incontestables, ont en outre composé des ouvrages très utiles à nos maîtres et à nos maitresses. Par ordre de date, nous avons eu *Le Guide de l'Instituteur*, de M. Valade, le *Traité de Pédagogie*, de Mgr Langevin; et—le plus complet en même temps que le plus approprié aux besoins actuels—la *Pédagogie Pratique et Théorique*, composé en collaboration par M. l'abbé Rouleau et MM. Magnan et Ahern.

Il y avait de plus les conférences que donnaient les inspecteurs, et qui vont être désormais transformées en véritables cours annuels de pédagogie théorique et pratique.

L'innovation est heureuse assurément. Elle portera dans notre province les mêmes fruits dont se réjouissent les autres pays où l'on a essayé de ces réunions pédagogiques.

Toutes les institutrices y seront invitées, maitresses religieuses et maitresses séculières, normaliennes ou simplement diplômées. Elles y fraterniseront dans un même esprit de dévouement à la plus belle et à la plus noble des causes; dans un amical épanchement et un confiant échange de vues; dans une ardente émulation et un mutuel profit."

Ces conférences pédagogiques ont eu lieu avec un grand succès. Elles ont été tenues au pensionnat du Mont Sainte-Marie, 326, rue Guy, que les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, à l'instigation de Mgr l'archevêque, avait bien voulu mettre pour cette fin à la disposition du surintendant de l'Instruction publique.

Inaugurées solennellement lundi soir le 19 août, elles commencèrent le mardi 20 août, et se terminèrent le vendredi suivant, 23 août. Elles durèrent donc quatre jours pleins.

Les institutrices avaient été admises au Mont Sainte-Marie dès lundi le 19; et elles purent y rester jusqu'au samedi le 24.

Mgr l'archevêque, qui a été le premier promoteur de ces assises pédagogiques, en présida lui-même l'ouverture et les honora de sa présence. Des cérémonies religieuses célébrées dans la chapelle de l'institution en marquèrent le caractère chrétien.

Toutes les institutrices y avaient été invitées et elles furent cordialement reçues par les religieuses. Quant aux institutrices qui ne trouvèrent pas de place au pensionnat, elles résidèrent en ville chez des parents ou des amis, et assistèrent quand même aux conférences et autres exercices ou aux récréations communes.

Ni les unes ni les autres n'eurent de déboursé à faire pour leur présence ou leur séjour au couvent. Le logement, la pension, absolument tout leur était offert gratuitement,—le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ayant pourvu à ces dépenses.

Les frais de voyage seuls restèrent au compte des institutrices.

Voici le programme officiel des conférences qui ont été données :

Conférences pédagogiques de 1901 à Montréal

I

Les Grandes Lignes de la Méthodologie : (a) Son importance. (b) Principes généraux. (c) Des méthodes. (d) Des modes. (e) Des procédés. (f) Règles et principes qui sont la base de tout enseignement.

II

La Discipline scolaire : (a) Nécessité d'une bonne discipline dans l'école. (b) Conseils généraux relatifs à l'application d'un système disciplinaire. (c) La mesure dans laquelle une bonne discipline concourt à l'œuvre de l'éducation générale. (d) Les punitions, leurs caractères, leurs degrés. Les récompenses, leur utilité et leurs caractères. (e) Des leçons et des devoirs.

III

Le Programme et les Règlements : (a) Nécessité d'un programme d'études et de son observation rigoureuse. (b) Tableau de l'emploi du temps. (c) Classement des élèves.

IV

De l'Enseignement du Catéchisme : (a) Importance de cet enseignement. (b) Manière de faire apprendre la lettre du catéchisme. (c) De l'explication du catéchisme. (d) Manière d'interroger. (e) Comment rendre aimables les leçons de catéchisme.

V

De l'Enseignement de la Lecture au premier degré de l'école primaire : (a) Nécessité d'apprendre aux enfants à lire le plus tôt possible. (b) Méthodes à suivre. (c) Procédés à employer. (d) De l'enseignement simultané de la lecture et de l'écriture.

VI

De l'Arithmétique à l'école primaire : (a) But de cet enseignement aux trois degrés de l'école primaire. (b) Méthodes à suivre. (c) Procédés à employer.

VII et VIII

Le Dessin : (a) But et utilité de cet enseignement. (b) Méthodes à suivre. (c) Procédés à employer.

IX

Comment enseigner la *Grammaire* aux trois degrés de l'école primaire.

X

La part qu'il convient de faire à la mémoire dans un système d'éducation bien compris.

XI

La Géographie : (a) Nécessité d'enseigner cette matière à tous les degrés de l'école primaire. (b) Ce que comprend cet enseignement au degré élémentaire ; au degré modèle ; au degré académique. (c) Méthodes à suivre et procédés à employer en enseignant la géographie aux différents degrés de l'école primaire.

XII

Les Leçons de Choses : (a) Ce que l'on entend par les leçons de choses. (b) But et utilité de ces leçons. (c) Comment faut-il donner une leçon de choses. (d) Dans quelle mesure doit-on donner ces leçons. (e) Comment les faire servir à l'enseignement élémentaire de l'agriculture et des sciences physiques et naturelles.

Afin de conserver le souvenir des grandes assises pédagogiques de 1901, nous donnons ici l'horaire des conférences tel qu'établi par le surintendant :

SÉANCES DE LA CONVENTION DES INSTITUTRICES
A MONTRÉAL

(du 19 au 24 août 1901)

1er jour : Lundi, 19 août. 7.30 heures du soir.— Ouverture de la Convention au Mont Ste-Marie. Discours de circonstance.

2e jour : Mardi, 20 août. 8.30 heures du matin.—Conférence par M. A.-D. Lacroix, principal de l'Ecole Montcalm.—Sujet : " *La discipline scolaire* "— 10.15 heures du matin.— Conférence par M. Napoléon Brisebois, professeur à l'Académie Commerciale catholique de Montréal.—Sujet : " *Les programmes et les règlements scolaires.* "— 2.30 heures, après-midi.— Conférence par M. C.-J. Magnan, professeur à l'Ecole normale Laval.—Sujet : " *Les grandes lignes de la méthodologie.* "

3e jour : Mercredi, 21 août. 8.30 heures du matin.— Conférence par M. l'abbé G. Dauth, chanoine de l'archevêché de Montréal.—Sujet : " *De l'enseignement du catéchisme.* "— 10.15 heures du matin.— Conférence par M. George Famelart, professeur à l'Académie Commerciale catholique de Montréal.—Sujet : " *De l'enseignement de la lecture au premier degré de l'école primaire.* "— 2.30 heures, après-midi.— Conférence par M. A. Chatigny, ancien professeur.—Sujet : " *De l'arithmétique à l'école primaire.* "

4e jour : Jeudi, 22 août. 8.30 heures du matin.—Conférence par M. Chs Lefèvre, professeur de dessin à l'Ecole normale Laval.—Sujet : " *Le dessin.* " 10.15 heures du matin.—Conférence sur le même sujet, par le même conférencier.— 2.30 heures, après-midi.—Conférence par M. J.-O. Cassegrain, professeur à l'Ecole normale Jacques-Cartier.—Sujet : " *Comment enseigner la grammaire aux trois degrés de l'école primaire.* "

5e jour : Vendredi, 23 août. 8.30 heures du matin.—Conférence par M. Désaulniers, professeur à l'Ecole Montcalm.—Sujet : " *La part qu'il convient de faire à la mémoire dans un système d'éducation bien compris.* "—10.15 heures du matin.—Conférence par M. A.-B. Charbonneau, professeur à l'Ecole Montcalm.—Sujet : " *La géographie.* " 2.30 heures, après-midi.—Conférence par M. Germain Beaulieu, professeur à l'Académie Commerciale catholique de Montréal.—Sujet : " *Les leçons de choses.* "

6e Jour : Samedi, 24 août. Le matin, temps libre.— L'après-midi, clôture de la convention.

OUVERTURE DE LA CONVENTION DES INSTITUTRICES A MONTRÉAL

(Lundi, 19 août.)

A 7.30 heures du soir la vaste salle du Mont Sainte-Marie était littéralement remplie. Plus de six cents institutrices et au moins deux cents religieuses, représentant toutes les communautés enseignantes de la province, avaient répondu à l'appel de Mgr Bruchési.

Mgr l'archevêque de Montréal souhaite d'abord en termes émus la plus cordiale bienvenue aux nombreuses institutrices présentes ; le Surintendant de l'Instruction publique ouvrit ensuite la convention dans les termes qui suivent :

Discours de M. de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique

Monseigneur, (1)

Mesdames,

Messieurs,

Vous ne sauriez croire la joie que j'éprouve de participer à l'inauguration de la convention des institutrices de la région de Montréal. Cette réunion

(1) Mgr P. Bruchési, archevêque de Montréal.

solennelle, la première du genre, à laquelle sont accourues tant de dévouées maîtresses d'écoles, est le présage, non seulement pour cette ville, mais pour toute la province, d'un mouvement pédagogique qui portera au sein de nos campagnes des fruits abondants, en faisant plus largement apprécier l'éducation, son importance et son action bienfaisante sur les idées et les mœurs.

Cette convention tant désirée, vous la devez, mesdemoiselles, au Comité catholique de l'Instruction publique, qui animé du désir d'opérer le bien, sait suggérer, en temps opportun, des mesures utiles, et dont les décisions, mûries par la sagesse et l'expérience, ont un effet salutaire sur le développement de l'instruction.

Pendant au delà d'un an, cet honorable comité étudia la question d'une convention dans laquelle on ferait donner des conférences aux jeunes filles qui, bien que vouées à l'enseignement, n'ont pas eu l'avantage de suivre les cours d'une école normale, afin de suppléer, dans une certaine mesure, à leur manque de formation pédagogique et de raviver chez elles le zèle pour la carrière qu'elles ont embrassée.

Vous devez aussi cette convention à l'offre faite au comité catholique par sa grandeur Mgr Bruchési de recevoir dans une des communautés de femmes de Montréal les institutrices laïques qui désireraient en suivre les cours. Cet acte généreux de sa Grandeur et des révérendes sœurs facilite singulièrement la réalisation du projet. Je n'ai pas besoin d'ajouter, mesdemoiselles, combien vous devez être reconnaissantes envers votre distingué archevêque et envers les religieuses de la congrégation de Notre-Dame dont le dévouement à l'éducation ne se dément jamais et dont la bienveillante et douce hospitalité sera pour vous une charmante réminiscence de cette belle convention.

Si cette réunion d'institutrices est destinée à faire époque dans les annales scolaires de la province, elle sera aussi pour vous un rayon de lumière réconfortant au cours de votre carrière laborieuse et laissera dans votre âme d'agréables et salutaires impressions. Quel que soit l'endroit que vous habiterez, vous vous rappellerez avec plaisir la semaine qui commence. Les instants passés dans cette habitation du Mont Ste-Marie vous feront oublier les ennuis de l'enseignement pour ne faire ressortir que l'excellence et la beauté de votre mission. Vous allez puiser ici un enseignement de quelques jours seulement, il est vrai ; les résultats cependant en seront précieux au point de vue pédagogique, et le bonheur que vous allez goûter par cette vie commune, où tout vous rappellera les années de couvent, va jeter dans votre âme une semence d'autant plus fructueuse qu'elle aura pour la faire croître la tendre rosée des souvenirs du jeune âge et la chaude et sympathique réception des directrices de cette maison.

Dès demain matin, mesdemoiselles, vous allez vous mettre à l'œuvre pour écouter très attentivement les conférences que des professeurs expérimentés ont été priés de vous donner, tâche qu'ils ont acceptée avec beaucoup de bienveillance et pour laquelle, comme surintendant, je les remercie du fond du cœur. Il vous sera très utile de prendre, sur les matières développées devant vous, des notes que vous pourrez plus tard consulter avec profit, car, en procédant à l'organisation des séances de la convention, j'ai tracé un programme qui embrasse dans ses grandes lignes le cours d'études

des écoles primaires : on vous expliquera les programmes d'études et les principes généraux de la méthodologie ; on vous parlera de la discipline scolaire et de la mesure dans laquelle elle concourt à l'œuvre de l'éducation générale. Des conférences traiteront de l'enseignement du catéchisme, de la lecture, de l'arithmétique, de la géographie et du but et de l'utilité des leçons de choses, on vous dira comment enseigner la grammaire aux trois degrés de l'école primaire et quelle part il convient de faire à la mémoire dans un système d'éducation bien organisé. De plus, des leçons vous seront données sur les méthodes à suivre et les procédés à employer pour enseigner le dessin d'une manière pratique et profitable.

S'il eût été possible de multiplier les jours de la convention, j'aurais été désireux de sortir du cadre des conférences indiquées au programme, c'est-à-dire du champ clos de l'instruction proprement dite, pour entrer sur le terrain de l'éducation.

Vous le savez, ce n'est pas tout d'instruire un enfant ; il faut l'élever, façonner son caractère, diriger son intelligence et deviner jusqu'aux mouvements de son cœur. C'est la partie la plus difficile du rôle assigné à l'institutrice, celle qui demande le plus de tact et le plus de patience, car de la formation première de la jeunesse dépend dans une large mesure son avenir. A l'école comme au foyer de la famille il faut donner aux intelligences une saine nourriture ; dans ces jeunes cœurs, susceptibles de tant d'impressions diverses, il faut savoir déposer des principes solidement chrétiens.

Vous avez à exercer, mesdemoiselles, un apostolat qui consiste dans un triple enseignement : l'amour de Dieu, l'amour de la famille, l'amour du pays. Cette devise : " Dieu, famille, patrie " doit être la devise de l'école ; elle doit être la vôtre, et votre mission est de la buriner dans le cœur de vos élèves, afin que, dans le cours de leur existence, ils ne la perdent jamais de vue et qu'elle soit leur boussole dans les temps calmes comme au jour des tribulations.

L'enfant qui, à l'école, apprend à bien connaître sa religion, à concevoir le plus grand respect pour l'autorité paternelle et à aimer son pays, devient dans la suite un chef de famille respectable et respecté. De là la nécessité de faire marcher de pair l'enseignement des doctrines chrétiennes et celui des matières de classe, car la société civile doit plus sa force et sa stabilité à la bonne et solide éducation qu'à l'instruction qui n'a pour but que le développement de l'intelligence sans la formation simultanée de l'esprit et du cœur.

Lorsque les familles vous confient leurs enfants pour les instruire, vous devenez les représentants du père et de la mère et les continuateurs de leur œuvre ; vous assumez une tâche dont vous devez rendre compte à Dieu même. A vous incombe l'obligation envers vos élèves d'élargir les horizons de leurs pensées et de leur inculquer sur leur mission dans la société des idées qu'ils ne sauraient trouver par eux-mêmes dans les programmes arides du cours d'études. A vous de les instruire sur leurs devoirs de citoyens, d'exalter à leurs yeux l'histoire de leur pays et les actions héroïques qui ornent ses pages glorieuses ; à vous de leur parler du rôle de la famille et de son action dans la société, de la puissance du sentiment religieux sur les âmes et les cœurs.

Elle est donc bien importante votre mission, jeunes institutrices qui m'écoutez. C'est pour vous permettre de la remplir avec la plus grande efficacité que cette convention a été décrétée par le comité catholique, avec à haute approbation du gouvernement et de l'autorité diocésaine.

Puissent les conférences que vous allez entendre produire en vos intelligences d'heureux résultats et influencer sur les progrès de l'instruction chez le peuple. Puissent aussi les échos de cette réunion se répercuter des rives de l'Outaouais à la Baie des Chaleurs, en signalant aux commissions scolaires et à toute la province le rôle important de l'institutrice, le respect dont on doit l'entourer et l'action bienfaitrice qu'elle est appelée à exercer sur les destinées de notre pays."

(DISCOURS DE MGR BRUCHÉSI)

Après ce beau discours, Mgr Bruchési prend la parole.

"Je ne saurais, dit-il, montrer mieux que l'honorable M. Boucher de la Bruère vient de le faire la grandeur de la mission de l'institutrice et les avantages des conférences pédagogiques que nous inaugurons ce soir.

Je vous remercie, M. le surintendant, des belles paroles que vous venez d'adresser à cet auditoire si sympathique. Une fois de plus, vous vous révélez l'ami sincèrement dévoué de l'éducation, votre langage est celui d'un catholique convaincu et d'un apôtre du bien.

Pour moi, mesdemoiselles, ces conférences sont la réalisation d'un rêve caressé depuis plusieurs années. Il y a dans la province de Québec plus de cinq mille institutrices. Leur dévouement, leur générosité, leur esprit de sacrifice sont connus de tous. Elles ont de pauvres écoles, elles sont plus que modestement logées, et reçoivent un salaire absolument insuffisant. Aussi, ne saurions-nous avoir trop de reconnaissance pour les éminents services qu'elles rendent dans les conditions défavorables, très souvent pénibles où elles se trouvent placées.

Mais le dévouement n'est pas tout dans la carrière du professorat. Il faut la préparation, la formation, la méthode, en un mot, la science de la pédagogie. On pourrait faire un cours complet d'études, acquérir des connaissances sérieuses et variées, subir un examen avec succès, on n'est point maître, on n'est point institutrice pour cela. Il ne suffit pas d'être instruit soi-même, il faut être en état d'instruire les autres, en leur communiquant ce que l'on a soi-même appris. Là est la chose importante et difficile. On peut être savant et ne faire cependant qu'un pauvre professeur. Ce ne sont pas toujours, vous le savez, ceux qui ont les plus belles voix et qui chantent le mieux qui sont les meilleurs maîtres de chant.

Vous comprenez par là la nécessité de la pédagogie, qui est l'art de bien enseigner. Or, la pédagogie s'apprend à l'École normale. L'École normale, le mot l'indique, est celle qui donne la méthode et les règles. Le but de l'École normale n'est pas précisément d'enseigner la grammaire, la lecture, l'histoire, la géographie et les autres matières des programmes; non, l'École normale a pour but principal "d'enseigner à enseigner". Chacune de nos communautés religieuses, mesdemoiselles, a l'avantage de posséder dans son noviciat ce qui constitue précisément l'École normale.

Quand une sœur reçoit de ses supérieures sa lettre d'obédience, elle reçoit par le fait même un brevet de capacité qui ne signifie pas seulement qu'elle a étudié et appris un certain nombre de matières, mais qu'elle a été préparée pour former et instruire les enfants de la classe qui lui est confiée. Il y a dans nos instituts enseignants, il est bon de le rappeler ici, à côté des leçons qui prêchent la vertu, l'entraînement intellectuel qui doit préparer l'institutrice compétente.

Les circonstances, le manque de sujets et de ressources ne permettent peut-être pas encore de faire tout ce que l'on désirerait à cet égard, mais on fait déjà beaucoup; depuis quelques années, nous pouvons constater un progrès notable et si nous n'avons pas encore tout ce qui est désirable, nous avons certainement plus que le strict nécessaire.

Mais quant à nos milliers d'institutrices répandues dans toutes les campagnes et les villes de la province, improvisées maîtresses au sortir de l'école élémentaire ou du pensionnat, après avoir obtenu leur diplôme, quelle préparation ont-elles eue? Que savent-elles en fait de méthodes d'enseignement, où auraient-elles pu recevoir l'entraînement dont elles avaient cependant si grand besoin? A l'École normale de filles à Québec pour toute la province. Un certain nombre en profitaient, mais les milliers d'autres?

Sans doute, je le répète, elles apportaient à l'accomplissement de leur tâche du dévouement à plein cœur. Mais cela ne suffisait pas, il y avait une lacune à combler.

Le conseil de l'Instruction publique, de concert avec le gouvernement de Québec, s'en occupa et une seconde école normale s'ouvrit à Montréal, pour les filles, sous la direction des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. C'était un grand pas.

Cette école fonctionne admirablement et ses deux années d'existence ont déjà donné les plus beaux fruits.

Que d'autres écoles normales soient établies ailleurs, c'est un besoin, ce doit être le désir de tous ceux qui ont à cœur l'amélioration de notre système d'enseignement.

Je le déclare, c'est à mon sens, dans la création d'écoles normales sérieuses, pratiques, bien dirigées, n'oubliant jamais leur but, que je vois la première et la plus importante réforme qui s'impose. Si l'on veut que nos enfants soient bien instruits, bien élevés, il faut leur donner des maîtres et des maîtresses capables de les bien élever et de les bien instruire, et le maître et la maîtresse vraiment compétents ne s'improvisent pas, il faut qu'ils soient eux-mêmes formés.

Inspiré par cette même idée, le conseil de l'Instruction publique voulut que toutes les institutrices de la province reçussent la si remarquable revue de *L'Enseignement Primaire*, publié à Québec. C'était par ce moyen un cours écrit de pédagogie qu'il leur donnait tous les mois, et il ne recula pas pour leur procurer cet avantage, devant une dépense annuelle de cinq mille dollars.

Il fonda en même temps les conférences pédagogiques que messieurs les inspecteurs doivent donner une fois l'année aux maîtresses des écoles qu'ils sont chargés de visiter.

Mais n'y avait-il pas encore quelque chose à faire? Ne pourrait-on pas établir ici, comme on l'a fait à Plattsburg et en quelques autres villes des Etats-Unis, des écoles d'été, mais avec un caractère plus pratique et répondant mieux aux besoins actuels? Les avantages de pareilles réunions étaient indiscutables. Une semaine seulement de vie en commun avec des leçons données par des hommes d'expérience sur les diverses

matières de l'enseignement devait valoir des mois d'études. Et puis c'était relever dans l'estime du peuple la carrière du professorat, agrandir l'horizon intellectuel des jeunes maîtresses ; rien ne semblait plus désirable.

Tout d'abord il fut question de donner des conférences au cours du même été à toutes les institutrices. Or, vous vous rappelez que je vous ai dit qu'il y en a plus de cinq mille. On comprit bien vite que le projet était irréalisable.

Mais, par exemple, il était facile de donner des conférences dans les différentes parties de la province à tour de rôle, et je me permis de proposer à mes honorables collègues de commencer par Montréal, à titre d'essai.

La chose fut voïée à l'unanimité. Les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame mirent, avec une générosité dont nous ne saurions trop les remercier, ce beau couvent du Mont-Ste-Marie à notre disposition. Elles se contentèrent de la plus petite indemnité, laquelle était aux frais du conseil. Le gouvernement donna à l'œuvre son entière approbation ; l'honorable surintendant s'occupa de tracer un programme ; on choisit des conférenciers ; une invitation fut adressée aux institutrices des paroisses et ce fut bientôt partout un mouvement d'abord, puis de la joie, puis un véritable enthousiasme. Bref, les conférences pédagogiques du Mont-Ste-Marie devenaient l'événement intellectuel du jour.

Vous voici arrivées, mesdemoiselles, encore une fois, soyez les bienvenues. Nous vous attendions au nombre de trois cents environ, et vous êtes venues au nombre de quatre cent cinquante. Y aura-t-il, hélas ! se demandaient les religieuses, de la place pour toutes ? La simple question posée fit venir, ce matin, des larmes à quelques-unes d'entre vous. " Oh ! disaient-elles, mères, trouvez-nous seulement une petite place sous votre toit. Nous voulons rester ici et si vous n'avez pas de lit, nous coucherons sur nos manteaux. " Non, répondirent les mères. Vous ne coucherez pas sur vos manteaux, nous vous ferons de la place quand même ; nous, nous irons au dehors, dans quelqu'une de nos maisons et nous vous donnerons nos propres lits, " et c'est ce qui a été fait, monsieur le surintendant, et je dis que cela est beau, émouvant, à la gloire de ces jeunes filles, comme à la gloire des religieuses.

Les conférences vont donc commencer. Quand elles seront finies, je le prédis, mesdemoiselles, c'est avec peine que vous vous éloignerez de cette maison où vous aurez goûté de si douces joies d'esprit et de cœur. Votre profession aura grandi à vos yeux, ce me semble. Voyant l'intérêt que l'on vous porte, les sympathies dont vous êtes l'objet, vous vous sentirez plus fortes, plus courageuses, animées d'une ardeur nouvelle pour l'accomplissement de vos laborieuses fonctions.

Ce n'est pas seulement de l'estime, de l'affection que nous avons pour vous, c'est du respect.

Le comte de Montalembert était un jour cité devant ses pairs, pour répondre à l'accusation d'avoir ouvert une école en contravention avec les lois. Déclinez vos titres, lui dit-on. Il répondit : " Charles, comte de Montalembert, pair de France, et maître d'école " Il s'en faisait gloire. C'étaient deux beaux titres, en effet, mais il me semble que le second était encore plus beau que le premier.

Or, vous, mesdemoiselles, même les plus jeunes, les novices dans l'enseignement, vous êtes des maîtresses d'écoles, auxiliaires de l'Eglise, parce que vous êtes des maîtresses catholiques suivant en tout la direction de l'Eglise, déléguées des parents, auprès de nombreux enfants, investies par conséquent d'une autorité sacrée. On peut méconnaître ces principes, on peut les oublier, ils sont pourtant la plus stricte vérité.

Les enfants dont vous avez la garde, notre belle langue française les appelle des "élèves", parce qu'ils sont "élevés", en effet, grâce à vos soins, à votre travail, à votre dévouement. Ils sont pris à terre, ils grandissent, ils montent. En haut, "sursum", en haut, l'intelligence et le cœur vers le vrai, le beau, le bien, vers Dieu. Ceux qui ne reçoivent pas l'instruction restent inférieurs. Car ces enfants, vous les avez vraiment "élevés" au-dessus des autres.

Au prêtre, sans doute, dans une paroisse, appartient le premier rôle à remplir, rôle de docteur, de sanctificateur des âmes; mais après le prêtre, je place immédiatement le maître et la maîtresse d'école; car ce sont eux qui ont sur la génération actuelle la plus grande influence; ce sont eux qui, en réalité, forment la société de l'avenir.

Voyez mesdemoiselles, les nobles compagnes que je vous ai données pour la convention qui s'ouvre ce soir. Voyez ces religieuses de tous nos instituts enseignants, s'unissant à vous, ne faisant qu'un avec vous, elles, chargées de la plus auguste des missions, vouées à la pratique de toutes les vertus, elles qui ont fait dans notre pays nos mères et nos sœurs si pieuses et si bonnes; elles viennent écouter comme vous les leçons qui seront données à cette tribune; elle se font pour ainsi dire élèves comme vous; en elles plusieurs d'entre vous reconnaîtront leurs anciennes mères, toutes vous saurez voir en elles des amies vraies et dévouées.

C'est l'union qui est scellée, ce soir, sous les yeux de l'autorité religieuse et de l'autorité civile.

Qu'on ne nous parle donc plus de scission. Nous ne faisons tous, prêtres, religieux, religieuses, laïques, qu'un cœur et qu'une âme quand il s'agit d'élever l'enfant, de l'instruire, d'en faire un citoyen et un chrétien.

Dieu merci, l'école sans Dieu, l'école hostile à l'Eglise n'existe pas chez nous. Puisse-t-il en être toujours ainsi!

C'est, mesdemoiselles, une belle semaine qui s'ouvre pour vous. Vous allez revivre les belles années envolées du pensionnat et vous y trouverez un charme tout particulier. C'est une heureuse petite famille que vous allez former, ici, sous le regard de Dieu et la direction des pieuses religieuses de cette maison. Vous serez entourées des plus délicates attentions et des plus maternelles sympathies. On vous procurera des délassements et des récréations agréables, et la piété viendra informer tous les exercices et tous les travaux. Vous aurez vos prières en commun, la messe chaque matin, avec de pieux cantiques, et le dernier jour, si vous le voulez bien, une communion générale.

Dieu sera ainsi avec vous partout et sans cesse. C'est en l'invoquant que nous ouvrirons et que nous terminerons ces conférences. Dans un instant, nous irons à la chapelle, et nous implorerons les lumières de l'Esprit-Saint par le chant du *Veni Creator*.

Oui, cette semaine aura des résultats heureux et durables, et vous en emporterez, j'en suis sûr, des souvenirs qui seront le charme de toute votre vie."

Après cette remarquable improvisation, toute l'assistance se rendit à la chapelle du couvent où l'on chanta le *Veni Creator* qui fut suivi de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. Nous regrettons de n'avoir pour la présente livraison, ni le temps ni l'espace de dire tout ce que le spectacle dont nous avons été témoin au couvent du Mont-Sainte-Marie-avait de grand, de consolant et d'édifiant. Le mois prochain nous reviendrons sur ce sujet, car

l'inauguration des conférences pédagogiques de Montréal de 1901 devra occuper, plus tard, une place importante dans l'histoire de la pédagogie canadienne-française. Dès le 20 au matin, les conférences commencèrent et elles furent suivies jusqu'à la fin avec un vif intérêt. Nous nous proposons de publier toutes ces conférences, si toutefois MM. les conférenciers veulent bien se rendre à notre invitation.

A travers Notre Système Scolaire

DE LA CHARGE D'INSPECTEUR D'ÉCOLES

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

La charge d'inspecteur d'écoles, telle que définie au cours de notre code scolaire, comporte des devoirs dont malheureusement le public n'apprécie pas assez toute l'importance.

Il suffit pourtant d'énumérer ces devoirs pour juger aussitôt de leur importance et reconnaître, par là même, le rôle essentiellement utile que remplit ce haut fonctionnaire de l'enseignement primaire, à qui incombe, par exemple, la tâche de visiter les écoles soumises à son inspection, d'examiner comment chaque commission scolaire administre ses propres finances, de régler parfois les différends qui ne manquent pas de surgir ici et là à travers son district d'inspection, d'organiser les conférences pédagogiques de l'automne, de faire rapport enfin au surintendant de l'instruction publique sur ces divers points et d'autres encore.

Comme on le voit, la charge d'inspecteur d'écoles n'est pas précisément une sinécure. Au contraire, elle impose à celui qui l'exerce une somme de travail considérable, en même temps qu'elle requiert de sa part un grand savoir pédagogique et beaucoup de tact et de prudence dans ses rapports, soit avec les maîtres, soit avec les contribuables ou les autorités scolaires.

Ces devoirs de l'inspecteur, nous les trouvons inclus dans les Règlements du comité catholique du conseil de l'Instruction publique. (1)

Ils n'ont pas tous évidemment le même degré d'importance.

Ceux-là surtout qui ont trait à la visite des écoles, ou encore aux conférences pédagogiques de l'automne, doivent particulièrement attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent sérieusement aux choses d'éducation ou d'enseignement, en cette province.

C'est pourquoi, je voudrais aujourd'hui faire connaître, à ceux-là du moins qui l'ignorent, la nature de ces devoirs et l'impossibilité où se trouve l'inspecteur d'écoles de les bien remplir, puis suggérer les moyens de rendre la tâche de ce dernier plus facile surtout plus effective.

Mais afin de n'occuper ici plus d'espace qu'il ne peut être alloué, je renvoie à plus tard mes remarques concernant les conférences pédagogiques et vais, sans plus tarder, parler de la visite de l'inspecteur à l'école primaire.

(1) Voir le code scolaire de la province de Québec, par M. Paul de Cazes, 2^{me} partie, p. 9.

Et tout d'abord, *l'inspecteur*, nous dit le code scolaire, *doit, à la fin de chaque année scolaire, visiter toutes les écoles sous le contrôle des commissaires ou syndics de son district d'inspection.*

Malheureusement, cette disposition,—très sage, du reste,—de notre loi scolaire, est généralement peu observée par nos inspecteurs. Cette lacune s'explique facilement, si l'on considère un instant la besogne réellement excessive que comporte, dans les circonstances actuelles, la charge d'inspecteur d'écoles.

Il serait pourtant désirable, je crois, dans l'intérêt de l'école, du maître et pour la satisfaction même de l'inspecteur, que cette visite ou inspection des écoles ne se fit que durant les mois de mai et de juin.

Car, à cette époque de l'année, les élèves achèvent presque de parcourir le programme qui leur est assigné et sont conséquemment plus en état de bien répondre aux questions posées par l'inspecteur, qui alors jugera mieux des fruits de l'enseignement du maître.

Voyons bien maintenant ce qui doit faire l'objet de cette visite de l'inspecteur, afin de déduire de là si le temps mis à la disposition de ce dernier, savoir : *deux heures pour les écoles élémentaires et trois heures pour les écoles modèles et les académies*, est suffisant ou non pour lui permettre de bien s'acquitter de ce devoir important de la visite des écoles et de l'examen des élèves qui les fréquentent.

L'inspecteur nous dit encore le code scolaire, *doit, au cours de sa visite à chaque école, examiner les élèves sur les différentes matières de programme d'études, etc.*

Ainsi, cet examen,—point très important de la visite de l'inspecteur,—doit porter sur toutes les matières de ce programme, et non sur quelques-unes en particulier, ainsi que la chose se pratique habituellement. Or, celui qui connaît bien notre programme d'études primaires,—programme chargé, très chargé même—, comprend aisément qu'un tel examen demande un temps considérable, d'autant plus considérable encore que certaines écoles sont nombreuses ou comprennent un grand nombre de divisions. Il est donc évident qu'un examen qui ne dure qu'une couple d'heures plus ou moins, ne peut être que fort superficiel, conséquemment incomplet et insuffisant, mais, en revanche, propre à fausser toute statistique, et cela au détriment du maître et de l'école.

Si encore cette visite de l'inspecteur ne devait se borner qu'à cet examen, mais non, il y a plus à faire.

Aussi le code scolaire nous apprend-t-il que *l'inspecteur doit aussi s'assurer si l'on observe les règlements concernant les maîtres et les élèves, prendre note particulièrement de la classification des élèves, de l'arrangement du tableau de l'emploi du temps, voir enfin de quelle manière sont tenus le journal d'appel et les autres registres de l'école.*

Voilà différents points dont l'importance est relative, sans doute, mais dont l'inspecteur doit cependant tenir compte, selon que dans une école il y a de l'ordre, de la discipline ou bien qu'il y paraît quelque négligence à l'endroit de ces divers points.

Quant à la bonne classification des élèves, l'inspecteur ne peut en être convaincu qu'après un examen sérieux sur les matières principales, au moins, du programme d'études.

Mais l'objet de la visite de l'inspecteur d'écoles ne se borne pas seulement à ce qui précède.

Ce dernier est encore tenu, nous apprend toujours le code, d'examiner les méthodes d'enseignement suivies par l'instituteur, de donner même quelques leçons modèles en présence du maître, de voir quels moyens sont employés pour maintenir la discipline, etc.

Voilà, certes, une partie fort intéressante, — et non la moins importante, va s'en dire, — du programme de la visite de l'inspecteur.

Ce dernier, en effet, doit être en état de montrer ici qu'il est vraiment au courant de son métier, soit en aidant de ses conseils la jeune institutrice ou l'instituteur qui débute, soit encore en sachant reprendre à propos et avec tact tel maître, dont l'enseignement est plus ou moins défectueux, selon que le maître est plus ou moins un fervent de la routine ou un partisan du par cœur, ou encore qu'il emploie maladroitement tels procédés, reconnus bons cependant.

Et à ce sujet, l'inspecteur d'écoles, je ne crains pas de l'affirmer, a plus à faire que sous aucun autre rapport. Le grand point pour lui, c'est d'avoir la compétence nécessaire pour, en ce cas particulier, faire œuvre utile et saine.

Mais, ce n'est pas encore là, cependant, tout l'objet que l'inspecteur doit avoir en vue dans sa visite à l'école primaire.

Il lui faut de plus porter son attention sur d'autres points — trop longs à énumérer ici — mais dont l'un surtout est d'un intérêt capital, puisqu'il vise à la santé des élèves et du maître lui-même.

Je veux parler de l'hygiène.

C'est là, sans aucun doute, une question bien grave, à laquelle l'inspecteur d'école doit accorder toute son attention.

Malheureusement — et je regrette d'avoir à le dire ici — les remarques de ce dernier à ce sujet, sont généralement mal accueillies de la part de ceux-là mêmes qu'elles intéressent le plus.

Aussi le pauvre inspecteur d'écoles a-t-il besoin parfois de faire dos large pour supporter toutes les contrariétés qu'à ce sujet il ne manque de lui arriver de toutes parts, dès qu'il ose faire son devoir, dès qu'il dénonce à qui de droit ces écoles aux classes insalubres, au mobilier défectueux, etc., etc.

En voilà assez, je l'espère, pour démontrer, dans ses grandes lignes du moins, ce qui fait l'objet d'une visite de l'inspecteur à l'école primaire.

Comment oser maintenant prétendre que cet inspecteur puisse se bien renseigner sur tous les points, dont je viens de parler, et rendre un compte exact de sa mission, — étant donné, d'une part, l'objet de sa visite à l'école primaire, et de l'autre le peu de temps dont il dispose pour cet objet.

Cela me paraît impossible.

Aussi, ne se borne-t-il, la plupart du temps, à ne prendre que les notes statistiques propres au bulletin qu'il doit fournir au département de l'Instruction publique, puis à poser par-ci, par-là, quelques questions auxquelles les.

élèves répondent d'ordinaire plus ou moins mal ; à la suite de quoi l'examen est déclaré clos et la visite de l'inspecteur forcément terminée.

Loin de moi, bien entendu, la pensée de vouloir absolument le blâmer d'en agir ainsi, car je suis convaincu qu'il ferait davantage, s'il avait plus de temps à sa disposition ou, pour mieux dire, si la tâche qu'on lui impose était tout simplement plus raisonnable.

Cet état de choses demande donc réforme.

Aussi, devons-nous, ce me semble, dans l'intérêt de l'école et afin de rendre plus efficace notre système d'enseignement, nous appliquer à trouver le bon remède.

* * *

Heureusement qu'ici le remède est facile à trouver. Y songer un instant suffit pour le découvrir aussitôt.

Ainsi, que fait ordinairement le marchand dont la clientèle augmente sans cesse ?

A son tour, n'est-ce pas, il augmente le nombre de ses employés, et il a cent fois raison d'en agir ainsi.

Eh bien ! que ne fait-on de même à l'endroit de nos inspecteurs d'écoles dont le nombre, depuis une trentaine d'années environ, n'a pas augmenté du moins dans le même rapport que se sont accrus et le territoire à parcourir et le nombre d'écoles à visiter.

Le tableau suivant prouve assez clairement ce fait :

Année	Nombres des municipalités scolaires.	Nombre d'écoles.	Nombre (1) d'inspecteurs d'écoles.
1870 - 79	791	3789	28
1879 - 80	988	4310	35
1889 - 90	1207	5410	36
1899 - 1900	1222	5911	43

Ainsi, pendant que le nombre d'inspecteurs d'écoles n'augmente que dans une proportion de 33%, celui des écoles et des municipalités scolaires a presque doublé.

Il ressort donc clairement de ce fait que la tâche qui est imposée à ce digne fonctionnaire de l'enseignement primaire est par trop excessive, et que le salaire qui lui est accordé, (soit actuellement en moyenne \$826.00 environ, dont il faut déduire une somme variant de \$100 @ \$200, quelquefois davantage, pour frais de voyage ou d'inspection), n'est pas en rapport avec l'importance de la charge qu'il exerce.

Il est donc urgent d'augmenter ce personnel si important de l'enseignement primaire et de bien distribuer le travail à faire.

(1) Ces statistiques sont extraites d'un rapport du surintendant de l'instruction publique.

Mais cela n'est pas encore assez.

Il faut de plus que ce personnel soit compétent, c'est-à-dire, parfaitement au courant surtout de la science pédagogique et des progrès qui s'opèrent constamment dans l'art d'enseigner.

Pour obtenir maintenant ce personnel,—ce personnel de choix, je dirai,— cela suppose trois choses, savoir :

- 1° Un cours d'école normale plus complet et plus élevé que celui qui se donne encore de nos jours ;
- 2° Un mode d'examen propre à créer ce personnel ;
- 3° Une rémunération plus juste et plus équitable en faveur de ce haut fonctionnaire de l'enseignement primaire.

Pour ce qui est du cours d'école normale, j'ai déjà dit ce que j'en pense, dans les colonnes mêmes de cette revue.

Quant au mode d'examen, il serait assez difficile, pour le moment, d'en exposer ici tout un plan détaillé.

Disons cependant, afin d'en faire connaître les points les plus saillants, que seuls les instituteurs porteurs du diplôme académique seraient admis à en subir l'épreuve ; que cette épreuve devra comprendre une thèse sur un sujet se rapportant aux matières suivantes :

Pédagogie proprement dite.

Psychologie scolaire.

Cette épreuve devra encore comprendre une composition sur un sujet concernant l'inspection des écoles, ainsi qu'une traduction du français en anglais et *vice-versa*.

Un examen écrit serait enfin exigé pour les matières suivantes seulement, savoir :

- 1° Histoire de la pédagogie.
- 2° Lois scolaires.
- 3° Hygiène scolaire.
- 4° La construction des maisons d'écoles et les statistiques exigées par le département de l'Instruction publique.

Un tel examen favoriserait beaucoup plus, je crois,—et cela tant mieux—, ceux-là surtout qui, par l'étude et l'observation, ont bien compris l'art d'enseigner et méritent par conséquent de l'avancement.

Mais, pour recruter encore un tel personnel, faut-il par-dessus tout savoir reconnaître les services qu'il peut rendre à la cause de l'éducation et le rémunérer en conséquence.

Pour cela, un salaire de pas moins de \$1200, mais susceptible d'augmenter avec les années de service jusqu'à concurrence de tel maximum qu'il plairait au gouvernement de fixer, devrait être de par la loi accordé à tout inspecteur.

Enfin, les inspecteurs d'écoles de la province pourraient, avec l'assentiment des autorités dont ils dépendent, former une association qui aurait pour but de suggérer au département de l'Instruction publique les mesures propres à faciliter leurs fonctions, à améliorer l'école primaire et à perfectionner l'enseignement qui doit s'y donner.

NAPOLÉON BRISEBOIS,

Montréal.



FEU M. L'ABBE H. VERREAU

Premier Principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

CATECHISME

CHAPITRE DOUZIÈME

Des attributs et des notes de l'Eglise

138. Q. Quels sont les attributs de l'Eglise ?

R. Les attributs de l'Eglise sont : l'autorité, l'infailibilité et l'indéfectibilité.

— Par attributs de l'Eglise il faut entendre les privilèges, les prérogatives, les dons accordés à l'Eglise par Jésus-Christ, son divin fondateur.

139. Q. Qu'entendez-vous par l'autorité de l'Eglise ?

R. Par autorité de l'Eglise, j'entends la mission, le droit, et le pouvoir qu'ont reçus de Jésus-Christ le Pape et les Evêques, successeurs des Apôtres, de prêcher l'Evangile et de gouverner les fidèles.

— L'autorité du Pape s'étend à tous les chrétiens du monde entier.

L'autorité des évêques ne s'étend qu'aux fidèles de leurs diocèses sous l'autorité du Pape.

On appelle diocèse l'étendue de territoire qu'un évêque est chargé de gouverner au nom du Pape.

140. Q. Qu'entendez-vous par l'infailibilité de l'Eglise ?

R. Par l'*infailibilité* de l'Eglise, j'entends le privilège que Jésus-Christ a donné à son Eglise de ne pas se tromper quand elle enseigne une *vérité de foi* ou de *morale*.
—Infailibilité vient d'un mot latin et désigne l'impossibilité de se tromper et de tromper les autres.

L'Eglise n'a reçu de Dieu l'infailibilité que dans les choses pour lesquelles elle a été établie, c'est-à-dire pour la conservation des vérités et des lois de la religion et de la morale.

On appelle vérités de la foi, les vérités que l'on est obligé de croire pour être sauvé.

On appelle vérités de morale les vérités qui ont rapport à ce que nous devons faire ou éviter pour être sauvés.

141. Q. Quand l'enseignement de l'Eglise est-il infailible ?

R. L'enseignement de l'Eglise est infailible quand le Pape avec les évêques, ou le Pape seul s'adressant à tous les fidèles, *définit et proclame* une doctrine de foi ou de morale.

—Les évêques ne sont infailibles que s'ils sont unis au Pape, tandis que le Pape est infailible seul, c'est donc dans la personne du Pape que réside le privilège de l'infailibilité comme dans son centre. Cependant il faut remarquer qu'il ne peut pas arriver que le Pape soit seul d'un avis contre tous les évêques d'un avis opposé.

Définir et proclamer une doctrine, c'est affirmer et déclarer aux fidèles qu'un ne proposition est vraie et doit être admise par tous les enfants de l'Eglise.

Il faut remarquer que ce privilège de l'infailibilité accordé au Pape ne s'étend pas indifféremment à toutes choses. Le Pape en effet n'est pas infailible dans sa conduite, c'est-à-dire qu'il n'est pas impeccable ; il n'est pas infailible non plus dans les choses qui ne touchent pas à la foi, ni dans les actes qui ne sont pas des définitions de foi ou qui n'imposent pas à tous les fidèles du monde entier l'obligation de croire.

Jésus-Christ a donné aux Papes le privilège de l'infailibilité quand il a dit à Saint-Pierre " J'ai prié afin que ta foi ne défaille pas. "

142. Q. Qu'est-ce que l'indéfectibilité de l'Eglise ?

R. L'indéfectibilité de l'Eglise veut dire que l'Eglise, telle que fondée par Jésus-Christ, durera jusqu'à la fin du monde.

143. Q. En quelle personne ces trois attributs de l'Eglise sont-ils réunis.

R. Ces trois attributs de l'Eglise se trouvent réunis dans leur plénitude, en la personne du Pape, dont l'autorité et l'infailibilité dureront jusqu'à la fin des temps.

—Le Pape n'est pas immortel, mais jusqu'à la fin du monde, le Pape sera à sa mort remplacé par un autre pape qui sera aussi le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre et le chef visible de l'Eglise, et qui par conséquent aura les mêmes privilèges que ses prédécesseurs.

L'élection du Pape peut être retardée, mais la papauté ne sera abolie qu'à la fin du monde.

144. Q. Quelles sont les marques ou notes par lesquelles on peut reconnaître l'Eglise ?

R. L'Eglise a quatre *marques* ou *notes* par lesquelles elle peut être reconnue ; elle est une, sainte, catholique et apostolique.

—Par *marques* ou *notes* de l'Eglise il faut entendre les signes auxquels on peut distinguer l'Eglise fondée par Jésus-Christ, des églises fondées par les hommes.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

GRAMMAIRE PRATIQUE

XXII. Les personnes et le nombre dans le verbe.—La première chose à connaître, c'est *par qui* l'action est faite, c'est-à-dire, quel est le sujet du verbe. Vous avez déjà appris à trouver le *sujet* des verbes, et vous savez que l'être ou la chose qui fait l'action, est désigné par un nom ou par un pronom. Mais il y a ici une distinction à faire.

Le sujet, qui fait l'action, est nécessairement soit la personne qui parle, soit la personne à qui l'on parle, soit une personne ou une chose de qui l'on parle. Si je dis :

Je cours.

Quel est le sujet qui fait l'action de courir ? C'est moi-même ; et je suis désigné par le pronom *je* qui indique la première personne. On dit alors que le verbe est à la première personne. Dans ces phrases :

Je pense. — Je chanterai.

Je dormais. — Je travaille.

Les verbes sont à la première personne. Ils sont aussi au singulier, car il ne s'agit que de moi seul ; tandis que dans celles-ci :

Nous dansons. — Nous travaillerons.

Nous partimes. — Nous reçûmes.

Les verbes sont encore à la première personne, puisque l'action est faite par les personnes qui parlent ; mais elles sont plusieurs, ainsi que l'indique le pronom *nous*. Le sujet de l'action étant au pluriel, le verbe y est aussi.

La personne qui fait l'action peut être celle à qui l'on parle. Si je dis :

Tu cours. — Tu dors.

Qui est-ce qui fait l'action de courir ? de dormir ? C'est *toi*, à qui je parle. Puisque les pronoms *tu*, *toi*, désignent la seconde personne, les verbes *courir* et *dormir* sont à la seconde personne, comme leur sujet. Ils sont aussi au singulier, puisqu'il ne s'agit que d'un seul être.

Mais si nous disons :

Vous vendez. — Vous achèterez. — Vous écriviez.

Qui est-ce qui vend ? qui achètera ? qui écrivait ? Vous. C'est encore la seconde personne, mais au pluriel, comme l'indique le pronom *vous*.

Enfin, très souvent, le sujet qui fait l'action n'est ni la personne qui parle, ni celle à qui l'on parle ; c'est la personne, ou la chose de qui l'on parle.

Il accourt. — Elle cousait.

Qui est-ce qui accourt ? qui est-ce qui cousait ? Ce n'est ni moi, ni toi, ni nous, ni vous ; c'est une autre personne. C'est *lui*, c'est *elle* ; le sujet du verbe est à la troisième personne, comme le désignent les mots *il*, *elle*, pronoms de la troisième personne du singulier. Mais si on dit en parlant de petits garçons :

Ils cueillent des fruits.

ou en parlant de petites filles :

Elles boivent à la source.

les verbes *cueillir*, *boire*, sont encore à la troisième personne ; mais ils sont au pluriel, puisque le sujet est plusieurs petites filles, et plusieurs petits garçons. Les pronoms *ils*, *elles*, qui les désignent, sont en effet ceux de la troisième personne au pluriel.

Ainsi, lorsque le sujet d'un verbe est désigné par un pronom personnel, le pronom indique à quelle personne est le verbe, et s'il est au singulier ou au pluriel.

Vous indiquerez la personne du verbe par les nombres 1, 2, 3, écrits *au-dessous* du signe à gauche, et le singulier ou le pluriel par les lettres *s* ou *p*, à droite :

Je planterai des giroflées.

1 | s 1 | s

Tu craignais l'orage.

2 | s 2 | s

Il voyage en Amérique.

3m | s 3 | s

Elle aime à rendre service.

3f | s 3 | s

Nous étudions l'histoire.

1 | p 1 | p

Vous écoutiez le bruit du vent.

2 | p 2 | p

Ils se perdirent dans la forêt.

3m | p 3 | p

Elles gravirent la colline.

3f | p 3 | p

QUESTIONNAIRE

Comment distinguez-vous à quelle personne est le verbe quand le sujet est un pronom ?

EXERCICE

Mettre à la première personne du singulier les phrases suivantes (verbe et pronom, sans changer ni le temps ni le mode) :

Il étudie la géographie.—Il accorde le violon.—Nous plantons des choux.—Vous lancez une flèche.—Ils brodent un col.—Ils gardent les troupeaux dans la plaine.

Mettre à la seconde personne du singulier :

Il touche l'orgue.—Nous voyageons en voiture.—Vous traversez la rivière en bateau.—Elles partent pour la campagne.—Ils battent l'orge sur l'aire.

Mettre à la troisième personne du singulier, avec un pronom pour sujet, les phrases suivantes :

J'accepte ton cadeau.—Tu affiles le ciseau.—Vous tachez votre robe.—Ils président l'assemblée.—Elles lavent le linge à la rivière.

Mettre à la première personne du pluriel :

Vous étouffez la braise.—Ils chauffent le four.—Je pousse la porte.—Je scie le bois.—Il moule une statue.—Vous appelez le chien.

Mettre à la seconde personne du pluriel :

Il brûle du charbon.—Tu sarcles les plates-bandes.—Il comble le fossé.—Elle console les affligés.—Nous criblons le froment.

Mettre à la troisième personne du pluriel avec un pronom pour sujet :

Elle file la laine des brebis.—Tu gonfles le ballon.—Je meuble la maison.—Nous faisons du filet.—Tu oublies tes cahiers. Elle aime le bon Dieu.

Grammaire et Orthographe

EXERCICES ET DICTÉES

I

La haie est formée par des houx et des aubépines. L'horloge nous annonce la marche rapide du temps. Celui qui vit dans la haine vit dans un tourment *continu*. L'*hypocrite* veut paraître pieux. Le *hibou* se cache à l'approche de la lumière. L'huile se met dans l'huilier. Le soleil paraissait déjà à l'*horizon* quand nous partimes. Le hameau voisin a dix habitants.

EXERCICES.—Faire une liste de tous les mots de la dictée renfermant : 1° une *h* muette, 2° une *h* aspirée.

EXEMPLE : HORLOGE, *h* muette ; —HAMEAU, *h* aspirée.

II

LES QUALITÉS

Les enfants doivent avoir certaines qualités, ils doivent toujours être aimables. A l'école, les bons élèves sont silencieux et attentifs ; à la maison, ils sont obéissants et complaisants ; dans la rue, ils sont polis et prévenants ; au jeu, ils sont gais et rieurs ; à table, ils sont propres ; pendant la lecture, ils sont attentifs ; pendant l'écriture, ils sont appliqués ; en agissant ainsi, ils sont aimés de tout le monde.

EXERCICES.—Quel est le contraire de *qualité* ?—Que doit faire un enfant qui a des défauts ?—Que faut-il mettre en nous à la place des défauts ?—Souligner tous les adjectifs de la dictée.

III

LE CHEVREUIL

Le chevreuil, est plus gai, plus lesté, plus éveillé que le cerf. Sa forme est plus arrondie et sa figure plus agréable ; ses yeux surtout plus beaux, plus brillants ; ses membres sont plus souples, ses mouvements plus vifs ; sa robe est toujours propre, son poil net et lustré. Dès qu'il sent que ses premiers efforts n'ont pu dérouter les ennemis, il sait se dérober à leur poursuite par ses détours multipliés ; il revient sur ses pas et laisse passer la troupe entière de ses ennemis acharnés.

BUFFON.

EXERCICES.—1. Signaler la différence d'orthographe des mots en *cuil* et en *cuille*, suivant qu'ils sont masculins ou féminins. *Chevreuil*, quadrupède qui ressemble au cerf ; sa femelle s'appelle *chevrete*.—2. *Cerf*, joli quadrupède qui a sur la tête des cornes ressemblant à des branches d'arbre. Sa femelle s'appelle *biche* et ses petits *faons*.—Homonyme de cerf : (*serf*, esclave du moyen âge).—3. Les mots en *eff* prennent deux *f* excepté *éfaufiler*, *éfourceau*.—Trouver plusieurs mots en *eff* : (*effacer*, *effectuer*, *effectif*, *effroi*...)

IV

LA BASSE-COUR

La *basse-cour* est la partie de la ferme qui sert au logement des petits animaux domestiques. Bien *tenu*, la basse-cour donne des *produits* importants, en même temps qu'elle est une *dépendance* agréable de la ferme. La basse-cour se compose du *poulailler* qui abrite et renferme les coqs et les poules, du *colombier* qui sert de demeure aux pigeons, du *clapi* dans lequel on élève les lapins. Le poulailler est la partie la plus importante de la basse-cour.

QUESTIONS ET EXERCICES.—1. Avez-vous vu une basse-cour ?—Quels animaux y a-t-il ?—Comment les soigne-t-on ?—Quels produits en retire-t-on ?—Qu'est-ce qu'une ferme ?—une ferme ?.....

2. Combien, dans la dictée, y a-t-il de noms d'animaux ?—Combien de verbes ?

V

LE COTON

Le coton pousse sur des *arbrisseaux* appelés cotonniers. Le *colonnier* a trois ou six pieds de *haut*. Il porte de grandes fleurs jaunes. Quand la fleur est tombée, il reste une *coque* de la grosseur d'un *œuf*. Cette coque renferme une espèce de *bourre soyeuse*, blanche ou *jaunâtre*. On file cette bourre dans les filatures. Les cotonnades sont des *toffes tissées* de fil de coton.

EXERCICES.—I.—Mots à expliquer et à placer (oralement) dans des phrases : le *coton pousse*, *arbrisseau*, *coque*, *bourre soyeuse*, *jaunâtre*, *filature*. Étudier l'orthographe, principalement des mots en italique.

II.—Faire entrer dans des phrases les mots qui ont été expliqués.—Chercher et placer également dans des phrases les mots de la même famille que *haut* (hauteur,) *fleur* (fleuriste,) *coton* (cotonnier cotonnade,) *fil* (filer, filature).—*Arbrisseau* est un diminutif de *arbre* : qu'est-ce qu'un diminutif ? Trouver un diminutif de *fil* (filet,) de *maison* (maisonnette,) de *fourche* (fourchette).....

III.—Conjuguer les verbes de la dictée au temps où ils sont employés.

COURS MOYEN

Élocution et Grammaire

DICTÉES

I

UN TRAIT D'ESOPÉ

Un jour, Esopé rencontra un voyageur qui le salua et lui demanda : " *combien*² de temps dois-je encore marcher, jusqu'à ce que j'*atteigne*³ le village que nous voyons ? —Va, répondit Esopé.—Je sais bien que je dois *cheminer*⁴ pour y arriver ; mais je te prie de me dire dans combien de temps j'arriverai.—Va, reprit Esopé.—Je crois, pensa l'étranger, que cet homme est fou, je ne lui demanderai plus rien ; " et il continua son chemin.

Après quelques moments, Esopé cria : " *Eh !* un petit mot. Dans deux heures tu arriveras. " Le voyageur se retourna et lui dit : " Comment le sais-tu⁵ maintenant ? " Esopé *repartit*⁶ : " Comment pouvais-je te le dire avant d'avoir vu *ton pas* ? "

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

1. *Un trait* : un trait de la vie d'Esopé, c'est-à-dire une réponse piquante et pleine d'esprit.—*Esopé* : un esclave grec, auteur de fables célèbres, qui ont inspiré bien souvent La Fontaine ; il vécut

500 ans environ avant Jésus-Christ.—2. *Combien* : etc., pour : pendant combien de temps ;—plus loin : *Eh ! un mot*, pour : Eh ! arrête, écoute que je te dise encore un mot ; il y a *ellipse* lorsque certains mots, que l'esprit supplée facilement, sont supprimés pour rendre la tournure plus vive.—3. *l'atteigne* : atteindre, en ce sens, c'est *parvenir* jusqu'à *toucher*.—4. *Cheminer* : marcher, faire du chemin ; surtout quand le chemin est long et pénible.—5. *Tu, toi* : le *tutoiement* est la forme régulière ; ce n'est que par civilité qu'on en est venu à employer *vous*, pluriel, en parlant à une seule personne.—6. *Repartit* : répliqua, répondit promptement ;—une *repartie* ?—distinguer *repartir* de *repartir*. *partager*, distribuer.—7. *Ton pas* : la façon dont tu marches, la longueur de ton pas, et, de là, le temps que tu peux mettre à parcourir telle distance.

II

LES OISEAUX VOYAGEURS

Tous les oiseaux voyageurs ont une époque fixe pour leurs voyages, et ils ne la passent point. Ce terme n'est pas le même pour chaque espèce ; les uns attendent l'hiver, les autres le printemps, d'autres l'été ou l'automne. Il y a dans chaque espèce d'oiseaux voyageurs une police qui règle et qui tient dans le devoir tous les particuliers. Avant l'ordre général, aucun ne pense à partir, et lorsqu'il est publié, aucun ne demeure. Une espèce de conseil décide du jour et accorde un intervalle pour s'y préparer ; après quoi, tous délogent, et il ne paraît le lendemain ni trainards, ni déserteurs.

EXPLICATIONS.—*Voyager* : c'est quitter un lieu pour aller dans un autre. Les oiseaux voyagent pour trouver la chaleur, la lumière, la nourriture.

Espèce, du latin *species* (apparence), groupements des êtres d'après leurs caractères communs ; l'espèce est une division du genre ; le loup est une espèce du genre chien ; le lion est une espèce du genre chat.

III

UN VILLAGE CANADIEN DANS L'ILLINOIS

Bourbonnais est un vrai village canadien, et le voyageur qui, après avoir franchi plusieurs centaines de milles, se trouve tout à coup dans cette localité, pourrait se croire encore au milieu d'une de nos bonnes et anciennes paroisses des bords du Saint-Laurent. L'église, le collège et le couvent, groupés ensemble, les maisons entourées de verdoyantes plantations, la franche hospitalité des habitants, leur gaieté toute gauloise, les accents français, les vieux airs nationaux qui résonnent agréablement à son oreille, les usages populaires si bien, si religieusement conservés ; tout lui rappelle le souvenir de la patrie absente. Que l'on parcoure les Etats-Unis, que l'on y visite tous nos groupes d'émigrés, et on n'en trouvera peut-être pas un seul qui ait un cachet aussi véritablement canadien.

JOSEPH TASSÉ.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*franchi*. Exprimez autrement : traversé.—*milles* : mesure de longueur, prend la marque du pluriel ; ce serait différent dans plusieurs centaines de mille hommes.—*ensemble* : ce mot est adjectif, par conséquent invariable.—*gauloise* : Les gaulois premiers peuples de la France actuelle, qui se nommait alors la Gaule, étaient d'une gaieté proverbiale.—*accents* : les sons produits par la voix.—*vieux airs* : air, un vieil air ; donnez les homonymes de air : aire, nid de l'aigle, et lieu où l'on bat le grain ; hère (pauvre hère) héritier ; haire, chemise de crin qu'on porte pour faire pénitence ; erre, verbe errer.—*résonnent* : différence entre *raisonner* et *résonner* ? la racine du premier est *raison* et celle de l'autre est *son*.—*tout* : pronom indéfini ; que résume-t-il ? église, collège, couvent, maisons, hospitalité, gaieté, accents, airs, usage.—*Que l'on parcoure* : l'impréatif n'ayant pas de troisième personne, on se sert pour commander du subjonctif. Mettez le pronom *vous* à la place de *on* et vous direz : *Parcourez.....visitez.....et vous ne trouverez.....*—*n'* (*ne*) : ne pas oublier la négation ; si vous mettez un autre pronom que *on*, il n'y a pas d'hésitation.—*ait* : subj. à cause du doute exprimé par *peut-être* et aussi de l'absolu *pas un seul*.—*Cachet*. Exprimez autrement ; un caractère, un aspect.

Récitation

LE PETIT POULET

Le petit poulet qui fait piou ! piou ! piou !
Se promène seul près de la rivière.
Il va sur le bord en tendant le cou,
Pour voir l'eau qui glisse et chante glou-glou.
Oh ! les jolis fiots dorés de lumière !

Il voit barboter un petit canard
 Qui fait des plongeurs et des jeux très drôles.
 Il serait heureux d'y prendre aussi part,
 Mais sa maman crie ! Aussitôt il part,
 Quittant à regret l'ombre des vieux saules.
 Et la poule dit à ce fils choyé :
 " Mon poulet mignon, quelle peine amère
 Tu m'as faite au cœur ! je t'ai cru noyé !
 Vois, j'en tremble encore. N'es-tu pas mouillé ? "
 L'enfant imprudent fait pleurer sa mère.

FRÉDÉRIC BATAILLE.

QUESTIONS.—Où va se promener un petit poulet ?—Qu'aperçoit-il ?—Ne lui prend-il pas envie d'imiter le canard ?—Pourrait-il comme le canard faire des plongeurs dans l'eau ?—Que lui arriverait-il s'il allait dans l'eau ?—Se doute-t-il du danger ?—Qui veille sur lui ?—Le petit poussin obéit-il à l'appel de sa mère ?—Que lui dit la maman poule ?—Que vous enseigne cette petite fable ?

Rédaction française

LES BAS A RACCOMMODER

PLAN.—Ma tante m'a appris à raccommoder les bas.—Ma cousine dit que ce travail l'ennuie.—Ça ne m'ennuie pas, moi ; je pense à toutes sortes de choses en raccommodant mes bas !

—*Développement.*—Je suis contente de savoir maintenant raccommoder les bas. Ma tante me l'a appris. Elle m'a donné une grande aiguille à repriser, et m'a montré comment on remplit les trous avec du coton ou de la laine, qu'on passe d'abord en longueur, et qu'on croise ensuite en largeur.

Certainement, je n'ai pas été très vive au commencement ; mais, maintenant, cela va mieux, et je vais pouvoir bien aider maman.

Ma cousine trouve que raccommoder des bas est le travail le plus ennuyeux. Pourquoi ? Cela ne m'ennuie pas du tout, moi. Ainsi, ce soir, en raccommodant les miens, j'ai pensé à ce que je ferai demain à l'école ; j'ai cherché mon problème ; je me suis récitée ma page d'histoire du Canada ; j'ai réfléchi à ce que je donnerai à grand'mère pour sa fête ; j'ai pensé à dimanche, car c'est à mon tour d'aller à la grand'messe. Oui, j'ai eu le temps de penser à tout cela, à tout enfin, excepté mes bas. Vous voyez bien que je ne me suis pas ennuyée !

ANGÈLE.

COURS SUPÉRIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

RESTONS AU PAYS

" Emparons-nous du sol. " Tel est le *mot d'ordre* tombé de la bouche de nos plus grands patriotes qui ont eu à cœur les vrais intérêts du peuple, qui veulent lui conserver son indépendance et sa dignité, *sauvegarder* la simplicité de ses mœurs, le *maintenir* sobre et honnête, enfin conserver au pays les *forces vives* de la nation. Un grand nombre de familles *désertent* nos campagnes, d'autres les *suivront* si nous ne leur faisons comprendre qu'ici, plus que partout ailleurs, elles trouveront l'aisance, le bonheur domestique, la vraie liberté avec le maintien des mœurs *patriarcales* au sein des familles où les enfants abondent en même temps que les bénédictions du *Ciel*. La colonisation de notre pays par les enfants du sol, *voilà* le gage de notre avenir comme peuple, c'est en elle que *reposent* les espérances de notre nationalité. Canadiens-Français, c'est vers cette œuvre, patriotique entre toutes, *qu'il faut* diriger nos efforts. Employons à son succès tout le zèle dont nous sommes capables ; consacrons-lui généreusement les trésors d'un patriotisme éclairé, dévoué et vraiment chrétien.

MGR L.-N. BÉGIN.

(Lettre au sujet de la Société St-Jean-Baptiste.)

Juin 1901.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Sol* : les homonymes ? *sol*, note de musique : *sole*, poisson plat ; un équivalent ? du *terrain*, de la *terre* du pays.—*Mot d'ordre* : mot convenu pour faire reconnaître ceux qui sont d'un même parti, d'une même société, d'une même armée.—*Sauvegarder* : garder saur, conserver intacte.—*Maintenir* : donnez les temps primitifs : maintenant ; maintenu ; je maintiens, ... ; je maintiens, ... ; je maintiendrai, ... ; irrégularité au subj. prés. que je maintiens, maintiennes, maintienne, ... qu'ils maintiennent.—*forces vives* : tout ce qui fait vivre le pays comme nation.—*désertent* : donnez un synonyme : abandonnent ; *désert* signifie laisser inhabité.—*suiront* : temps primitifs : suivre ; suivant ; suivi ; je suis, il suit ; je suis, tu suis, etc. ; je suivrai, tu suivras, etc. Eviter de dire *je l'ai suivi* pour *je l'ai suivi*, *il nous suivra* pour *il nous suivra*.—*patriarcales*, semblables aux mœurs des patriarches c'est-à-dire premiers pères dans le temps où les hommes vivaient plus longtemps et voyaient leurs descendants jusqu'à quatre et cinq générations.—*Ciel* : une majuscule quand ce mot veut dire Dieu.—*voilà* : remplacez par un verbe : *est*.—*reposent* : le sujet ? *espérances*.—*qu'il faut* : détruisez l'impersonnel : *que nous devons*.

Indiquez le mode, le temps, la conjugaison de tous les verbes de la dictée.

Ex. *Emparons-nous*, impératif présent, 1e conjugaison.—*est*, indic. prés. 3e conj.—*ont eu*, indic. pass. indéf. 3e conj.—*veulent*, ind. prés. 3e conj.—*conserver*, inf. prés. 1e conj.—*sauvegarder*, inf. prés. 1e conj. etc.

ANALYSE.—La colonisation de notre pays par les enfants du sol, voilà le gage de notre avenir comme peuple, c'est en elle que reposent les espérances de notre nationalité.

Deux propositions principales coordonnées.

1. La colonisation de....., voilà (est) le gage de notre avenir comme peuple.
2. C'est en elle que reposent les espérances de notre nationalité.

Remarque I. dans la 1ère *voilà* remplace le verbe.

II. Dans la 2ème il faut détruire le gallicisme *c'est..... que* mis pour faire ressortir le complément *en elle*.

Colonisation ; sujet de *est* (remplacé par *voilà*).—*pays et enfants*, tous les deux compl. déterm. de *colonisation*.—*voilà*, adv. mis pour le verbe *est*.—*gage*, attribut de *colonisation*.—*comme*, conj. joue véritablement le rôle de préposition pour faire rapporter *peuple à avenir* (notre avenir de peuple).—*peuple*, compl. déterm. de *avenir*.—*elle*, compl. circ. de *reposent*.—*espérances*, suj. de *reposent*.

II

LE RÔLE DES CANADIENS-FRANÇAIS

Il est vrai que la diversité des races qui existe au Canada complique, jusqu'à un certain point, les problèmes que les hommes d'Etat de ce pays sont périodiquement appelés à résoudre ; mais les inconvénients qui peuvent résulter de cet état de choses sont plus que compensés par les nombreux avantages qui en découlent. Je ne crois pas que l'homogénéité des races soit un bienfait sans mélange pour un pays. Certainement un des côtés les moins attrayants d'une partie considérable de ce continent est la monotonie de plusieurs de ses aspects extérieurs ; et, selon moi, il est heureux pour le Canada que sa prospérité dépende du travail commun de races différentes. L'action conjointe des divers éléments nationaux donne à votre existence une fraîcheur, une variété, une couleur, une impulsion électrique qui manqueraient sans cela ; et ce serait une politique très erronée que d'essayer de faire disparaître cette diversité. Mon plus ardent désir pour cette province a toujours été de voir sa population française jouer au Canada le rôle si admirablement rempli par la France en Europe. Arrachez de l'histoire de l'Europe les pages brillantes qui rappellent les exploits de la France ; retranchez du trésor de la civilisation européenne la part que la France y a apportée, et quel vide énorme n'aurez-vous pas !

LORD DUFFERIN.

(Discours, juin 1878.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*qui existe* : l'antécédent de *qui* ? *diversité*, ce ne sont pas les races, mais la diversité comme la suite l'indique au mot *complique*.—*problèmes* : on donne ce nom à toute difficulté qui demande le raisonnement ; il y a des problèmes de gouvernement, comme il y a des problèmes d'arithmétique.—*résoudre* : donnez les temps primitifs : *résolvant* ; *résolu* ; je *résous* tu *résous*, il *résout* ; je *résolus*, tu *résolus*, etc. ; je *résoudrai*, tu *résoudras*, etc.—*compensés* : balancés, égaux ; à quoi se rapporte ce mot ? à *inconvénients*. Evitez de dire *recompensé* pour *compensé*.—*qui en découlent* : exprimez autrement : *qui en résultent*, *qui s'en suivent*.—*homogénéité* : qualité d'être homogène, c'est-à-dire semblable dans toutes ses parties. Quel est le contraire de *homogène* ?

hétérogène. Le fer est homogène, notre corps est hétérogène.—*atrayants* : quel est le radical de ce mot ? *traire* qui signifie *tirer* ; *atrayants* est l'adjectif qui correspond au participe *attirant*.—*ce continent* : de quel continent s'agit-il ? de l'Amérique.—*aspects* : manière dont un objet paraît à la vue.—*conjointe* : donnez un autre mot : *simultanée* ; ces deux mots ne sont pas absolument synonymes. *Conjoint* signifie de *concert*, et *simultané* veut dire *en même temps*.—*impulsion* ; poussée intérieure — *éclectique* : qui cherche à concilier en faisant un choix de ce qui paraît bon dans différents systèmes, différentes opinions, pour en faire une doctrine, une règle de conduite.—*manqueraient* : le sujet ? *qui* dont l'antécédent est multiple : *fraîcheur, variété, couleur, impulsion*.—*ce serait* : quel est le vrai sujet ? *essayer de faire...* ; *ce serait...* *que* est une tournure pour éveiller l'attention.—*erronée* ; qui renferme des *erreurs*.—*apportée* : expliquez l'accord : le compl. dir. *que* (antécédent *part*) est placé en avant.

ANALYSE. Arrachez de l'histoire de l'Europe les pages brillantes qui rappellent les exploits de la France ; retracez du trésor de la civilisation européenne la part que la France y a apportée, et quel vide énorme n'aurez-vous pas !

Cinq propositions : trois principales coordonnées et deux complétives.

1. Arrachez de l'histoire de l'Europe les pages brillantes, *première, principale*.
2. qui rappellent les exploits de la France, *complétive déterminative de pages*.
3. retracez du trésor de la civilisation européenne la part *deuxième principale*.
4. que la France y a apportée, *complétive déterminative de part*.
5. quel vide n'aurez-vous pas ! *troisième principale*.

Arrachez, v. trans., 1^e conj., impér. prés. 2^e pers. pl.—*histoire*, compl. indir. de *arrachez*.—*Europe*, n. pr. compl. déterm. de *histoire*.—*pages*, compl. dir. de *arrachez*.—*qui*, pron. rel. 3^e pers. pl., sujet de *rappellent*.—*que*, pron. rel. 3^e pers. fém. sing., compl. dir. de *a apportée*.—*France*, sujet de *a apportée*.—*y*, pron. pers. 3^e pers. sing. compl. circ. de *a apportée* (*y* remplace *en elle*, ou *en la civilisation*).—*et*, conjonction rattache la troisième principale aux deux autres.—*quel*, adj. indéf. déterm. *vide*.—*vide*, n. com., compl. dir. de *aurez*.—*ne pas*, négation qui détruit le sens interrogatif de la proposition, car on veut dire ici : *vous aurez un vide énorme*.—*vous*, sujet de *aurez*.

III

UNE MINE

Lorsque nous commençâmes à descendre dans la houillère (1), nos chandelles éclairaient de leur pâle lumière ce trou noir, suintant, humide, dont les parois (2) sont tantôt de roc taillé à vif, tantôt de lave (3) mêlée de terre, tantôt de couches de houille. Aux trois quarts du chemin, je passai la tête hors du panier, et je regardai en bas : une lumière faible brillait et un murmure de voix montait jusqu'à nous. Peu à peu la lumière augmenta et le bruit avec elle. Nous approchions du fond. Je regardais avec une curiosité toujours croissante. C'étaient d'abord des chandelles qui cheminaient, puis à mesure que nous approchions, des hommes tout noirs qui nous regardaient venir.

Le panier se posa doucement sur des débris de houille, et nous fûmes reçus en sortant par quatre ou cinq ouvriers tout noirs, les mains et le visage charbonnés, les guenilles (4) mouillées et détremées d'eau noirâtre (5), avec des yeux brillants. C'étaient des chargeurs. Trois sortes d'ouvriers sont employés à l'exploitation intérieure : les uns extraient la houille, d'autres la charrient (6) du lieu de l'extraction à l'entrée du puits, à travers les longues galeries souterraines ; les troisièmes la chargent dans les paniers et les renvoient au jour. Je voulus voir les ouvriers occupés au travail de l'extraction. Munis de lampes Davy (7), nous nous enfonçâmes dans la galerie. Une forte odeur de gaz et une grande chaleur nous prirent à la gorge. Quoique exempt d'inquiétude, je n'étais pas sans un certain trouble en pensant que ce que nous sentions est ce qui donne la mort. Ce gaz fait éclater la terre à ces profondeurs immenses sans que sa surface en soit avertie.

D. NISARD.

EXPLICATION DES MOTS.—(1) *Houillère* : mine de houille.—(2) *Parois* : murailles intérieures de la mine.—(3) *Lave* : matière en fusion que rejettent les volcans.—(4) *Guenilles* : haillons, chiffons.—(5) *Noirâtre* : presque noir.—(6) *Charrient* : transportent dans une charrette.—(7) *Davy* : chimiste anglais qui inventa la lampe de sûreté pour les mineurs (1778-1829).

CORRIGÉ DE LA DICTÉE.—Corriger ou faire corriger la dictée avant d'en indiquer les applications.

INTERROGATIONS.—Qu'est-ce qu'une *houillère*, des *parois*, la *lave*, des *guenilles*? Que signifient : *noirâtre*, *charrient*? Qu'est-ce, *Davy*?

—(Voir les explications ci-dessus.)

APPLICATIONS ÉCRITES.—1. Quelle remarque faut-il faire sur *c'étaient*?

—Le verbe *être* précédé de *ce* ou *c'* ne se met au pluriel que lorsqu'il est suivi d'un substantif pluriel ou d'un pronom de la troisième personne du pluriel. Ex. : *C'étaient ses amis*; *c'était son père et sa mère*; *c'étaient eux*.

2. Justifier l'orthographe de *tout* dans *tout noirs* et de *quoique* dans *quoique exempt d'inquitude*?

—*Tout* est adjectif et invariable parce qu'il modifie un adjectif; *quoique* est conjonction et s'écrit en un seul mot parce qu'il signifie *bien que*.

3. Quels sont les homonymes de *fond*?

—*Fond*..... nom masculin, partie basse.
Fonds..... (je, tu) du verbe *fondre* et *il fond*.
Fonds..... nom masculin, capital.
Fonds..... nom masculin pluriel, bassin au-dessus duquel on baptise et appelé *fonts baptismaux*.

4. Donner les homonymes de *gaz*.

—*Gaz*..... nom masculin, fluide aëroforme.
Gaze..... nom féminin, étoffe légère, très claire.
Gaze..... (je, il) du verbe *gazer*, voiler.

5. Donner l'origine historique des noms propres suivants devenus communs : *calicot*, *rouennerie*, *mousseline*, *dahlia*, *fuchsia*, *hortensia*, *macadam*, *fiacre*, *orviétan*, *guillotine* et *camélia*.
 —*Calicot* vient de Calcut; *rouennerie* de Rouen; *mousseline* de Mossoul; *dahlia* du botaniste Dahl; *fuchsia* du botaniste Fuchs; *hortensia* de Mme Hortense Lepeaulx; *macadam* de Mac-Adam; *fiacre* de l'hôtel Saint-Fiacre où stationnaient ces véhicules; *orviétan* du charlatan Orviète qui vendit cette drogue le premier à Paris; *guillotine* du docteur Guillotin; *camélia* du Père Camelli qui apporta cette plante du Japon.

Lecture Expliquée, et Récitation

LE PAON, LES OISONS ET LE PLONGEON

Un paon faisait la roue, et les autres oiseaux
 Admiraient son brillant plumage.
 Deux oisons nasillardés, du fond d'un *marécage*,
 Ne remarquaient que ses défauts.
 " Regarde, disait l'un, comme sa jambe est faite,
 Comme ses pieds sont plats, *hideux*.
 — Et son cri, disait l'autre, est si *mélodieux*,
 Qu'il fait fuir jusqu'à la *chouette*."
 Chacun riait alors du mot qu'il avait dit.
 Tout à coup un *plongeon* sortit :
 " Messieurs, leur cria-t-il, vous voyez d'une lieue
 Ce qui manque à ce paon : c'est bien voir, j'en conviens ;
 Mais votre chant, vos pieds, sont plus laids que les siens,
 Et vous n'aurez jamais sa queue."

FLORIAN.

EXPLICATIONS.—1. *Un paon faisait la roue* : un paon est un oiseau de basse-cour dont la queue est formée de plumes très longues et richement colorées. Quand il l'étale en éventail, elle a la forme d'une roue couverte de dessins éclatants. De là l'expression *faire la roue*, qui s'emploie aussi au figuré en parlant d'une personne vaniteuse qui étale ses grâces et sa parure.—2. *Oisons* : les petits de l'oie.—3. *Nasillardés* : qui parlent du nez.—4. *Marécage* : mare d'eau bourbeuse. Ce mot est dérivé de *marais*.—5. *Hideux* : d'une laideur effrayante, repoussante.—6. *Mélodieux* : doux à entendre. Une *mélodie* est un air musical agréable à l'oreille.—7. *Chouette* : oiseau nocturne à gros yeux entourés d'un cercle de plumes effilées. Son cri est des plus discordants.—8. *Plongeon* : oiseau aquatique qui reste longtemps sous l'eau. Son nom est dérivé de *plonger*.—9. *D'une lieue* : à une lieue (4 kilomètres) de distance. Exagération, pour dire de très loin.—10. *J'en conviens* : je le reconnais, je l'avoue.

Trois vérités peuvent être tirées de cette fable :

1° L'envie nous donne de bons yeux et nous fait voir avec une grande précision les défauts des gens dont nous sommes jaloux ;

2° "Lynx envers nos pareils et taupes envers nous", comme a dit La Fontaine, nous voyons très bien les imperfections d'autrui et jamais les nôtres ;

3° Ce sont les gens les plus mal doués, physiquement et moralement qui sont les plus ardents à critiquer leurs semblables.

MATHÉMATIQUES

Questionnez les élèves à tour de rôle ; ne permettez pas aux élèves de répéter une question avant d'y répondre ; donnez à chaque élève un temps raisonnable pour trouver la réponse : énoncez vos questions brièvement, clairement et rapidement.

2 et 1 ?	2 et 11 ?	2 et 21 ?	2 et 31 ?	2 et 41 ?	2 et 51 ?
2 et 3 ?	2 et 13 ?	2 et 23 ?	2 et 33 ?	2 et 43 ?	2 et 53 ?
2 et 5 ?	2 et 15 ?	2 et 25 ?	2 et 35 ?	2 et 45 ?	2 et 55 ?
2 et 2 ?	2 et 12 ?	2 et 22 ?	2 et 32 ?	2 et 42 ?	2 et 52 ?
2 et 4 ?	2 et 14 ?	2 et 24 ?	2 et 34 ?	2 et 44 ?	2 et 54 ?
2 et 6 ?	2 et 16 ?	2 et 26 ?	2 et 36 ?	2 et 46 ?	2 et 56 ?

Un homme qui a \$21, en dépense \$6, combien lui en reste-t-il ?

Rose et Marie ont ensemble 12 centins, mais Rose en a deux de plus que Marie, combien en ont-elles chacune ? Rép. Rose 7, Marie 5.

Si je donne 15 centins pour 3 oranges et que je les vende pour 21, quel profit ai-je fait sur les 3 oranges et quel profit sur une orange ?

Si 12 citrons coûtent 60 centins, que coûtera 1 citron ?

PROBLÈMES D'ADDITION, DE SOUSTRACTION, DE MULTIPLICATION ET DE DIVISION

1. Un ouvrier gagne 96 centins par jour et ne dépense que 45 centins. Combien de semaines doit-il travailler pour acquitter un loyer de \$20.88 ?

Solution :

$.96 - .45 = .51$ ce qu'il économise par jour pendant les 6 jours de travail.

$.51 \times 6 = \$3.06$ somme économisée pendant les jours de travail.

De cette somme il faut soustraire les \$0.45 qu'il débourse le dimanche
 $\$3.06 - .45 = \2.61 .

$\$20.88 \div \$2.61 = 8$ semaines. Rép.

2. Dans une famille le père gagne \$1.25 par jour, la mère 75 centins et les 4 enfants chacun 25 centins. Combien cette famille économise-t-elle par semaine, si la dépense journalière est de \$2.00. Rép. \$4.

3. Une personne a un revenu annuel de \$2400 ; elle paie \$360 pour loyer, donne \$36 aux pauvres, met \$909 de côté, et dépense le reste pour son entretien. Quelle est sa dépense journalière. Rép. \$3.

4. Un marchand a vendu au détail 650 verges d'étoffe, dont 150 verges pour \$148, et le reste à \$1.10 la verge. Sur ce marché, il a gagné 50 centins par verge. A quel prix avait-il acheté cette étoffe ? Rép. $\$.57\frac{250}{650}$

5. Combien de tinettes de beurre, chaque tinette ayant une capacité de 56 livres, y a-t-il dans 42112 onces ? Rép. 47 tinettes.

6. Une pièce de drap coûte \$289.80. En vendant 48 verges \$249.60, on gagne \$1 par verge. Quelle est la longueur de la pièce ? Rép. 69 verges.

FRACTIONS

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Deux personnes achètent : la première, les $\frac{2}{3}$ des $\frac{3}{4}$ d'une pièce d'étoffe ; la deuxième, les $\frac{2}{3}$ des $\frac{3}{8}$ de la même pièce. Sachant que cette étoffe coûte 45 cts la verge et que la première personne a payé \$8.10 de plus que la deuxième, on demande quelle est la longueur de cette pièce ?

2. Quatre compagnies d'ouvriers sont telles que la première ferait un ouvrage en 45 jours, la 2e en 9 jours, la 3e en 27 jours et la 4e en 36 jours. Pour exécuter cet ouvrage, on emploie en même temps les $\frac{2}{3}$ des hommes de la première compagnie, les $\frac{3}{4}$ de ceux de la deuxième, la moitié de la troisième et le $\frac{1}{2}$ de ceux de la quatrième. Combien de jours leur faudra-t-il pour faire l'ouvrage ?

3. De la somme de $8\frac{2}{7}$, $5\frac{2}{3}$, $12\frac{4}{9}$, retranchez $14\frac{5}{9}$, multipliez le reste par $4\frac{2}{3}$ et divisez le produit par $2\frac{3}{4}$.

Solutions :

1. $\$8.10 \div 45 = 18$. La première personne a acheté 18 verges de plus que la deuxième.

La 1e a acheté $\frac{2}{3}$ des $\frac{3}{4}$ de la pièce = $\frac{1}{2}$ de la pièce.

La 2e " " $\frac{2}{3}$ des $\frac{3}{8}$ " " " = $\frac{1}{4}$ " " "

$\frac{1}{2}$ de la pièce — $\frac{7}{20}$ de la pièce = 18 verges

$\frac{10}{20}$ " " " — $\frac{7}{20}$ de la pièce = 18 verges

$\frac{3}{20}$ de la pièce = 18 verges

$\frac{1}{20}$ " " " = $\frac{18}{3}$

$\frac{20}{20}$ " " " = $\frac{18}{3} \times 20 = 120$ verges. Rép.

2. $\frac{5}{51}$ de la 1e prendraient 45 jours.

$\frac{1}{51}$ " " " prendrait 45×5

$\frac{2}{51}$ " " " prendraient $45 \times \frac{5}{2} = \frac{225}{2}$ jours.

$\frac{225}{2}$ jour = 1 (qui représente l'ouvrage).

$\frac{1}{2}$ jour = $\frac{1}{225}$ de l'ouvrage.

$\frac{2}{3}$ jour = $\frac{1 \times 2}{225} = \frac{2}{225}$ de l'ouvrage. Ce que les $\frac{2}{3}$ de la première compagnie feraient dans 1 jour.

$\frac{4}{4}$ de la 2e prendraient 9 jours.

$\frac{1}{4}$ " " 2e prendrait 9×4

$\frac{3}{4}$ " " 2e prendraient $9 \times \frac{3}{4} = 12$ jours.

12 jours = 1 (qui représente l'ouvrage)

1 jour = $\frac{1}{12}$ de l'ouvrage ce que les $\frac{3}{4}$ de la 2e compagnie feraient dans 1 jour.

$\frac{2}{2}$ de la 3e prendraient 27 jours

$\frac{1}{2}$ " " " prendrait $27 \times 2 = 54$ jours

54 jours = 1 (qui représente l'ouvrage)

1 jour = $\frac{1}{54}$ de l'ouvrage. Ce que la moitié de la 3e ferait dans 1 jour.

$\frac{3}{2}$ de la 4e prendraient 36 jours

$\frac{1}{3}$ " " 4e prendrait $36 \times 3 = 108$ jours

108 jours = 1 (qui représente l'ouvrage)

1 jour = $\frac{1}{108}$ de l'ouvrage. Ce que le $\frac{1}{3}$ de la 4e ferait dans 1 jour.

$$\frac{2}{225} + \frac{1}{12} + \frac{1}{54} + \frac{1}{108} = \frac{24 + 225 + 50 + 25}{2700} = \frac{324}{2700} = \frac{3}{25} \text{ ce que les proportions données des 4 compagnies feraient dans 1 jour.}$$

$\frac{3}{25}$ prennent 1 jour

$\frac{1}{25}$ prend $\frac{1}{3}$ de jour

$\frac{25}{25}$ prennent $\frac{1 \times 25}{3} = \frac{25}{3} = 8\frac{1}{3}$ jours Rép.

3. Il faut additionner **séparément** les entiers et les fractions.

$$\frac{2}{7} + \frac{2}{3} + \frac{4}{9} = \frac{18 + 42 + 28}{63} = \frac{88}{63} = 1\frac{25}{63} \text{ la somme de } 8 + 5 + 12 = 25$$

la somme des entiers.

$$25 + 1\frac{25}{63} = 26\frac{25}{63} \text{ la somme des entiers et des fractions.}$$

Il faut soustraire **séparément** les fractions et les entiers.

$$26\frac{25}{63} - 14\frac{5}{9} = 26\frac{25}{63} - 14\frac{35}{63}; \text{ comme il est impossible de retrancher } \frac{35}{63} \text{ de}$$

$25\frac{88}{63} - 14\frac{35}{63} = 11\frac{53}{63}$ le reste.

$$(11\frac{53}{63} \times 4\frac{2}{5}) \div 2\frac{4}{3} = \frac{746}{63} \times \frac{22}{5} \times \frac{4}{11} \text{ simplifiant 11 avec 22 on a :}$$

$$\frac{746}{63} \times \frac{2}{5} \times 4 = \frac{5968}{315} = 18\frac{294}{315} \text{ Rép.}$$

RÈGLES DE L'UNITÉ, PERCENTAGE, ETC.

1. Deux personnes ont le même revenu : la 1e en épargne chaque année $8\frac{1}{3}\%$; 2e, qui dépense \$90 de plus que la 1ère, se trouve avoir au bout de 5 ans \$200 de dettes. Calculez le revenu de chacune de ces personnes et le montant total des épargnes de la première au bout de 5 ans.

2. Une personne qui a hérité d'une certaine somme en a placé le $\frac{1}{3}$ à 5% et le reste à 4% . La somme entière, ainsi placée, a rapporté en 2 ans et 6 mois \$1300 d'intérêts simples. Quelle était cette somme ?

3. Quel est l'intérêt de \$2800 pour 4 ans, 8 mois et 17 jours à 5% ?

4. Quel est l'escompte commercial de \$5110 pour 73 jours à 5% , et quelle somme recevrait une personne qui ferait escompter un billet pour ce montant ?

5. Quel est l'escompte en dedans de \$5110 pour 73 jours à 5% , et quelle somme recevrait une personne qui ferait escompter un billet pour cette somme ?

Solutions :

200 de dettes au bout 5 ans = $200 \div 5$ \$40 de dettes au bout d'un an.

La deuxième dépense \$90 de plus par an que la première, mais de cette somme il y a \$40 qui ne lui appartient pas. Si elle ne dépensait que son revenu elle ne dépenserait que \$90 — \$40 = \$50 de plus que la première : donc la première épargne \$50 par année.

$50 \div .08\frac{1}{3} = \600 le revenu de chacune des personnes.

$\$50 \times 5 = \250 le montant des épargnes de la première personne.

$$\frac{1}{3} \text{ à } 5\% = \frac{5}{3}\% \text{ ou } 1\frac{2}{3}\% \text{ sur le tout}$$

$$\frac{2}{3} \text{ à } 4\% = \frac{8}{3}\% \text{ ou } 2\frac{2}{3}\% \text{ sur le tout}$$

$$1\frac{2}{3}\% + 2\frac{2}{3}\% = 4\frac{1}{3}\% \text{ sur le tout}$$

$$\$1300 \div .04\frac{1}{3} = \$30000.00 \text{ Rép.}$$

$$2800 \times .05 = \$140.00 \text{ int. de } \$2800 \text{ pour 1 an.}$$

$$140 \times 4 = \$560.00 \text{ " " " 4 ans}$$

$$560 \div 6 = 93.33\frac{1}{3} \text{ " " " 6 mois}$$

(8 mois sont le $\frac{1}{6}$ de 4 ans)

$$\frac{140 \times 17}{365} = 6.52 \text{ int. de } \$2800 \text{ pour 17 jours}$$

$$560 + 93.33 + 6.52 = \$659.85 \text{ Rép.}$$

Remarque.— Cette manière de calculer l'intérêt est la plus facile à expliquer aux élèves.

4. L'escompte commercial ou de banque se calcule comme l'intérêt.

$$\frac{5110 \times .05 \times 73}{365} = \$51.10 \text{ Rép. Escompte}$$

$5110 - 51.10 = \$5058.90$ rép. Ce que recevrait une personne qui ferait escompter un billet de \$5110 pour 73 jours à 5%.

5. L'escompte en dedans se trouve en calculant la somme qui, placée à intérêt pendant le temps donné, au taux donné, produirait le montant à escompter, (dans ce cas \$5110), puis en soustrayant la somme trouvée, appelée valeur présente, du montant à escompter.

Je dois \$5110 payable, sans intérêt, dans 73 jours, quelle somme faudrait-il donner pour solder cette dette aujourd'hui, réglant à 5%.

$$\text{L'intérêt de } \$1 \text{ pendant 1 an à } 5\% = .05$$

$$\text{" " 1 " 1 jour " " = } \frac{.05}{365}$$

$$\text{" " 1 " 73 jours " " = } \frac{.05 \times 73}{365} = .01$$

Pour payer aujourd'hui une dette de 1.01 dont l'échéance n'aura lieu que dans 73 jours, il faudrait donner \$1, alors il faudra pour payer une dette \$5110, dans les mêmes conditions, donner autant de piastres qu'il y a de fois \$1.01 dans \$5110.

$$\$5110.00 \div \$1.01 = \$5059.41 \text{ valeur présente}$$

$$5110.00 - 5059.41 = \$ 50.59 \text{ L'escompte en dedans.}$$

ALGÈBRE

INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

46. L'âge d'une femme est six fois celui de sa fille. Dans 12 ans elle n'aura que trois fois l'âge de sa fille. Quelle est l'âge de chacune d'elles maintenant ?

47. Le chiffre des dizaines d'un nombre est les $\frac{2}{3}$ du chiffre de ses unités ; le nombre lu au rebours surpasse de 18 le nombre primitif. Quel est ce nombre ?

48. A et B ont ensemble \$100. Si A dépense la moitié de son argent et B le tiers du sien ils auront alors 55 en tout. Combien ont-ils chacun ?

46. Soit x l'âge de la fille

alors $6x$ l'âge de la mère

$$6x + 12 = 3(x + 12) = 3x + 36$$

$$6x - 3x = 36 - 12 = 24$$

$$3x = 24$$

$$x = \frac{24}{3} = 8 \text{ Rép.}$$

$$6x = \frac{24}{3} \times 6 = 48 \text{ Rép.}$$

47. Soit x le chiffre des dizaines et y le chiffre des unités.

(1) $x = 2y$

(2) $10y + x = 10x + y + 18$

Transposant $\left\{ \begin{array}{l} x - 2y = 0 \text{ (3)} \end{array} \right.$

(1) et (2) on a : $\left\{ \begin{array}{l} -9x + 9y = 18 \text{ (4)} \end{array} \right.$

Multipliant (3) par 9 on a : $9x - 6y = 0 \text{ (5)}$

$$-9x + 9y = 18 \text{ (4)}$$

$$9x - 6y = 0 \text{ (5)}$$

Ajoutant (5) à (4) on a : $3y = 18 \text{ (6)}$

$$y = \frac{18}{3} = 6. \text{ Chiffre des unités.}$$

Substituant 12 la valeur de $2y$ à $2y$ dans (1) on a : $x = 12 = 4$. Chiffre des dizaines.

Le nombre est 46.

48. Soit x l'argent d'A

et y l'argent de B.

$$x + y = 100 \text{ (1)}$$

Il reste à A la moitié et à B les $\frac{2}{3}$ de son argent

$$\frac{x}{2} + \frac{2y}{3} = 55 \text{ (2)}$$

Multipliant (2) par 6 on a : $3x + 4y = 330 \text{ (3)}$

Multipliant (1) par 3 on a : $3x + 3y = 300 \text{ (4)}$

Soustrayant (4) de (3) on a : $y = 30 \text{ Rép.}$

Substituant 30 la valeur d' y à y dans (1) on a $x + 30 = 100$

$$x = 100 - 30 = 70 \text{ rép.}$$

PREMIERS ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE PRATIQUE

NOTE.—En enseignant la géométrie ou le mesurage à chaque leçon, faites la figure sur le tableau ou faites-la faire par un élève.

DES POLYGONES

Nous donnons ci-après un tableau qui permet de trouver la surface d'un polygone régulier de 3, 4, 5... 12 côtés lorsque le côté est donné.

PRINCIPE.—*Les surfaces des polygones semblables sont proportionnelles aux carrés de leurs dimensions homologues.* Ceci veut dire que le rapport entre deux figures semblables n'est pas exprimé par le rapport entre leurs côtés mais par le rapport entre les carrés de leurs côtés.

Exemples.—Un carré a 1 pouce de côté et un autre carré en a 3 ; le deuxième carré n'est pas 3 fois le premier, mais 9 fois, le rapport entre le carré de 1 et le carré de 3. Un triangle équilatéral a 2 pouces de côté et un autre triangle équilatéral a 10 pouces de côté ; le deuxième triangle n'est pas 5 fois le premier mais 25 fois : le rapport qui existe entre le carré de 2 et le carré de 10.

Le tableau contient les surfaces de polygones dont le côté est 1, 1 pouce ou 1 pied ou 1 verge ou 1 arpent, etc.

Nombre de côtés	Noms des polygones	Surfaces
3	Triangle équilatéral	0.433013
4	Carré	1.000000
5	Pentagone	1.720477
6	Hexagone	2.598076
7	Heptagone	3.633912
8	Octagone	4.828427
9	Ennéagone	6.181824
10	Décagone	7.694209
11	Undécagone	9.365640
12	Dodécagone	11.196152

Ainsi un pentagone qui a 1 pouce de côté aura 1.720477 de surface;—qui a 2 pouces de côté n'aura pas 2 fois 1.720477 mais quatre fois ce nombre,—le carré de 2;—qui a 3 pouces de côté n'aura pas 3 fois 1.720477 mais 9 fois ce nombre,—le carré de 3; etc.

RÈGLE.—Pour avoir la surface d'un polygone régulier dont on connaît le côté, il faut multiplier le carré du côté du polygone donné par la surface d'un polygone régulier semblable dont le côté est 1.

70. Quelle est la surface d'un pentagone régulier de 6 pieds de côté ?

71. Trouvez en acres la surface d'un enneagone régulier de 17 perches de côté.

72. Quelle est la surface d'un hexagone régulier de 3 pouces de côté ?

Solutions :

$$70. 6^2 \times 1.720477 = 61.937172 \text{ Rép.}$$

$$71. 17^2 \times 6.181824 \div 160 = 11.165 \text{ acres Rép.}$$

$$72. 3^2 \times 2.598076 = 23.382684 \text{ Rép.}$$

TENUE DES LIVRES

DES COMPTES EN BANQUE ET DES CHÈQUES

Il arrive souvent qu'un marchand au lieu de conserver son argent chez lui le dépose dans une institution appelée *banque*, et qu'il paie ses dettes et retire les sommes dont il a besoin au moyen de *mandats* ou *traites* qui dans le cas présent reçoivent le nom de *chèques*. Lorsqu'on dépose des fonds dans une banque pour y avoir un crédit ouvert, on établit un compte à cette banque, sous le nom de *Banque de Montréal*, ou de *Banque de Québec*, etc., ou simplement de *Banque*.

Un *compte en banque* appartient à la classe des *comptes particuliers ou personnels* et est assujéti aux mêmes règles que ces derniers.

Règle 1. *Débitez* ce compte des fonds déposés dans la *Banque*.

Règle 2. *Créditez* ce compte des fonds qu'on retire de la *Banque*, ou ce qui revient au même des *chèques* qu'on tire sur elle.

Au débit et au crédit de quels comptes faut-il faire les écritures de l'opération suivante ?

1 juin.—Je dépose \$1250 dans la Banque de Montréal.

Rép. Au *Dr* de Banque de Montréal; au *Cr* de la Caisse.

2 juin.—J'achète de N. Martin des marchandises, \$450, pour lesquelles je donne le chèque suivant :

No 1.

Québec, 2 juin 1895.

BANQUE DE MONTRÉAL

Payez à N. Martin, ou ordre, quatre cent cinquante $\frac{xx}{100}$ piastres.\$450. $\frac{xx}{100}$

L'Elève.

En examinant le chèque ci-dessus on constatera :

1. Que le chèque comme la traite porte trois noms : celui du tireur, du tiré et du bénéficiaire ; dans cet exemple le tireur est l'élève ; le tiré, la Banque de Montréal ; et le bénéficiaire, N. Martin.

2. Que le nom du tiré sur un chèque est celui d'une banque et qu'il est généralement placé au haut du chèque.

3. Qu'un chèque est payable à vue.

Au débit et au crédit de quels comptes faut-il faire les écritures de l'opération précédente ?

Rép. Au Dr de Mdises ; au Cr de Banque de Montréal, de même qu'on créditerait une personne sur laquelle on tirerait une traite.

3 juin. — A. Richard Thomas, auquel je dois \$49.75, à cte je donne le chèque suivant :

No 2

Québec, 3 juin 1895.

BANQUE DE MONTRÉAL

Payez à M. Richard Thomas, ou ordre, quarante-neuf $\frac{75}{100}$ piastres.\$49. $\frac{75}{100}$

L'Elève.

Au Dr et au Cr de quels comptes faut-il faire les écritures de l'opération précédente ?

Rép. Au Dr de R. Thomas ; au Cr de Banque de Montréal.

5 juin. — De M. Nolin, auquel je vends des mdises \$85, je reçois le chèque suivant :

No 17

Québec, 5 juin 1895.

BANQUE DES MARCHANDS

Payez à l'Elève, ou ordre, quatre-vingt-cinq $\frac{xx}{100}$ piastres.85. $\frac{xx}{100}$

Au Dr et au Cr de quels comptes faut-il faire les écritures de l'opération précédente ?

Rép. En présentant ce chèque, ou tout autre chèque qu'on reçoit, à la banque, sur laquelle il est tiré, on en touche le montant. On considère tous les chèques qu'on reçoit comme étant de l'argent ; donc au Dr de la Caisse ; au Cr des Mdises.

Si au lieu de nous faire payer le montant nous le déposons à la Banque, la réponse sera : au Dr de Banque et non au Dr de Caisse.

Il est bien évident que si on avait reçu ce chèque en paiement d'une créance, au lieu de créditer Mdises, on créditerait le nom de la personne de qui on aurait reçu le chèque ; si on l'avait reçu en paiement d'un billet ou d'une traite, on créditerait Effets à Recevoir.

J. AHERN.

LANGUE ANGLAISE

The order followed in these lessons has been : the sentence ; the complete subject ; the complete predicate ; the bare subject, a name word, noun or pronoun ; the bare predicate, a verb. The compound sentence ; the independent clause ; the dependent or subordinate clause ; the joining word, a conjunctive pronoun. Words that go with name words, adjectives ; predicate adjectives ; the verbs after which predicate adjectives are used. Predicate nouns. The copula ; verbs after which predicate nouns are used. Distinction between predicate and attributive adjectives. Modifier of predicate, the adverb. Modifier of adjectives and adverbs, the adverb. Completion of the predicate : the object. The phrase. The preposition. The adjective phrase. The adverb phrase. Join together the following clauses and parts of clauses by proper conjunctives.

He pushed me—I fell. (*and*). 2. They had cake—we had fruit, (*but*). 3. The girl screamed—she was afraid. (*because*). 4. The battle continued—it was dark. (*though*). 5. It rained—we started. (*yet*). 6. It was raining—we started. (*when*). 7. The child was weak in body—strong in spirit. (*but*). 8. Troy was lost,—Hector defended it. (*although*). 9. It may seem strange—it is true. (*yet*). 10. I met your friend—I was going home. (*when*). 11. He succeeded—he persevered. (*because*). 12. No sooner had the workmen left—the roof fell in. (*than*). 13. — you come, there will be no fun. (*Unless*). 14. There will be no fun—you don't come. (*if*).

DICTATION

THE BUTTERFLY TRICK (*Continued*)

He then threw the paper butterfly up in the air, and gradually it seemed to acquire life from the action of his fan—now wheeling and dipping towards it, now tripping along its edge, then hovering over it, as we may see a butterfly do over a flower on a fine summer's day; then in wantonness wheeling away, and again returning to alight, the wings quivering with nervous restlessness! One could have sworn it was a live creature. Now it flew off to the light, and then the conjurer recalled it, and presently supplied a mate in the shape of another butterfly, and together they rose and played about the old man's fan, varying their attentions between flirting with one another and flitting along the edge of the fan. We repeatedly saw one on each side of it as he held it nearly vertical, and gave the fan a short, quick motion; then one butterfly would pass over to the other, both would wheel away as if in play, and again return. A plant with some flowers stood in a pot near at hand; by gentle movements of the fan the pretty creatures were led up to it, and then, their delight! how they played about the leaves, sipped the flowers, kissed each other, and whisked off again with all the airs and graces of real butterflies! The audience was in ecstasies, and young and old clapped their hands with delight. The exhibition ended, when the old man advanced to the front of his stage, within arm's length of us all, accompanied by his magic butterflies, that even in the open air continued to play round the magician and his fan.

JOHN AHERN.

DOCUMENTS OFFICIELS

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE
LA PROVINCE DE QUEBEC

SESSION DE 1901

Les 29 et 30 du mois de juillet dernier, les membres du Bureau Central se sont réunis dans les salles du Conseil de l'Instruction publique, au Palais législatif, de Québec, afin de décider quels étaient les candidats au dernier examen qui avaient mérité un brevet de capacité.

A la dernière session du Bureau, 1584 candidats se sont présentés : 955 pour le diplôme élémentaire, 608 pour le diplôme modèle et 21 pour le diplôme académique.

Sur ce nombre 556 ont obtenu un brevet pour école élémentaire et 390 ont été refusés ; 9 étant absents. 367 ont obtenu un brevet pour école modèle et 234 refusés, 7 étant absents ; 18 ont obtenu leur brevet pour académie et 2 ont été refusés, 1 était absent.

Ce qui donne le pourcentage suivant :

Elémentaire 41 $\frac{1}{2}$ % refusés, 58 $\frac{1}{2}$ % admis.

Modèle 40% refusés, 60% admis.

Académie 10% refusés, 90% admis.

Les notes suivantes seront utiles à ceux ou celles qui préparent les candidats :

Orthographe (dictée), passable dans l'ensemble ; Ecriture, faible, excepté les copies des bureaux de Sainte-Anne-des-Monts, de Saint-Hyacinthe et de Havre-aux-Maisons ; Géographie, faible encore, mais mieux que l'année dernière ; Grammaire française, plus que bien à tous les degrés ; Composition française élémentaire, il y a progrès sur l'année dernière, mais la note générale ne dépasse pas bien ; Composition française modèle, faible ; Préceptes littéraires, très bien dans l'ensemble ; Organisation politique et administrative du Canada, faible encore ; Pédagogie, degré élémentaire, faible ; mais au degré modèle et académique bien dans l'ensemble ; Lecture anglaise, Lecture française, Histoire sainte, très bien ; Histoire du Canada, degré élémentaire, passable ; modèle et académique, très bien ; Histoire des Etats-Unis, bien ; Histoire de France, bien ; Histoire d'Angleterre, bien ; Histoire ancienne et romaine, bien ; Arithmétique, modèle, plus que bien ; élémentaire, passable ; Dessin, très faible dans l'ensemble ; Tenue des livres, modèle, très bien ; élémentaire, passable ; Géométrie, bien ; Lois et règlements scolaires, très faible ; Bienséances, très bien ; Hygiène, très bien ; Agriculture, bien ; Philosophie, presque très bien ; Algèbre, bien ; Géologie et cosmographie, bien ; Botanique et physique, faible.

Les candidats, en général, ont mis beaucoup de bonne volonté à se conformer aux règlements du bureau.

Afin d'être utile aux futurs candidats nous publions de nouveau la liste des manuels que le bureau a spécialement recommandés aux aspirants et aux aspirantes :

Manuel des Bien-séances, par l'abbé Th.-G. Rouleau ; *Recueil sur diverses Matières*, par les sœurs de la Providence ; *Style épistolaire*, par l'auteur des Paillettes d'or ; *Pédagogie pratique et théorique*, par MM. Rouleau, Magnan et Ahern ; *Organisation politique et administrative du Canada*, par C.-J. Magnan ; *La Tenue des livres* de M. J. Ahern, en anglais et en français.

Ces ouvrages sont en vente chez les principaux libraires. On peut aussi se les procurer en s'adressant à M. H. Magnan, 162 H. V., Québec.

Nous allons maintenant donner la liste des candidats qui ont obtenu leur brevet à la récente session du Bureau. Nous publions aujourd'hui les diplômés pour école élémentaire ; dans la livraison du mois prochain, nous publierons les diplômés pour école modèle et académique :

Liste des aspirants au brevet d'école élémentaire

MONTREAL

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Perreault, M.-Rose-Anna ; Aubry, M.-Emélie ; Gouger, M.-Georgiana-Albina ; St-Jacques, M.-Azala ; Proulx, M.-Anna ; Forest, Rose-Anna ; Legault dit Deslauriers, M.-S. ; Marion, M.-C.-Eugénie ; Bertrand, M.-Elisabeth ; Poirier, M.-Louise ; Chabot, Délia-Eva ; Charbonneau, Alphonse ; Hillman, M.-Anna Cécilia ; Trudeau, M.-Anne ; Paré, Ernestine ; Sicotte, Léonide ; Beaudoin, M.-Herméline ; Chaput, Marie ; Favreau, M.-Délia ; Marcell, Maria-Laura ; Vanier, M.-Aizire ; Forest, Armantine ; Boucher, M.-Elisabeth ; Préfontaine, M.-Alice ; Mageau, M.-Elisabeth-Mélina ; Boursier, M.-Albina-Lydia ; Charbonneau, M.-R.-A.-Féronie ; Ethier, M.-Luice-Eugénie ; Proulx dit Clément, M.-Albina ; Sauvé, M.-Augustine ; Quenneville, M.-Augustine ; Marsan, M.-Alma-Hélène ; Laberge, M.-Rose-A. ; Corbière, M.-Louise ; Gagnier, M.-Lse-Alberta ; Lacombe, M.-Analda ; Morin, M.-Anna-Léontine ; Lussier, M.-A.-Exima ; Desrochers, M.-Louisa ; Bernard, M.-A.-Jeanne ; Girard, M.-L.-Félicienne ; Valois, M.-Hélène ; Blouin, M.-Lse-Héloïse ; Trinque, M.-Alphonsine ; Pelletier, M.-A.-Philippa ; Cornellier, M.-Bl.-Léonie ; Durand, M.-Anne-Flore ; Burrette, M.-A.-Gauldée ; Limoges, M.-Florida ; Manneau, M.-L.-Cécile ; Delisle, Exilia ; Lévassier, M.-Phélonise ; Gaudet, M.-Yvonne ; Racine, M.-Phil-

Elmina; Laporte-Richelieu, M.-Lud.-R.; Rodier, M.-Bernadette-Eva; Galarneau, M.-Eugénie-Germaine; St-Jean, M.-Virginie-Exilda; Desjardins, M.-Mélina-M.-Lse; St-Jacques, Célinaire-Clotilde; Héту, M.-Louise; Simard, M.-Eva; Monette, M.-Yvonne; Vincent, M.-Emma-R.

Elémentaire anglais. — Satisfaisant. — Ryan, Elizabeth; Brearton, Mary-Anna; Lowe, Elizabeth; Carry, Laura-Deborah; Gleeson, Mary-Elizabeth.

Elémentaire français et anglais. — Satisfaisant. — Bernard, M.-B.-C. Cora; Poissant, Maria-Ophélie; Brulé, Marie-Alda-Edouilda; L'Espérance, Marie-Eugénie-Arsénie.

Elémentaire français. — Avec distinction. — Prévost, M.-Cordélie; Séguin, M.-Clara-Ernestine; Brabant, M.-Rébecca-Céline; Laforest, M.-Lse-Eva; Roch, M.-Anne-Alice; Riopel, M.-Aurélia; Mondor, M.-Albertina; Monfils, M.-Albertha; Monfils, M.-Antoinette; Collin, M.-Diana-Parmélie; Dufresne, M.-Anna-Parmélie; Vézina, M.-Alma; Roy, M.-Antoinette; Morel, M.-Eva; Goulet, M.-Mathilda; St-Charles, M.-Eugénie-Alb.; Morin, M.-Louise; Gervais, M.-Anna-Régina; Lalonde, M.-Joseph-Florestine; Martel, M.-Josephine; Latour, M.-Joseph-Odile; Desjardins, M.-Luména; Langlois, Yvonne-E.; Troie, M.-Alexandrine; Trudeau, M.-Lse-Angèle; Bertrand, M.-Bernadette; Thibodeau, M.-Léocadie-Justine; Mireault, M.-Elisabeth-Octavie; Mousseau, M.-Anne; Clément, M.-E.-Léonie; Lemyre, M.-Blanche; Perreault, M.-Laure; Langlois, M.-Ang.-Rachel; Gadoury, M.-Lse-Juliette; Lambert, M.-Anne; Dubreuil, M.-Amanda; Brosseau, Laure-Emma; Guay, M.-Aspasie; Guibord, M.-Eva-Albertine; Asselin, Maria-Bernadine; Beauséjour, Béatrix; Laurin, M.-Louise; Fontaine, M.-Rose-de-Lima; Grandchamp, M.-Bernadette

Elémentaire anglais, avec distinction. — Morin, Mary-Ida; Vauthier, M.-Elizabeth; Harrington, Margaret-Ellen; Brady, Mary; Joyce, Thomas-J.

Elémentaire français et anglais, avec distinction. — Verner, Marie-Anne; Rivard, M.-Exilda-Delphine; Cholette, M.-Marg.-Mirza; Pelland, Maria-Anna-Lauréat; Morin, M.-Octavie-Herminie.

QUÉBEC

Elémentaire français. — Satisfaisant. — Goupil, M.-Arthémise; Bouffard, M.-Héloïse; Carrier, M.-Clara-Georgianna; Gravel, M.-Amarilda; Dubé, M.-Alice-Eva; Fournier, M.-Léonie; Bilodeau, M.-Anna-Léa; Couture, M.-Rose-Délina-Azil; Nadeau, M.-Eva; Bégin, M.-Lse-Elmire; Gignac, M.-Reine; Jacques, M.-Lse-Laurentine; Lord, M.-Lucina; Coulombe, M.-Bernadette; Michaud, M.-Lse-Mathilda; Couillard, M.-Blanche-Eva; Guimond, M.-Anysie; Lemay, M.-Flore; Pelletier, M.-Josephine-Eulalie.

Elémentaire anglais. — Satisfaisant. — Fleming, Emily.

Elémentaire français, avec distinction. — Beaudoin, M.-Anna; Moisan, M.-A.-Virginie-Corinne; Côté, M.-Gratia; Corriveau, M.-Lse-Amanda-Alb.; Dubois, M.-Délina-Antoinette; Huot, M.-Juliette-Ernestine; Demers, M.-Julie-Caroline; Filteau, M.-Alphonsine-Alex.; Dallaire, Marguerite-Eva; Giroux, M.-Anne-Lucienne; Guillot, M.-Rachel-Angéline; Gosselin, M.-Rose-Anna; Lamontagne, M.-Amanda-Alice; Marier, M.-Elianna; Benoit, M.-Geneviève-Elmire; Baril, M.-Alexine-Cécile; Morisset, M.-Dézilda; Martel, M.-Louise; Bélanger, M.-Lse-Angéline; Magnan, M.-Octavie; St-Pierre, M.-Rose-Zéphirine; Picard, M.-Lse-Noëla; Lambert, M.-Alice-Corinne; Paquet, M.-Modeste-Cordélie; Onellet, M.-Lucia-Imelda; Deschênes, M.-Lucia-Laure; Blanchet, M.-Zélia; Arquin, Maria-Bernadette; Vallières, M.-Céline-Anais; Lemieux, M.-Anna-Gracia; Cantin, M.-Humbéline; Bonneau, M.-Lse-Alexina; Dutil, M.-Rosalie-Florida; Massé, M.-Benjaminne-Isabelle; Dussault dit Huart, M.-Odile; Dupuis, M.-Anne-Concorde; Nolin, M.-Eléonore-Eva; St-Pierre, M.-Adèle-Azilda; Laroche, M.-Alice-Eva; Lambert, M.-Eugénie-Julia; Dorion, M.-Anne.

Elémentaire français et anglais. — Satisfaisant. — Boyce, Mary-Maggie.

Elémentaire français et anglais. — Distinction. — Morin, M. Cl.-Homéline.

TROIS-RIVIÈRES

Elémentaire français. — Satisfaisant. — Lacharité, M.-Amanda; Deslauriers, M.-C.-Aurélia; Biron, M.-A.-Béatrix; Garceau, M.-Ida; Lamy, M.-Elodie-Caroline; Trottier, M.-Anna-Ernestine; Massicotte, M.-A.-Florence; Paradis, Henriette-Elodie; Bellemare, M.-Anna; Pothier, M.-Eva-Adona; Adam, M.-Domina; Bourque, M.-Délia; Montgrain, M.-O.-Joséphine; Morinville, M.-Cécile; Chartier, M.-Flore; Chartier, M.-Emma-Antoinette; Drouin, M.-Résima; Deveault, M.-Sophie-Mélina; Chateau-Neuf, M.-Olivine; Levasseur, M.-Elisabeth; Massé, M.-Rose; Beaumier, M.-Madeleine; Marchand, M.-Lse-Alice; Carbonneau, M.-Lse-Dorila; Hould, M.-Bibiane-Julienne; Moreau, M.-Argentine-Jenny.

Elémentaire français, avec distinction.—Bérard, M.-Virginie; Dupont, M.-Edouardina; Boucher, M.-Eugénie-Léa; Meunier, M.-Auna-Irène; Pepin, M.-Rose-Anna-Fabiola; Grandbois, M.-Lse-Joséphine; Gervais, N.-S.-Alphidime; Sauvageau, M.-Flore-C.

Elémentaire anglais, avec distinction.—Beaudoin, M.-A.-Alice-Albina.

NICOLET

Elémentaire français.—*Satisfaisant*—Charland, M.-Ida; Morin, M.-Florida; Lauzière, M.-Alvina; Carignan, M.-Rose-Bernadette; Caya, Agnès; Duval, M.-Albina; Therrien, Rose-Ernestine; Lemire, Maria-Stella; Lafond, M.-Rose-Flore-Ant.; Bergeron, M.-Rosa; Tourigny, M.-Anne-Laura; Landry, M.-Joséphine-Losia; Villiard, M.-Elmire; Poirier, M.-Alma; Boisvert, M.-E.-Edgypte; Proulx, Maria-Alma-Honorina; Chavonelle, M.-Laura-Louisiana; La-salle, M.-Rose-Anna; Parenteau, M.-Albertine; Biron, M.-Laura; Beaumier, M.-Louise; Labissonnière-Trottier, Aurore; Gaudet, M.-Aurore-Corine.

Elémentaire anglais.—*Satisfaisant*—Tourigny, M.-Emma.

Elémentaire français avec distinction.—Focier, Alphonsine-Alexina; Champagne, M.-Anne-Célestine; Grammont, M.-Palmyre; Pinard, M.-Florette; Charland dit Francœur, M.-A.; Mélançon, M.-Louise; Laramée, M.-Parmélie; Hébert, M.-Lydia; Tourigny, M.-Flore-Eugénie; Allard, M.-Clara; Côté, M.-Catherine-Evéline; Côté, M.-Anne-Aldora; Forcier, M.-Sophronie; Houle, M.-Albertine-Angéline; Côté, M.-Evelina; Hardy, Mary-Gratia-Séverine; Morrissette, Mary-Virginie; Houle, M.-Aglaié; Bergeron, M.-Flore-Eva; Lambert, M.-Albertine-Amélia; Proulx, M.-Lse-Albertine; Godbout, M.-Anne-Aurore; Rivard, Maria-Alexandra; Mailhot, M.-Alma; Picher, M.-Victoria-Alma; Côté, M.-Valéda; Deshaies, M.-Anne.

Elémentaire français et anglais, avec distinction.—Carrignan, Maria; Sourdif, Mary-Ida.

SAINT-HYACINTHE

Elémentaire français.—*Satisfaisant*—Gingras, M.-Anna; St-Amaud, M.-Lauréat; Nadeau, M.-Rosa-Ernestine; Dufort, M.-Corinne-Olivine; Thibault, M.-Rose; Smith, M.-Elisabeth; Fecteau, M.-Rose-Anna; Demanche, M.-Elsie; Cabana, M.-Lse-Analda; Robin, M.-Rose-de-Lima; Fafard, M.-Anne; Lachambre, M.-Anne-Elisabeth; Beaudry, M.-Eugénie; Beaudry, M.-Léopoldine-Alex.; De Grandpré, M.-Antoinette; Gauthier, M.-Julienne; Fréchette, M.-Rose-Anna; Côté, M.-Alma-Georgina; Landry, M.-A.-Léonida; Beuvier, M.-Elisabelle-Elfrida; Pontbriand, M.-Lse-Régina; Vanasse, M.-Lse-Alma; Desjarlais, Reine-Angéline; Blanchard, Maria-Anne-D.-Cor.; Vanasse, Marie-Léona; Marchessault, M.-Agnès-Victoria; Gaouette, M.-Fabiola; Sansouci, M.-Josép.-Amanda; Boucher, Maria-Louisa-Rosa; Cordeau, M.-Clorinde.

Elémentaire anglais.—*Satisfaisant*—Bousquet, M.-Delph.-Corine-Oberta.

Elémentaire français, avec distinction.—St-Jean, M.-Rose-de-Lima; Daigneault, M.-Antoinette; Vincelette, M.-Eugénie; Mathieu, M.-Clara; Giard, M.-Bl.-Hélène; Vincelette, M.-Rose-Anne; Biron, M.-Rose-Anna; Therrien, M.-Ida; Beaudette, M.-Alexandrina; Desnoyers, M.-Rose; Létourneau, M.-Emma-Clérilda; Ménard, M.-Léasse-Dora; Laviolette, M.-Wilhelmine-C; Dupré, M.-Rose-Alba; Pouliot, Mathilda-Clara; Senay, M.-Cécile-Yvonne; Roireau, M.-Rose-Alma.

Elémentaire français et anglais, avec distinction.—Harnois, M.-A.-Mathilda.

STE-MARIE

Elémentaire français.—*Satisfaisant*—Fournier, M.-Rose-de-Lima; Gagné, M.-Amanda; Turgeon, M.-T.-Joséphine; Langlois, M.-Suzanne; Noël, M.-Céculie; Dorval, M.-A.-Florentine; Bégin, M.-Anna-Georgianna; Létourneau, M.-O.-Valéda; Vachon, M.-Délia; Lambert, M.-Caroline; Gagné, M.-Anne-Desneiges; Paré, M.-Mathilda; Goupil, M.-Anna; Drouin, M.-Ludivine-Loréat; Giroux, Marie-Adèle-Amanda; Simard, M.-Délia; Gagné, M.-Almoesa; Lemieux, M.-Olive-Aurélié; Picard, M.-Geneviève.

Elémentaire français.—*Distinction*—Lessard, M.-Dianna; Lacroix, M.-Candide; Nadeau, M.-Elise; Binet, M.-Georgianna; Gravel, M.-Adèle-Anaise; Dion, M.-Albertine-Léonie; Faucher, M.-Lse-Euphémie; Beaudoin, M.-Octavie; Côté, M.-Corinne-Eudodia; Goulet, M.-Adèle; Genest, M.-Luména; Duclos, M.-Albertine-Alphonsine; Deveau, M.-Edith-Elmina; Deveau, M.-Cora-Estelle; Bilodeau, Ludivine-M.-Eug.; Bourgault, Marie-Malvina.

Elémentaire français et anglais, avec distinction.—Chabot, Marie-Clara.

RIMOUSKI

Elémentaire français.—*Satisfaisant*—Gagnon, M.-Blanche-Joséphine; Côté, Anna-Marie; Carrol, Zoé-Adèle; St-Amand, M.-Dérilda-Rose; Roy, Maria-Georgina-Arthémise

Dutremble dit Desrosiers, M.-Genev.; Chasseur, M.-Anne-Eugénie; Auchu, M.-Luce; Paradis, M.-Justine; Gagnon, M.-Louisa; Rousseau, M.-Anne-Adélaïde; Lavoie, Marie-Anne; Paradis, M.-Cécilia-Emma; Desrosiers, Marie-Adèle; Saucier, M.-Juliette-Nestorine.

Elémentaire français, avec distinction.—Couillard, M.-Jeanne; Bérubé, M.-Rose-Ernestine; Caron, M.-Virginie-Joséphine; McMullen, M.-Elisabeth; Berger, M.-Georgianna; Michaud, M.-Anne; Lepage, M.-Angèle-Adèle; Poirier, M.-Hemma; Langlois, M.-Louise.

SHERBROOKE

Elémentaire français.—*Satisfaisant.*—Colin-Laliberté, M.-Victoria-Dorilla; Inkell, M.-Ada; Prévost, M.-Séraphie; Gobeil, M.-Louise; Lainé, M.-Élisa-Eva.

Elémentaire anglais.—*Satisfaisant.*—Kellet, Julia-Cecilia; Dearden, Ann.

Elémentaire français, avec distinction.—St-Hilaire, Eva; Beaudin, M.-Esma; Birs, M.-Rose-Isola; Viens, M.-Anne; Mercier, M.-Lse-Corinne.

Elémentaire anglais avec distinction.—Angers, M.-Louise-Délia-Fabiola; Flynn, Margaret.

Elémentaire français et anglais.—*Satisfaisant.*—Côté, Hémélie.

Elémentaire français et anglais, avec distinction.—Lavoie, M.-Rose-Anna; Bérubé, M.-Déméris; Proulx, M.-Arsélia; Légaré, M.-Henriette; Bélanger, M.-Mathilde-Exilda.

VALLEYFIELD

Elémentaire français.—*Satisfaisant.*—Lefebvre, M.-Louise; Legault, Agnès; Houie, M.-Ludivine; Caza, M.-Louise.

Elémentaire français, avec distinction.—Montpetit, M.-Oliva; Laberge, M.-Anne; Laberge, M.-Elodia; Julien, M.-Louise; Vincent, M.-Albertine; Lalonde, M.-Régina-Angéline; Kineham, M.-Margaret-Anna; Poirier, M.-Louise.

Elémentaire anglais, avec distinction.—Mesnard, Marie-Oliva.

Elémentaire français et anglais, avec distinction.—Caza, M.-Alexia-Bernadette; Bissonnette, M.-Rose-Hénédine.

VICTORIAVILLE

Elémentaire français.—*Satisfaisant.*—Croteau, M.-Mathilde; Biron, M.-Louise; Lemay, M.-Anny-Alma; Garand, M.-A.-Arthémise.

Elémentaire français et anglais, avec distinction.—Laroche, M.-Hélène

CHICOUTIMI

Elémentaire français.—*Satisfaisant.*—Menier, M.-Lumina; Lavoie, M.-Alice-Eugénie; Boudreault, M.-Lse-Emélie; Potvin, M.-Domithilde; Otis, M.-Elisabeth.

Elémentaire français, avec distinction.—Gagné, M.-Clara-Léonide.

FRASERVILLE

Elémentaire français.—*Satisfaisant.*—Nadeau, M.-Jeanne; Moreau, M.-Anaïs; Cloutier, M.-Alma; Beaulieu dit Hudon, M.-Lse; Bérubé, M.-Lse-Bernadette; Dubé, M.-Caroline; Bouchard, M.-Eugénie-Gaudélie; Roy, M.-Eugénie-Clémence; Malenfant, M.-Clara; Ouellet, M.-Rose-Adélaïde; Hudon, M.-Amanda-Alfréda; Lajoie, M.-C.-Rose-Anna; Rivard, M.-Emilia.

Elémentaire anglais.—*Satisfaisant.*—Lindsay, Mary-Alice; LaBrie, M.-Hermance.

Elémentaire français, avec distinction.—Pelletier, M.-Léontine-Léda; Pelletier, M.-H. Emilie; Saindon, M.-Anne; Desbiens, M.-Stéphanie; Morel, M.-Aug.-Amarillis; Lévesque, Marie-Eulalie.

FARNHAM

Elémentaire français.—*Satisfaisant.*—Ferland, Sylvia-Othella; Chaloux, M.-Rosina; Laguë, Marguerite-Caroline; Paradis, M.-Elisana; Lacombe, M.-Rose-Alysina; Bonneau, Julie-Anna; Lebeau, M.-Réséda.

Elémentaire anglais.—*Satisfaisant.*—Dunlavy, Hélène.

Elémentaire français, avec distinction.—Quintin, Rosalie; Charbonneau, Régina-Philomène; Ducharme, Arzélia-Alexina.

Elémentaire français et anglais.—*Satisfaisant.*—Duclos, M.-Anne-Clara.

ST-FERDINAND

Elémentaire français.—*Satisfaisant.*—Grégoire, M.-Léontine; Perron, M.-Angéline; Picard, M.-Anna-Elmire.

Elémentaire français, avec distinction.—Jacques, M.-Claudia-Eméda; Vaillancourt, M.-Anne-Bertha; Collin, M.-Arzélia-Culbata; Desrochers, M.-Marg.-Bernad.; Lapierre,

M.-Noéma-Graziella ; Chartier, M.-Anne-Laurentine ; Couture, Lydia ; L'Heureux, M.-Corinne ; Bouchard, Eve-Anna ; Normand, M.-Lse-Clara ; Therriault, M.-Josép.-Eva.
Elémentaire anglais, avec distinction.—Denery, Anna-Alice.

CARLETON

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Bernard, M.-Mélanie ; Berthelot, M.-Anne ; Maltais, M.-Lucie-Léontine ; Audet, M.-Anne-Émérentienne.
Elémentaire français, avec distinction.—Bernard, Marie-Brigitte.
Elémentaire anglais et français.—Satisfaisant.—Foran, Helena-Beatrice ; Nellis, Agnes-Ellen.

BAIE-ST-PAUL

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Tremblay, M.-Lucia ; Mailloux, Marie ; Perron, M.-Ombéline ; Bouchard, M.-Azilda ; Audet, M.-Cécile ; Tremblay, M.-Emma ; Tremblay, M.-Virginie-Rose-Anna.
Elémentaire français, avec distinction.—Dufour, M.-Calixte-Delphine ; Lajoie, M.-Alice-Victoria ; Lavoie, M.-Emélie ; Girard, M.-Lse-Émérentienne ; Tremblay, M.-Aglaré ; Gagnon, Marie-Emma ; Lavoie, Marie-Alexina.

HULL

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Martineau, Clara.
Elémentaire anglais.—Satisfaisant.—Daly, Mary-Elizabeth ; Spooner, Annie-Elizabeth ; Cousineau, M.-Rosina-Clémentine.
Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—Trottier, Marie-Annonciade.
Elémentaire français et anglais avec distinction.—Charron, Marie-Adianna ; Pélissier, Marie-Létitia-Clotilde ; Roy, Marie-Anne ; Saint-Jean, Eugénie ; D'Aoust, Marie-Antoinette ; D'Aoust, Marie-Théodora ; Sénéchal, Eléonore.

MONTEBELLO

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Vaizeau, M.-Alzire-Victoria.
Elémentaire français, avec distinction.—Barrette, M.-Corinne ; Malo, M.-Hosanna.

PORTAGE-DU-FORT

Elémentaire anglais.—Satisfaisant.—McGuire, Mary-Jane ; Doyle, Catherine.
Elémentaire anglais, avec distinction.—Mme. Charlebois, M.-Ann ; McGuire, Anastasia.
Elémentaire français et anglais, avec distinction.—St-Germain, Marie-Céline ; Benoit, Marie-Anne-Léda.

ST-JOVITE

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Charbonneau, M.-Rose-Laure ; Lacasse, Marie-Clotilde.
Elémentaire français, avec distinction.—Christin, M.-Bl.-Yvonne.

STE-ANNE-DES-MONTS

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Fournier, M.-Eugénie-Maximil ; Chenard, M.-Eugénie.
Elémentaire français, avec distinction.—English, M.-Darie ; Noël, M.-Malvina ; Poitras, M.-Laure-Emélie ; Levasseur, M.-A.-Augustine ; Lepage, M.-Hortense-Eugénie ; Poitras, M.-Antoinette ; Lepage, M.-Laure-Emélie.

PERCÉ

Elémentaire français et anglais, avec distinction.—Ahern, M.-Mary-Elizabeth.

POINTE-AUX-ESQUIMAUX

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Boudreau, Marie-Angélique ; Boudreau, Marie-Odile ; Jourdain, Marie-Adélaïde.
Elémentaire français, avec distinction.—Vigneault, Marie-Victoire-Adélia.

HAVRE-AUX-MAISONS

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Joncas, Marie-Adéline-Ida ; Joncas, Marie-Anne-Alice ; Carbonneau, Marie-Hermélie.
Elémentaire anglais, avec distinction.—Richard, Marie-Anne-Azilda.
Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—Arsenault, Marie-Théophita.
Elémentaire français et anglais, avec distinction.—Turbide, Marie-Anne ; Lafrance, Marie-Lydie.

Avis aux Instituteurs et aux Institutrices

Nous avons le plaisir d'annoncer aux instituteurs et aux institutrices que le Secrétaire de la Province va adresser prochainement à chaque école, par l'entremise de M. le Surintendant, un exemplaire du traité de *Pédagogie pratique et théorique*. Cet ouvrage est adressé au Secrétaire des écoles de chaque municipalité qui doit immédiatement le distribuer dans les écoles de sa localité. Ce livre devient la *propriété de l'école*, à l'usage de l'institutrice.

Références utiles

Librairie Sainte-Anne.— J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec.

A vendre à cette librairie :

L'assortiment le plus complet de livres classiques français et anglais, fournitures d'écoles, telles que crayons, plumes, encre, etc.

Livres blancs et blancs de toutes sortes pour Secrétaires de Municipalité scolaire et rurale.

Cartes géographiques par Dufour, Meissas, Johnson et autres.

Nous offrons de ce temps ici un lot de 450 cartes géographiques à 50% et 60% de réduction.

Grand choix de Globes terrestres, depuis 35 cts à \$15.00 chaque.

Propriétaires de série de cahiers de calligraphie canadienne en 9 cahiers, méthode pratique pour apprendre à bien écrire. Cette série de cahiers a remporté le prix d'excellence à l'Exposition de Chicago en 1893.

Attention spéciale et satisfaction garantie aux commandes reçues par la malle. Toute demande de prix fournie avec promptitude.

AMEUBLEMENT SCOLAIRE

Le pupitre **BALL-BEARING** est le meilleur modèle que l'on puisse trouver dans le monde entier. Il est au-dessus de toute critique.

Une **MÉDAILLE D'ARGENT** nous a été accordée à l'Exposition universelle de Paris. Nos pupitres sont les seuls que le gouvernement a bien voulu recommander à ce grand concours.

Pour la septième fois la commission scolaire de Toronto nous a chargés de fournir les pupitres à toutes ses écoles. Le montant du contrat, cette année, s'élève à \$11,000.



THE B. B. ADJUSTABLE DESK

Durant les deux dernières années, nous avons vendu au-delà de **29,000 pupitres**. Ce nombre se trouve à peu près les trois quarts des pupitres fournis aux différentes écoles du Canada.

La solidité, la perfection et la beauté de construction de nos pupitres les placent au premier rang dans le commerce. Il se trouve sans doute des imitations, mais il ne s'en trouve pas d'égal.

Les pupitres que nous fabriquons sont conformes aux règles de l'hygiène scolaire.

Demandez notre catalogue et envoyez-nous vos commandes. Vous pouvez être certains d'avoir pour votre argent.

The Canadian Office and School Furniture Co., Ltd. Preston, Ont.



THE AUTOMATIC DESK B. B.

A OTTAWA

L'espace ne nous permet pas de faire part aujourd'hui à nos lecteurs des impressions que nous avons rapportées d'Ottawa, où il nous a été donné de coudoyer pendant quelques jours les membres du corps enseignant des provinces anglaises. Disons de suite que nous avons rencontré une grande largeur de vue chez les éducateurs de langue anglaise en dehors de la province de Québec. Le directeur de *L'Enseignement Primaire* était le seul Canadien-français parmi plus de cinquante conférenciers. Il faisait parti du comité des *résolutions* (vœux) et ce comité a rejeté tout ce qui aurait pu déplaire au peuple de notre province. Et l'honorable Surintendant de l'Instruction publique, par son attitude digne et énergique a donné le coup de mort au fameux *Bureau fédéral d'éducation*. Dans la livraison d'octobre, nous publierons le discours de M. de La Bruère en réponse au Dr Harper, promoteur du Bureau fédéral.

La plus cordiale bienvenue à M. l'abbé Huard qui vient prendre la direction de *La Semaine Religieuse* de Québec.

Nos remerciements à la maison Cadieux & Dérome pour l'envoi de leur superbe collection de *Tableaux historiques*. Nous en reparlerons le mois prochain.

La Bibliographie forcément remise à la prochaine livraison.

Le Saint-Père a béni les institutrices en convention à Montréal

Les conférences pédagogiques de Montréal, dont nous parlons longuement dans la présente livraison et dont nous reparlerons le mois prochain, se sont terminées de la manière la plus consolante : le Saint-Père, à la demande de S. G. Mgr Bruchési, a bien voulu accorder par dépêche, la bénédiction apostolique aux institutrices en convention.

VOICI LA DÉPÊCHE :

Monseigneur l'Archevêque,
Montréal, Canada.

" Rome, 22 août, 1901.

Le Saint-Père accorde de grand cœur la bénédiction demandée pour les institutrices réunies à Montréal.

M. CARD. RAMPOLLA."

Le zèle de Mgr l'archevêque de Montréal durant tout le temps de la convention a été admirable. Nous pouvons dire la même chose des dames religieuses du Mont-St-Marie. Qu'il nous soit permis de féliciter le plus chaleureusement possible S. G. Mgr Bruchési pour l'immense succès qui a couronné les conférences pédagogiques de 1901. Nous félicitons également l'honorable surintendant de l'Instruction publique qui a organisé le programme des conférences, et le gouvernement de Québec qui a pourvu généreusement aux frais de la convention.

NOTRE ARTISTE-DESSINATEUR

M. J.-A. Ferland, dont nous avons dit un mot dans notre premier Québec, est né à Ste-Marie de Beauce en 1874. Il fit ses études primaires chez les Frères des Ecoles Chrétiennes et termina son cours au collège de Joliette, dirigé par les Frères St-Viateur.

Depuis plusieurs années, M. Ferland s'occupe exclusivement de sa profession : c'est actuellement le dessinateur en chef du *Soleil*. Il réside au No 45, rue St-Gabriel.